

## 20 ans de pénitencier à un FLQ récidiviste

par Léopold LIZOTTE

Robert Hudon, un jeune homme de 26 ans, qui, pour la deuxième fois en six ans était devant la cour pour une série de vols à main armée commis pour financer les opérations du Front de libération du Québec, a été condamné à vingt années de pénitencier, à midi, par le juge Antonio Lamer.

Le prévenu devra également payer une amende de \$5,000 ou purger trois années additionnelles de bagne, au terme d'une peine qui ne débutera toutefois qu'en mars 1972. Car, 11 b é r é conditionnellement après avoir purgé trois années seulement de la première peine de huit

ans qui lui avait été imposée en 1964, il devrait maintenant terminer la période d'emprisonnement imposée à la suite de cette première condamnation.

Ce fut d'ailleurs là une des circonstances que le tribunal a dit avoir prises en considération pour décider de la sentence à prononcer.

Le juge tient compte de circonstances

Le juge Lamer a dit avoir également tenu compte du fait qu'au cours de chacun de ses quinze délits, le prévenu ne s'était attaqué qu'à la propriété et non aux personnes.

Voir FLQ en page A 6

# Pas de dissension

— Bourassa

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Que les rumeurs de dissension au sein de mon cabinet viennent d'Ottawa, de Moscou, de Paris ou de Londres, elles sont fausses.

Trouvez-moi un seul exemple ou un mot ou un iota de déclaration d'un ministre qui peut donner foi à ces rumeurs de dissension. On peut dire n'importe quoi ces temps-ci. On en dit beaucoup. Mais c'est faux.

C'est en ces termes que le premier ministre Robert Bourassa a répondu avec une inhabituelle véhémence et un visible agacement aux récents articles parus dans l'hebdomadaire Québec-Press et LA PRESSE selon lesquels la crise Laporte-Cross qu'a dû traverser le cabinet provincial l'avait profondément divisé. LA PRESSE soutenait en particulier, à l'aide d'informations en provenance d'Ottawa, que c'est cette menace de division au sein du cabinet Bourassa qui avait donné une portée soudaine aux fameuses rumeurs de gouvernement parallèle.

Néanmoins, hier, lors de la conférence de presse, M. Bourassa devait donner des explications assez laborieuses touchant le nombre de ministres qui furent présents aux diverses séances.

Voir BOURASSA en page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

# la presse

Montréal, vendredi 30 octobre 1970, 86e année, no 252, 46 pages, 4 cahiers

★★★ 10¢

## Un groupe de l'UN veut Wagner pour chef

par Claude BEAUCHAMP  
de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'Union nationale espère, plus que jamais, séduire le juge Claude Wagner et l'attirer comme chef.

Et, l'ancien ministre de la Justice du Québec et candidat défait au leadership du parti libéral accepte avec plaisir d'être courtois.

C'est la certitude qui se dégage des événements entourant la préparation de la session extraordinaire des parlementaires, des ex-parlementaires et des ex-candidats de l'Union nationale qui se tiendra à Québec les 3, 4 et 5 novembre prochain et de la réunion du bureau du Conseil national du parti qui aura lieu le 6 novembre.

Selon des renseignements non contredits, il y a eu, au début du mois d'octobre, une rencontre entre un groupe d'organiseurs de l'Union nationale et l'ancien ministre de la Justice dans le cabinet Lesage au sujet de la possibilité qu'il se porte candidat à la succession de M. Jean-Jacques Bertrand, qui a annoncé sa retraite de la vie politique.

Devant l'insistance de ses admirateurs, M. Wagner, selon les renseignements recueillis, aurait répondu :

"Prouvez-moi que je suis vraiment désire et j'irai."

Congrès de l'UN

C'est dans des termes presque identiques à ceux que l'on prête à M. Wagner que l'ancien ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a exposé la possibilité que M. Wagner soit sur les rangs au prochain congrès de leadership de l'UN.

"Un congrès de leadership, a dit M. Cloutier à quelques journalistes qui l'ont interrogé à ce sujet hier soir, est ouvert à tout le monde. M. Wagner

possède encore de sérieux appuis au sein de la population québécoise et jouit d'une excellente image, surtout dans le climat trouble actuel. S'il se sent supporté par une masse de Québécois, peut-être M. Wagner décidera-t-il de faire un retour à la politique?"

Nommé par l'UN

M. Wagner est retourné sur le banc, en mars dernier, après sa défaite aux mains de M. Robert Bourassa à la direction du Parti libéral du Québec. Il a donc été nommé juge de la Cour des

Voir WAGNER en page A 6

## La nomination de Cournoyer: "un geste de ralliement"

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre Robert Bourassa a justifié hier la nomination de M. Jean Cournoyer (un ancien député unioniste) au poste de ministre du Travail, en invoquant d'abord la nécessité "de poser un geste de leadership", de non-partisanerie, un geste de ralliement des Québécois qui sont prêts à servir les intérêts québécois dans la présente situation; et par la compétence de l'ancien député UN de St-Jacques dans le domaine du travail, où persistent des problèmes urgents.

L'ancien député a prêté le serment d'office dès hier après-midi pour combler le poste laissé vacant par la mort de M. Pierre Laporte.

M. Bourassa, interrogé de nouveau sur la nature quelque peu étrange de

Voir COURNOYER en page A 6

Les militants libéraux comprennent-ils le message de ralliement de Bourassa?

— page A 2

## Les spécialistes ne peuvent se le permettre

Il est vrai que des médecins spécialistes refusent de recevoir à leur cabinet privé des patients qui ne leur sont pas recommandés par un omnipraticien, reconnaît le Dr Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Mais le Dr Robillard a déclaré hier, au cours d'un interview, qu'il est ridicule de prétendre qu'il s'agit là d'un mode de contestation concertée contre le régime d'assurance-maladie qui entre en vigueur dimanche.

Le Dr Robillard a expliqué que les spécialistes ne peuvent pas se permettre de recevoir des patients pour une simple visite, celle-ci étant rémunérée à un taux trop bas, établi temporairement par le gouvernement jusqu'à la signature d'une entente négociée.

Le tarif établi temporairement pour une visite ordinaire au cabinet du médecin est de \$5.

Le Dr Robillard a signalé que les

Voir SPECIALISTES en page A 6

● Québec n'a pas l'intention de payer pour l'armée — page A 2

● Perquisition chez John Manolesco Inc. — page A 3

● Les policiers courent une ronde folle — page A 3

● La Banque Royale ramène son taux d'intérêt de base de 8 à 7½ p.c. — page C 1

● Les USA rejettent la résolution afro-asiatique sur le Moyen-Orient — page C 6

### sommaire

Annonces classées / C 10, C 11, D 2 à D 10

Arts et Spectacles / C 7 à C 9

Bandes dessinées / B 9

Cinéma / C 9

Décès, naissances, etc. / D 11

Economie / C 1 à C 4

Editorial / A 4

Etes-vous observateur? / D 3

Horoscope / A 10

Informations étrangères / C 6

Informations nationales / A 2, B 8, B 10, B 12, D 11

Les secrets de polichinelle / A 10

Loisirs et récréation / B 9

Mots croisés / D 2

"Mot-mystère" / C 11

Radio et télévision / C 9

Sports / B 1 à B 6

Tribunaux / A 11

Vie féminine / A 8 à A 10

Vie mondaine / A 9

## Oeufs, pierres, bouteilles contre Nixon



La limousine du président Nixon s'avance au milieu d'un groupe de manifestants, devant l'auditorium civique de San José (Californie), où le président venait d'adresser la parole. La voiture a été atteinte par des pierres, des bouteilles et des oeufs lancés par les manifestants protestant contre la guerre et le chômage. De son propre aveu, M. Nixon n'avait jamais fait face à une telle hostilité depuis son accession au pouvoir.

## Un Nixon irrité promet de réprimer la vague de violence et de terrorisme

d'après FP - UPI - PA - Reuter

Le président Nixon a été la cible, hier soir, à San José, Californie, d'une foule de plus d'un millier de manifestants dont il avait déclenché la colère en arborant, grimpé sur le capot de sa limousine, le "V" de la victoire.

Son geste, à peine esquissé, le chef d'Etat américain a senti une pierre lui frôler la tête et a dû se réfugier en

l'intérieur de la voiture aux glaces blindées, pendant qu'un véritable barrage de pierres, bouteilles, oeufs et autres objets était dirigé contre la caravane présidentielle.

M. Nixon, qui venait d'assister à un ralliement républicain en faveur du gouverneur George Murphy, a déclaré à la suite de cette manifestation:

"Les incidents de San José sont un

exemple de la nature vicieuse des éléments anarchiques de notre société. Il ne s'agissait pas de l'accès de colère d'un individu. C'était le fait d'une populace indisciplinée qui représente ce que l'Amérique a de pire."

Et comme pour ajouter l'insulte à l'opprobre, le chef de l'exécutif américain, qui s'était rendu passer la nuit dans sa villa de San Clemente, a été contraint de la quitter en pyjama, alors

qu'un léger incendie, purement accidentel, s'est déclaré dans l'âtre.

La plus violente manifestation de sa carrière

Dé l'avis même du président Nixon, les manifestations de San José sont les plus violentes qu'il ait subies depuis les disgracieux incidents survenus en 1958

Voir NIXON en page A 6

## La libération des prisonniers aurait pu inciter au terrorisme — Bourassa

par François TREPANIER  
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a déclaré, hier, que la libération des 23 prisonniers, telle que réclamée par les ravisseurs de MM. Cross et Laporte, aurait pu inciter plusieurs centaines d'individus à devenir des terroristes actifs, militant au sein du Front de libération du Québec.

D'après M. Bourassa, qui donnait sa conférence de presse hebdomadaire, c'est en raison de cet autre "danger" évoqué par les forces policières que le gouvernement aurait décidé de demander à Ottawa d'adopter la Loi des mesures de guerre.

Le chef du gouvernement québécois a fourni cette précision en réponse à un journaliste qui venait de lui demander de communiquer de plus amples infor-

mations sur les motifs justifiant la requête du Québec.

Crainte de la police

M. Bourassa a dit qu'au moment des négociations entre le gouvernement et le FLQ en vue de faire libérer MM. Cross et Laporte les forces policières avaient manifesté leur crainte que la libération des prisonniers augmente

Voir LIBERATION en page A 6

## Inculpations de trahison et de sédition

OTTAWA (PC) — Certains membres du Front de libération du Québec seront inculpés de trahison et de sédition, a-t-on appris de bonne source, jeudi soir.

Ces personnes pourraient être accusées du crime de trahison en vertu de l'article 46 du Code pénal

Voir INCULPATION en page A 6

météo

Ensoleillé, se couvrant dans la soirée. Températures au-dessus de la normale. Max. 55° Min. 40° • Détails à la page A 6

POLLUTION

La pollution de l'air à Montréal: 0.04 partie par million d'anhydride sulfureux. Niveau dangereux: 0.10.

Belvedere

Les fumer, c'est les aimer.

(Filtre ou Menthol)



Achetez maintenant Inter-Loto Octobre 2.00

# Les militants libéraux comprendront-ils comme les députés le message de ralliement de Bourassa

une analyse de

Claude BEAUCHAMP de notre bureau de Québec



QUEBEC — Le premier ministre et chef du parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, a pris un risque considérable, surtout du point de vue partisan, en nommant à la succession de M. Pierre Laporte comme ministre du Travail un ancien ministre du gouvernement défait de l'Union nationale, M. Jean Cournoyer.

Il faut que M. Bourassa porte en très haute considération la compétence de M. Cournoyer dans le domaine des relations du travail ou qu'il n'ait vraiment confiance en aucun de ses députés pour préférer l'ancien député unioniste de St-Jacques, battu décisivement par le plus jeune député de l'histoire du Québec, le péquiste Claude Charron, à chacun des 70 libéraux élus le 29 avril dernier.

La précaution oratoire de dire qu'il "n'avait que l'embarras du choix parmi sa députation pour trouver un bon ministre du Travail" ne trompe évidemment personne. Car alors, pour quoi ne pas l'avoir nommé au lieu de laisser croire qu'au contraire il lui a fallu piger

non seulement à l'extérieur de sa députation mais encore dans un parti adverse pour obtenir l'homme dont le gouvernement a absolument besoin dans les circonstances (conflit de la construction, proximité de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public, négociations avec Ottawa, etc.).

M. Cournoyer était jusqu'à hier, en dépit de sa défaite aux dernières élections, le principal conseiller légal et législatif de l'Opposition officielle.

### Justification

La justification a posteriori conçue par M. Bourassa et ses conseillers pour tenter de cacher qu'il avait absolument besoin des lumières de M. Cournoyer pour ne pas s'embourber dans le domaine du travail est double: 1) "geste de non-partisanisme" est justifiée dans les circonstances actuelles et 2) la période difficile actuelle impose au premier ministre de "faire preuve de leadership et de poser des gestes sans précédent".

Ici non plus, personne n'est dupe de la spontanéité de tels arguments car M. Bourassa n'a certes pas voulu avoir l'air de dire que pour asseoir son "leadership" au sein du gouvernement et du parti, le meilleur moyen était d'imposer aux siens un ancien adversaire politique, si peu partisan cet homme eût-il été.

Le chef de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand, avec qui M. Bourassa a d'ailleurs personnelle-

ment communiqué avant de faire sa demande à M. Cournoyer, n'a pas été lent à réagir en soulignant, dans un communiqué émis hier soir, que son parti ne se sentait pas du tout diminué par le geste du gouvernement libéral obligé de venir chercher, quelques mois à peine après la prise du pouvoir, un homme de cette équipe d'incompétents tant décriés au cours de la campagne électorale du printemps dernier.

Hier, au cours de sa conférence de presse, sans doute autant pour faire plaisir à M. Bertrand, que pour piquer le Parti québécois, M. Bourassa a été très gentil envers l'Union nationale en qualifiant ce parti de principal d'opposition par "la qualité et l'expérience des hommes qui la composent".

### Malaise

Le malaise — car malaise il y a — qu'a causé au sein de la députation libérale la décision de M. Bourassa de faire appel aux services de M. Cournoyer risque de s'étendre à l'ensemble du parti. C'est, en tout cas, ce que craignent les députés eux-mêmes.

Les membres du caucus libéral ont finalement accepté, à contre-cœur, la décision de M. Bourassa.

Il ne fait en effet aucun doute que M. Bourassa a imposé, à une partie importante de son caucus, la nomination de M. Cournoyer et c'est ce que M. Bourassa a décrit au cours de sa conférence de presse comme

une "preuve de leadership". Malheureusement pour lui, les deux choses ne sont pas synonymes.

La députation libérale ne met pas en doute la compétence ou l'intégrité de M. Cournoyer mais elle s'inquiète à la pensée que la population puisse imaginer qu'il n'y a pas d'hommes assez valables au sein du caucus pour accéder à ce poste.

"Je crains les répercussions politiques de la nouvelle décision de M. Bourassa, nous a confié un député libéral. Lorsque nous avons été portés au pouvoir, M. Bourassa a cherché un ministre de l'Éducation à l'extérieur de nos rangs, et n'ayant pu en trouver, il a choisi M. Guy St-Pierre, qui s'est avéré une révélation. Mais l'idée est restée chez nos partisans que M. Bourassa considérait au départ qu'il n'y avait personne d'assez bon chez nous pour ce poste.

"A son premier remaniement ministériel, a continué le député, M. Bourassa ne procéda qu'à un réaménagement des tâches au sein des ministères en place et ne trouva personne d'assez valable pour accéder au cabinet et réduire le nombre de ministères jumelés.

"Cette fois, il va chercher un membre de la "bande d'incompétents" que notre "dynamique équipe de jeunes administrateurs" a délogé du pouvoir. Nos militants vont être bien contents, a-t-il conclu ironiquement.

### Les militants de la base

Chez la plupart des députés que nous avons interrogés hier, qui, eux, se sont plus ou moins ralliés avec plus ou moins de résistance à la décision de M. Bourassa, la plus grande crainte est en effet de subir les foudres de leurs partisans au niveau local.

M. Bourassa court donc le risque que l'appui d'un certain nombre de ses députés ne soit que temporaire ou superficiel si la pression des militants devient trop forte.

Cette éventualité est d'autant plus plausible si, comme on semble le croire dans la Vieille capitale, M. Bourassa n'a pu imposer son choix qu'après une opération de marchandage qui s'est soldée par l'accession au cabinet à titre de ministre d'Etat, chargé des bills privés, d'un des plus fidèles supporters de feu Pierre Laporte, M. Roy Fournier, député de Gatineau, et par le maintien, en dépit de son comportement malheureux des dernières semaines à l'égard de la presse parlementaire, à ses fonctions de whip en chef et de président du caucus libéral de M. Louis-Philippe Lacroix, qui fut le principal organisateur de la campagne au leadership de M. Laporte contre M. Bourassa en janvier dernier.

Le premier ministre a dû avouer, au cours de sa conférence de presse d'hier, que ça lui a pris "plusieurs

heures" avant de convaincre son groupe parlementaire de la nécessité de sa décision.

Un autre signe de l'impopulaire au sein du parti du geste de M. Bourassa est le fait qu'il a dû se prévaloir d'une mesure extraordinaire prévue dans les règlements du Parti libéral pour imposer son choix à l'association libérale du comté de Chambly où se présentera M. Cournoyer au cours d'une prochaine élection partielle.

Le premier ministre a expliqué qu'il a rencontré avant-hier soir "un groupe de membres de l'exécutif du comté de Chambly, en vertu de l'article 27 des règlements du parti qui donne au chef du parti le droit de désigner un candidat dans une période grave ou sérieuse". Je leur ai fait part de ma décision, a dit l'acrobate M. Bourassa, et ils l'ont acceptée.

Ce n'est pas la première fois que, pour une raison ou une autre, la direction du parti parachute un candidat mais, le plus souvent, elle réussit à convaincre les instances locales du parti d'inviter l'homme choisi à se faire leur porte-étendard.

La grande inconnue est donc de savoir si le message que M. Bourassa a fait comprendre à ses députés, c'est-à-dire la nécessité de "poser un geste de ralliement des Québécois et de faire preuve de leadership", se rendra dans le sens désiré jusqu'aux militants.

## À Québec on s'attend que les dépenses de l'armée soient assumées par Ottawa

par François TREPANIER de notre bureau de Québec

QUEBEC — En dépit des informations communiquées par M. Pierre Elliott Trudeau, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, s'attend à ce que ce soit Ottawa qui défraye la note pour les dépenses qu'entraîne la présence de l'armée au Québec.

M. Bourassa a exprimé cet avis, hier en commentant les renseignements communiqués mercredi à ce sujet par M. Trudeau à la suite d'une question du député conservateur de Joliette, M. Roch Lasalle.

On sait que M. Trudeau a signalé qu'en vertu des dispositions de la Loi de la défense nationale, la province,

qui fait appel à l'armée, doit elle-même assumer les frais et dépenses qu'occasionne le déplacement des forces canadiennes.

"Selon mon interprétation et celle qui sera — je l'espère — partagée par le gouvernement fédéral, a dit M. Bourassa, il ne s'agit là que des dépenses extraordinaires occasionnées par de tels déplacements; théoriquement, peut-être qu'en vertu de la loi la province doit payer, mais dans le passé, dans les cas où c'est arrivé, les informations qui me sont données m'indiquent qu'il n'y a jamais eu de réclamations par le gouvernement fédéral."

M. Bourassa a ajouté qu'en raison de cette interprétation et de ce qui s'est produit dans le passé les informations

selon lesquelles Québec aurait à payer la note ne sont pas fondées.

M. Bourassa a fait connaître son avis peu après que le Ralliement des créditistes eut émis un communiqué dans le but de protester contre les propos de M. Trudeau donnant à croire que le Québec devra assumer les frais de la présence de l'armée.

D'après le Ralliement des créditistes, ce serait une injustice que de faire payer aux Québécois la présence de l'armée.

"L'armée, dit le Ralliement des créditistes, est une institution nationale qui appartient à tous les Canadiens. Son entretien, sa formation, son équipement, son administration, sont payés par les taxes et les impôts des ci-

toyens de tout le pays, y compris les citoyens du Québec.

"Faire payer à ces derniers les frais de la présence de quelques milliers de militaires, qui pour la plupart étaient déjà stationnés dans des camps militaires situés au Québec, équivaudrait à une double taxation.

"Le peuple du Québec, conclut le communiqué, accepte de bon cœur la présence de son armée chez lui, mais il n'acceptera pas de défrayer la note deux fois."

### Retrait

En ce qui a trait au retrait de l'armée, M. Bourassa a dit qu'il ignore toujours à quel moment son gouvernement pourra prendre une décision à ce sujet.

## M. Lacroix conserve ses fonctions mais est prié de ne plus faire de déclarations

QUEBEC — M. Louis-Philippe Lacroix demeurera chef du caucus des députés libéraux et whip en chef du parti libéral mais ne fera plus de déclarations publiques.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre Robert Bourassa lors d'une conférence de presse où il tenta de justifier les multiples déclarations véhémentes faites par son député des Iles-de-la-Madeleine contre les journalistes en général, surtout les courriéristes parlementaires, qu'il a qualifiés d'être des défenseurs du Parti québécois, d'être des "c... de chiens" et même accusé d'être en partie responsable de l'assassinat de M. Pierre Laporte.

Peu après la conférence de M. Bourassa, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, devait se rendre à la Tribune de la presse, rencontrer les journalistes et leur assurer qu'il publierait dès aujourd'hui une déclaration annonçant que ces derniers bénéficieraient désormais de la protection policière, en raison des mouvements de haine qu'ont soulevés à leur endroit les propos du député Lacroix.

Sans désavouer son député, le premier ministre Bourassa a déclaré hier qu'il n'approuvait aucun des propos que M. Lacroix avait tenus.

M. Bourassa a fait état de ses sympathies personnelles envers les journalistes en général et a ajouté que M. Lacroix avait dit certainement prononcer des paroles "qui avaient dépassé sa pensée".

"M. Lacroix ne parlait que pour lui, a dit le chef du gouvernement. Il ne parlait pas au nom du caucus."

Le premier ministre a déclaré qu'il avait déjà eu des entretiens avec M.

Lacroix au sujet des propos qu'il avait tenus et qu'il le rencontrerait de nouveau pour étudier avec lui le transcript des interviews qu'il a accordés à la radio.

"Je crois cependant, a ajouté le premier ministre, que M. Lacroix a dit par la suite, à la radio, qu'il regrettait d'avoir à utiliser de telles expressions et que ces expressions n'étaient pas celles qu'un homme politique doit tenir. M. Lacroix m'a dit lui-même que ses paroles avaient dépassé sa pensée."

M. Bourassa a affirmé qu'il était en désaccord avec les paroles de M. Lacroix touchant la possible responsabilité des journalistes dans la mort de M. Laporte. Il s'est dit également en désaccord avec les prétentions de son whip-en-chef d'effectuer "un nettoyage" à la Tribune parlementaire.

Le premier ministre a affirmé que s'il y avait un chef politique qui ne s'était jamais plaint des journalistes c'était bien lui. "Jamais, a-t-il dit, contrairement peut-être à tous les autres chefs politiques, je ne me suis plaint d'une nouvelle qui avait été faite par les journalistes. Le passé démontre le respect que j'ai pour la galerie de la presse et l'ensemble des journalistes."

M. Bourassa a cependant répété, comme il l'avait fait récemment, que certains journaux publiaient des "calomnies" ou "faussetés", surtout les journaux engagés, mais qu'il n'avait jamais soulevé de "question de priviège" à ce propos, bien qu'il soit normal, comme chef d'Etat et chef de parti, qu'il dénonçât certaines "calomnies" de la presse.

M. Bourassa a admis que les propos de M. Lacroix étaient de nature à créer certains risques pour les journalistes.

Il n'a cependant été nullement question, semble-t-il, pour M. Bourassa, de demander à M. Lacroix qu'il fasse des excuses aux journalistes ou retire ses paroles, bien qu'il soit dans son intention d'étudier toutes les déclarations faites par lui.

Enfin, en réponse à une autre question, M. Bourassa a déclaré que les députés qui prononçaient certains propos ne bénéficiaient pas de l'immunité parlementaire en période d'application des mesures de guerre.



## Les courriéristes parlementaires reçoivent la protection demandée

par Gilles DAOUST de notre bureau de Québec

QUEBEC — Prenant, au début, plus ou moins à la légère les affirmations des journalistes parlementaires qui se sentaient menacés par certains propos tenus à leur endroit par le député libéral Louis-Philippe Lacroix et qui demandaient une "protection policière" pour leurs familles, le gouvernement a modifié hier son attitude et indiqué que globalement, cette protection policière, tant aux journalistes parlementaires qu'à leurs familles, serait accordée.

Hier, des appels anonymes ont été faits à certains domiciles de journalistes (dont un de LA PRESSE) par des personnes qui les ont menacés de sévices.

Le ministre de la Justice, M. Jérôme

Choquette, est venu rencontrer les courriéristes parlementaires, en fin d'après-midi, hier, pour leur faire part de la décision gouvernementale, après qu'il eut pris connaissance d'une autre demande de "protection" de la part d'un courriériste parlementaire.

La visite de M. Choquette suivait de peu une conférence de presse où le premier ministre Robert Bourassa avait refusé d'endosser les propos du député L.-P. Lacroix à l'endroit des journalistes, propos véhéments tenus sur les antennes de plusieurs postes de radio.

M. Bourassa avait alors déclaré que M. Lacroix conserverait son poste de président du caucus des députés libéraux et de whip-en-chef du parti mais qu'il ne ferait plus de déclarations publiques.

## Bourassa réitère ses offres aux ravisseurs et demeure optimiste

QUEBEC — Le gouvernement du Québec n'abandonne pas l'espoir de retrouver vivants M. James Richard Cross et son offre aux ravisseurs du diplomate demeure toujours valable.

C'est ce qu'a indiqué hier, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, en réponse à un journaliste qui venait de lui demander s'il avait abandonné l'espoir de retrouver M. Cross.

M. Bourassa a ajouté cependant que le gouvernement n'a nullement l'intention de faire de nouvelles propositions aux ravisseurs.

"On poursuit nos recherches, on répète nos offres de façon régulière,

mais il n'est pas dans l'intention du gouvernement de modifier la nature des offres qui ont été faites", a dit M. Bourassa.

Dans un autre ordre d'idées, M. Bourassa a déclaré, par ailleurs, qu'il est prématuré de porter des jugements sur le travail de la police.

"La tâche des forces policières est extrêmement délicate et les circonstances sont loin d'être faciles, a dit M. Bourassa. Je pense qu'il est prématuré de porter des jugements et que l'on doit admettre que c'est le temps d'aider les forces policières dans leur travail plutôt que de les critiquer."

Toujours au sujet des recherches de

la police, M. Bourassa a déclaré d'autre part que les autorités doivent être extrêmement prudentes face aux informations et divers rumeurs qui circulent.

M. Bourassa répondait ainsi à un journaliste qui venait de lui demander de confirmer certaines informations selon lesquelles la police aurait mis la main sur une liste de 500 personnes que le FLQ projetait d'assassiner.

"Il y a toutes sortes d'informations qui nous sont soumises, a dit M. Bourassa. J'apprends une journée qu'on veut kidnapper ou assassiner un membre de ma famille, une autre journée, c'est un homme d'affaires, une autre journée, c'est un ministre. Je pense qu'il est difficile de prendre tout ça au sérieux. Evidemment on doit être prudent."

A l'appui de ses propos, M. Bourassa a donné en exemple un communiqué signé supposément par le FLQ il y a deux semaines, communiqué selon lequel un assassinat serait commis tous les deux jours.

D'après M. Bourassa, ce communiqué, après enquête, a été jugé par les forces de police comme étant non authentique.

## Prud'homme: Rose a travaillé pour le PQ — Faux, répond le PQ

OTTAWA — Devant un auditoire composé en grande partie de sympathisants péquistes, le député libéral Marcel Prud'homme a soutenu hier, à l'université d'Ottawa, que Paul Rose a été l'un des principaux organisateurs du Parti québécois dans la partie sud de la région montréalaise lors des dernières élections générales au Québec.

Interrogé à Montréal, ce matin, un porte-parole officiel du Parti québécois a déclaré que Rose n'a jamais été membre du PQ et n'a pas travaillé pour un candidat officiel du PQ durant la dernière campagne électorale provinciale.

M. Prud'homme, qui représente la circonscription de Montréal-Saint-Denis aux Communes, a promis de fournir les preuves de son accusation, lors d'un

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

M. Prud'homme, qui a pris la défense de l'attitude adoptée par le gouvernement dans la crise actuelle, a tenu à faire une distinction très nette entre le FLQ et le Parti québécois.

Le porte-parole du PQ interrogé ce matin à Montréal a réagi ainsi à cette déclaration: "M. Prud'homme n'en est pas à une contradiction près. Il dit faire une distinction très nette entre le FLQ et le PQ, mais il s'arrange quand même pour glisser des choses qui sèment la confusion."

Les étudiants qui ont assisté au "teach-in" d'hier, à l'université d'Ottawa, n'ont pas apprécié les remarques de M. Prud'homme.

Agence "Detec of Canada"

**PIERRE-D. MASSUE, C.A.A.**

**DETECTIVE**

"Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec"

Licenciés par la Cité de Montréal

- INVESTIGATIONS
- INFIDELITE CONJUGALE
- SURVEILLANCE
- FILATURE
- TOUTES PREUVES POUR LA COUR
- CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSUREE

**387-8757**

## VENTE DE FAILLITE

### VENDONS AU PUBLIC

Dans l'affaire de: **BERNARD SPORTS WEAR Co. Inc. (en faillite)**

Un des plus importants fabricants canadiens de cuir et de suède

au 5322, ch. de la Reine-Marie

MANTEAUX DE SUEDE	DOUBLES EN PEAU DE MOUTON, ORD. 5249	MAINTENANT \$119
MANTEAUX DE SUEDE	AVEC DOUBLURE A GLISSIERE, ORD. 5225	MAINTENANT \$95
MANTEAUX DE CUIR	AVEC DOUBLURE A GLISSIERE, ORD. 5150	MAINTENANT \$69
MANTEAUX DE CUIR	ORD. 5125	MAINTENANT \$59
VESTES DE SUEDE	ET DE CUIR, ORD. 550 A 565	MAINTENANT \$25 à \$30
CHAPEAUX DE FOURRURE	REINARD, LYNX, LOUP, ORD. JUSQU'A \$40	MAINTENANT \$10
CARPETTES DE FOURRURE	ORD. JUSQU'A \$40	MAINTENANT \$10

Lundi - mardi  
mercredi - samedi  
10 h à 18 h

jeudi et vendredi  
10 h à 21 h

## BISSELL & BISSELL LTÉE

LES PLUS IMPORTANTS LIQUIDATEURS A MONTREAL



Les deux présumés complices du récidiviste tué par un policier sont fouillés avant de monter dans une auto patrouille afin de les conduire à la Section des enquêtes criminelles.

photo Pierre McCann, LA PRESSE

## Des criminels de tout acabit font courir une ronde folle aux policiers de Montréal

La trêve que les criminels de la région métropolitaine semblaient avoir déclarée depuis le début de l'affaire Cross-Laporte et l'imposition des mesures de guerre a été brusquement déclinée au cours des dernières 24 heures.

**Le bilan:**  
— Un individu abattu au moment où il semblait sur le point de voler une voiture de la police et deux de ses présumés complices coffrés.  
— Un épicier tué à Laval en tentant de défendre son établissement contre trois bandits.  
— Deux enfants enlevés et soumis à des sévices sexuelles.  
— Quatre vols à main armée dans la métropole.  
— Un étudiant poignardé par deux voyous en se portant au secours d'un passant.

**Bandit abattu**  
Un jeune agent de la police de Montréal, de faction hier soir devant l'édifice de l'Aide à la Jeunesse, sur la 9e avenue entre le boulevard Rosemont et la rue Bellechasse, a abattu un individu de 30 ans qui s'appropriait, semblait-il, à voler une voiture non-identifiée de la Sûreté montréalaise.

Un porte-parole de la police a déclaré que Guimond Bellemare, la victime, avait un casier judiciaire bien garni. Selon le sergent-détective Rajotte, de la Section des enquêtes criminelles, une "Chrysler" de modèle récent, avec à son bord trois passagers, est venue se stationner entre deux voitures, à quelques 150 pieds du policier. Le chauffeur est alors descendu, ne remarquant pas la présence du policier, et il a tenté d'ouvrir la portière de la voiture stationnée derrière la sienne. N'y parvenant pas, il s'est dirigé vers la "Chevrolet" non verrouillée de la police de Montréal.

Quand l'agent est arrivé, l'arme au poing, à la hauteur de la voiture où se trouvait le bandit, il l'a surpris en train de fouiller dans les fils du poste émetteur.

L'individu, entendant le policier dire "ne bouge pas", a fait mine de sortir une arme. L'agent a fait feu à travers le pare-brise de l'auto pour atteindre l'homme à la tête.

Le suspect est alors descendu de la voiture, il a fait quelques pas et s'est écroulé dans la rue, mort. Ses deux présumés complices, dont on n'a pas révélé l'identité, comparaitront aujourd'hui, probablement sous une accusation de complicité de vol d'auto. En attendant les secours, l'agent leur a intimé l'ordre de se coucher à plat ventre.

**Epicier tué**  
Un peu plus tôt dans la soirée, trois bandits affublés de cagoules et armés de revolvers de fort calibre, ont fait irruption au Marché D et P, au 660, Montée du Moulin, à Saint-François-de-Laval et l'un d'entre eux a crié: "C'est un hold-up".  
Le propriétaire du magasin, M. Marcel Provost, du 7141, 15e Avenue, à Saint-Michel, s'est alors emparé de son revolver de calibre .25 et a ouvert le feu dans la direction des bandits pour en blesser un.

La riposte ne s'est pas fait attendre et l'épicier a été abattu par les deux bandits indemnes qui ont pris la fuite en supportant leur blessé jusqu'à une voiture de marque Oldsmobile, retrouvée quelques minutes plus tard, devant une taverne.



GUIMOND BELLEMARE abattu par un agent

Des témoins ont révélé au sergent-détective Legault et au détective Bernier de la Sûreté Javalloise avoir vu les trois hommes prendre la fuite dans une Studebaker rouge, en face de la taverne.

Au moment du drame, il n'y avait pas de clients dans l'épicerie et les employés s'affairaient à compiler les recettes et à mettre de l'ordre aux étales.

Le sergent-détective Legault nous a par ailleurs révélé que l'arme de l'épicier a bel et bien atteint un des trois bandits, probablement au bras.

Dans l'après-midi d'hier, deux enlèvements, qui n'avaient de toute évidence aucun rapport avec les activités terroristes, ont été commis dans la métropole.

Vers 15 h. 30, une fillette de quatre ans a été ravie, presque en face de la demeure de ses parents dans l'est de la ville, par un individu qui conduisait une voiture portant la plaque minéralogique 4M-8732, véhicule dont le vol avait été signalé depuis déjà quelques jours.

Deux heures plus tard, on retrouvait l'enfant à quelques pas de chez elle. L'examen médical a révélé que la petite avait été sodomisée. Pendant quelques heures, la police a détenu un suspect en rapport avec ce crime, mais l'a relâché après l'enquête.

A peu près à la même heure, un garçonnet de neuf ans, qui jouait dans un parc de la rue Hochelaga avec des camarades, était aussi enlevé.

Le ravisseur conduisait une voiture immatriculée SC2400-06, probablement étrangère, selon la police.

Encore une fois, le bambin était retrouvé par son père, près de chez lui, à peine deux heures plus tard. L'enfant a dit avoir subi des molestations sexuelles.

**Bon samaritain poignardé**  
Un étudiant de 21 ans, Philippe Raoul, a reçu plusieurs coups de couteau, vers midi, hier, avenue du Parc, alors qu'il se portait au secours d'un passant, M. Roger Simoneau attaqué par deux voyous.

M. Raoul se promenait avec une

amie quand il aperçut, au coin de l'avenue du Parc et de la rue Villeneuve, un homme d'une cinquantaine d'années malmené par deux jeunes individus.

L'étudiant se jeta dans la bataille. Il réussit à maîtriser l'un des agresseurs qu'il jeta au sol. Alors qu'aucun des curieux groupés sur le trottoir n'était encore intervenu, il reçut plusieurs coups de couteau, dont un lui lacéra profondément la jambe gauche. Raoul, qui est étudiant au Collège Français, a été hospitalisé pendant que les deux malfaiteurs prenaient la fuite.

La police a précisé plus tard que les deux individus avaient attaqué M. Simoneau pour lui voler sa paye et celle de ses compagnons de travail dont il venait d'encaisser les chèques.

M. Simoneau a également été légèrement blessé à un bras mais les deux voyous ne sont pas parvenus à lui voler l'argent.

**La ronde reprend**  
Côté hold-up, la ronde habituelle a repris de plus belle, hier soir.

Vers 22 h. 30, un bandit qu'un complice attendait au volant d'une auto, a subitement attaqué, en face du 6155, rue de Repentigny, un épicier qui rentrait chez lui avec les recettes de son commerce. Sous la menace d'un revolver, la victime, M. Mario Beaulieu, du 5979, rue Hochelaga, a remis à son détresse une somme d'environ \$1,000 en argent et en chèques.

Environ une heure plus tôt, soit 21 h. 07, un autre épicier subissait le même sort. Trois voleurs armés investissaient l'épicerie Larivière, au 1854, rue de Beauvoir, et, après un coup de feu d'avertissement, quittaient les lieux avec un montant indéterminé.

A 20 h. 30, c'était l'épicerie Roger, au 2537, rue Grand Tronc, à Pointe-Saint-Charles, qui recevait la visite de trois caçouillards armés de carabines tronquées et perdait une somme de \$200.

Enfin, à 22 h. 55, au tour d'une des épiceries Perrette, celle-ci au 1904, est, rue Laurier, de recevoir un couple indésirable: un homme armé d'un revolver et sa compagne placide, qui prenaient dans la caisse quelque \$150.

## Le nombre des professionnels en chômage s'accroît dangereusement

par Pierre VENNAT

Ne formerait-on pas dans nos universités que de futurs chômeurs instruits? Selon une étude publiée par le Conseil de placement professionnel (Technical Service Council), le nombre d'emplois affectant les administrateurs, ingénieurs, comptables et autres professionnels a baissé de 29 pour cent, au Canada, au cours des 12 derniers mois.

Par contre, le nombre des professionnels se cherchant un nouvel emploi s'est accru de 14 pour cent durant la même période.

Le Conseil de placement professionnel est un organisme sans but lucratif, parrainé par l'industrie canadienne et se consacrant spécifiquement au placement des ingénieurs, scientifiques et administrateurs.

Son bilan n'est certes pas rose si l'on

considère qu'il établit qu'un nombre croissant de professionnels dont les salaires se situent entre \$9,000 et \$17,000 ont été mis à pied par les industries du textile, de l'aviation, de l'électronique et des produits chimiques.

**Le Québec épargné**

L'étude porte sur environ 1,400 compagnies canadiennes et démontre que seules les provinces de l'Ontario et du Québec ont enregistré une augmentation dans la demande d'emploi chez les professionnels au cours du mois de septembre.

Mais le Conseil décourage aussitôt les plus optimistes en déclarant que cela n'indique pas une reprise de l'emploi car l'automne et le printemps sont habituellement deux saisons très actives dans le recrutement du personnel professionnel.

Le Conseil note également que plusieurs professionnels craignent de changer d'emploi parce qu'ils considèrent que la situation économique actuelle, étant au ralenti, présente des risques accrus. Ce manque de mobilité chez les professionnels cause, dit-on, de nombreux problèmes aux employeurs désireux de combler certains postes spécialisés.

La forte demande des derniers mois dans les secteurs de la programmation des ordinateurs et les spécialistes en recherches opérationnelles a considérablement diminué. Dans certains cas près de 200 candidatures furent reçues pour une seule annonce dans un quotidien.

Plusieurs diplômés de 1970, avec baccalauréat, maîtrise en sciences et en génie et même doctorat n'ont pas encore réussi à se placer. Il en va de même pour les titulaires de maîtrises en administration.

Au Québec, note le rapport, des investissements de capitaux: projets pour l'expansion d'usines, surtout dans le domaine minier, ont contribué à créer une demande accrue chez les ingénieurs civils, mécaniques et miniers. Egalement la demande pour les dessinateurs s'est accrue sensiblement.

"Ailleurs par contre, surtout dans le secteur manufacturier, les investissements proposés ont été retardés. Ce phénomène est dû à la fois au climat économique incertain des derniers mois, et aux taux d'intérêts élevés de l'argent."

Le Conseil croit cependant que ces décisions ne peuvent être retardées indéfiniment et est confiant que le marché de l'emploi ira s'améliorant au cours des prochains mois.

## Les carabines seraient-elles dans le fleuve?

par Michel AUGER

Le sondage du lit du Saint-Laurent, face à Trois-Rivières, devait se poursuivre aujourd'hui, pour tenter de retrouver un nombre indéterminé de caisses de carabines.

Les armes avaient été volées à bord d'un cargo japonais, le 6 octobre, dans le port de la ville.

La Sûreté de Trois-Rivières a précisé ce matin que ces fouilles faisaient suite à des informations voulant que l'on se soit débarrassés des armes devenues "matière explosive".

La police trifluvienne détient toujours six des 13 personnes qu'elle avait appréhendées depuis le début de l'enquête. Parmi les détenus se trouvent plusieurs débardeurs.

De plus, cinq de la centaine de carabines volées ont été retrouvées à la suite d'appels anonymes.

## Emprunt record de Montréal sur le marché canadien depuis 1946: \$40 millions

par Claude MASSON

Quatre jours après les élections municipales, la ville de Montréal a lancé, hier, un emprunt de \$40 millions, soit le plus important emprunt effectué par Concordia sur le marché canadien depuis 1946.

Depuis la venue au pouvoir du Parti civique du maire Jean Drapeau, la métropole canadienne a emprunté les montants s'élevant au total à environ \$240 millions répartis en une douzaine d'emprunts.

L'émission d'obligations de \$40 millions, portant un intérêt de 9.5 p. 100, est datée du premier décembre 1970 et viendra à échéance le premier décembre 1990.

Les \$40 millions seront utilisés pour divers travaux publics dans la ville. Aucun projet extraordinaire n'a été mentionné.

Il n'avait été nullement question d'un emprunt prochain au cours de la récente campagne municipale à Montréal.

La plus importante émission d'obligations émise ces derniè-

res années était de l'ordre de \$64,500,000 sur le marché américain pour la construction du métro.

La nouvelle émission, lancée sur le marché canadien, est distribuée par un syndicat financier composé de trois groupes, soit Beaubien et Lévesque, en association avec la Banque de Montréal; Dominion Securities (Québec) Ltée; et Molson, Rousseau & Cie, Ltée.

Les obligations seront susceptibles d'être rachetées par anticipation à partir du premier décembre 1975 au choix du détenteur.

Aux premières nouvelles, la vente des obligations allait bon train.

La dette obligataire de la ville de Montréal atteint maintenant \$805,767,932.

Au début de la campagne électorale du Parti civique du maire Drapeau, M. Lucien Saulnier avait déclaré que la situation financière de Montréal était très bonne.

## Manolesco aurait-il prévu la visite des policiers?

La section des fraudes commerciales de la police de Montréal a effectué une perquisition, au début de l'après-midi hier, dans les bureaux des Entreprises John Manolesco Inc., 10,144 boulevard Lajeunesse.

Les policiers étaient en possession d'un mandat signé par le juge Henri Monty de la cour municipale de Montréal en vertu de l'article 308, du code pénal, qui traite de sorcellerie, magie, bonne aventure, etc.

Les enquêteurs ont saisi plusieurs caisses de documents dans les bureaux de la compagnie de cet astrologue bien connu à Montréal.

Le lieutenant Léo Talbot, responsable de la section des fraudes commerciales, a déclaré qu'aucune accusation n'a été portée, jusqu'ici, contre M. John Manolesco, qui n'était pas à son bureau lors de la visite des détectives.

Pour sa part, M. Manolesco n'a paru tellement surpris lorsqu'il a appris le passage des policiers chez lui. Il a révélé que possiblement, certains de ses ennemis pourraient se trouver à

l'origine de l'action policière.

"C'est nettement ridicule, a-t-il déclaré à notre reporter. La dernière fois qu'on a fait le procès d'astrologues remonte au siècle dernier, alors qu'a eu lieu le célèbre procès à Salem, aux USA."

L'astrologue Manolesco qui pratique ce métier depuis 1963, sur les ondes de plusieurs stations de radio et de télévision, a dit que le Québec ne semble pas près d'accepter une "telle science".

"J'ai travaillé dans plusieurs grandes villes canadiennes et je n'ai jamais eu aucun commentaire défavorable, a-t-il dit, mais depuis peu, plusieurs personnes, ici au Québec, tentent de démolir l'astrologie."

Parlant de cette perquisition à son domicile, il trouve ce geste fort ridicule.

"En m'arrêtant, la police de Montréal ne ferait que placer mon nom dans l'histoire mondiale, a-t-il ajouté. J'ai déjà fait, avec succès, le procès de l'astrologie dans les principales universités mondiales, et je suis maintenant prêt à refaire ce travail pour les fins de la Justice", a-t-il conclu.

## Les élections de Montréal: rejet de 40,000 bulletins?

par André BEAUVAIS

Les résultats définitifs des élections de Montréal se font encore attendre, mais tout indique qu'ils seront disponibles aujourd'hui. La grande surprise pourrait être le nombre de bulletins rejetés. D'après une source digne de foi, nous pourrions déjà risquer le chiffre de 40,000!

Pourquoi tant de bulletins auraient été rejetés? La première raison fournie par le vice-président des élections, M. Léo Lemay, est que des milliers de personnes n'ont pas compris comment voter.

Dans les quartiers, les électeurs devaient voter une fois sur chaque bulletin qu'on leur remettait. Un grand nombre, au contraire, ont fait deux "X", ou trois "X" sur un même bulletin, croyant que ces trois candidats appartenaient à la même équipe.

Il ne semble pas que ces erreurs aient été enregistrées en grand nombre en ce qui concerne le vote à la mairie.

Ce serait surtout le vote aux postes de conseillers municipaux qui a mêlé les gens. Dans le cas du quartier Saint-Michel, par exemple, les électeurs devaient voter sur cinq bulletins de vote! Bien que des annonces aient été publiées dans les journaux pour expliquer comment exprimer son choix, bien que LA PRESSE ait consacré beaucoup d'espace dans ses pages pour enseigner au public la façon de voter, il faut conclure que toutes ces initiatives ont échappé à des milliers de personnes.

Contrairement à la carte électorale provinciale et à la carte électorale fédérale où un député représente chacune des circonscriptions, à Montréal on retrouve trois conseillers par quartier ou circonscription; font exception les quartiers de Saint-Michel (avec 5), Rivière-des-Prairies (avec 2) et Saraguay (avec 1).

**Utiliser des barils!**

En plus d'embrouiller les cartes au moment du vote, cette façon de distribuer les sièges de conseillers municipaux présente une difficulté de taille pour les officiers d'élection: le manque de boîtes de scrutin au beau milieu de la votation. Le cas s'est produit au moins dans le quartier Saint-Michel.

Quand chaque électeur doit déposer cinq bulletins dans la boîte de scrutin, vient un temps où il doit s'ingénier à trouver une méthode quelconque pour les introduire dans la petite ouverture de la boîte sans les déchirer. Et quand la boîte est pleine, il faut la vider avant sa fermeture du vote (comme ce n'est pas le cas).

Si le nouveau conseil ne change pas le mode de représentation au gouvernement municipal, il faudra qu'il juge à propos, en 1974, de faire voter les Montréalais dans des barils!

# Au delà de l'esprit de parti

Monsieur Jean Cournoyer a été appelé par monsieur Robert Bourassa à occuper le poste de ministre du Travail du Québec. Chacun sait que monsieur Cournoyer a rempli cette fonction pendant quelques mois dans le cabinet de M. Jean-Jacques Bertrand. Le moins que l'on puisse dire, au premier abord, c'est que voilà une idée qui sort de l'ordinaire. Et c'est manifestement une bonne idée.

Monsieur Cournoyer n'est pas un homme du parti libéral, c'est évident. Parce qu'il a déjà occupé des fonctions importantes dans un gouvernement de l'Union nationale, on pourrait croire qu'il est l'homme d'un autre parti. Mais, au contraire, il semble que l'on peut affirmer, sans risque d'erreur, que monsieur Cournoyer n'est pas un "homme de parti". C'est le premier point qu'il faut souligner avec force.

Des événements exceptionnels ont pour effet de provoquer de fortes tensions et, quand des hommes agissent ou parlent sous une forte tension, ils révèlent ce qu'ils ont dans le ventre. En temps ordinaire, il est assez facile d'agir ou de parler sans vraiment révéler son fond le plus stable. L'homme profondément angoissé peut parvenir à se donner l'image d'un être calme; le fanatique peut jouer le jeu de la tolérance; l'esprit partisan peut faire semblant d'analyser les faits avant de se prononcer. Une crise est révélatrice parce qu'elle ne laisse pas aux hommes le temps de se composer un visage.

Si on devait faire la petite histoire des semaines tragiques que nous venons de vivre, l'histoire de la sottise y aurait une place importante. Et le plus gros de cette sottise a pour racine l'esprit de parti ou, si l'on préfère, le parti pris. Acculés à la nécessité de s'affirmer dans une situation nouvelle, bien des hommes publics se sont contentés d'utiliser des réflexes développés dans des circonstances différentes. Il y a de ces hommes qui se promènent dans la vie avec deux mots dans la tête, deux mots auxquels ils font dire n'importe quoi. Quoi qu'il advienne, leur réaction est rapide et sûre: ils répètent leur petite rengaine qui a tous les sens que l'on veut parce qu'elle n'en a pas un précisément.

Il y a aussi les sages de profession, dont le métier est de distribuer des tas de conseils en toutes circonstances. Ils le font avec d'autant plus d'aisance qu'ils n'ont pas à se soucier de leur adéquation à la réalité. Après coup, ils pourront toujours se donner raison à eux-mêmes. On se donne facilement raison quand on juge soi-même ses paroles par rapport à ce qui aurait pu se passer.

Si on se laissait emporter par le goût de la satire, on décrirait toutes les formes de la sottise enveloppée dans les apparences d'une dialectique savante. Mais derrière les apparences, la sottise s'appelait, ces jours-ci, surtout "esprit de parti" ou "parti pris".

La décision importante que vient de prendre le gouvernement nous place d'un coup au delà de l'esprit de parti. A cause de l'homme qui a été choisi: ce qui désigne monsieur Cournoyer pour la fonction de ministre du Travail, c'est son expérience et ses états de service pour la communauté. A cause aussi du parti qui l'a choisi: que le parti libéral réclame les services d'un homme qui a déjà servi l'Etat sous l'Union nationale, c'est un fait déjà clair en lui-même.

Personne ne doute que M. Cournoyer, dans les fonctions de ministre du Travail, est un acquis important pour l'Etat québécois. Il faut dire de plus que, en dehors du champ dans lequel tous lui reconnaissent une compétence particulière, M. Cournoyer sera un homme de bon conseil pour le gouvernement, et principalement sur les difficiles questions constitutionnelles.

Les propos que M. Cournoyer a tenus sur les relations fédérales-provinciales, au cours de sa courte carrière politique, ont toujours été marqués d'un réalisme et d'un bon sens qui contrastent heureusement avec la pensée abstraite et crispée, courante dans notre monde politique. Ainsi, M. Cournoyer a dit qu'il n'était ni fédéraliste ni séparatiste, ce qui a semblé à plusieurs un non-sens. Pourtant, c'est le bon sens même. Etre fédéraliste, c'est poser en principe que la réunion de plusieurs Etats sous un gouvernement central est un bien en soi. Mais la fédération canadienne est un fait, non un principe, et un fait qui s'est imposé pour des raisons historiques concrètes.

La fédération est un fait avec lequel il faut s'arranger. C'est à partir de là qu'il faut négocier pour nous le statut le plus avantageux possible. Telle est, rapidement résumée, la position que M. Cournoyer a exprimée antérieurement. Elle n'est manifestement pas la déduction d'une idéologie rigide et étrangère aux faits. Là encore, M. Cournoyer se révèle un esprit libre et, pour cela même, capable de voir les forces réelles avec lesquelles il faut composer. Cette attitude ne permet pas de faire des discours à l'emportepièce, mais elle est celle qu'on attend d'un homme d'action.

La décision de M. Bourassa d'inviter un homme étranger à son parti pour occuper un poste que d'aucuns devaient convoiter; la décision de M. Cournoyer d'accepter cette invitation malgré qu'il puisse craindre l'envie de quelques-uns de ses futurs collègues, voilà deux décisions qui ont réclamé de ces hommes politiques une bonne dose de courage.

Si le courage restait pendant quelque temps la caractéristique de nos hommes politiques, nul doute que le Québec récupérerait vite, et davantage, les forces perdues dans les luttes absurdes des dernières semaines... et de la dernière décennie!

Jacques TREMBLAY



Droits réservés

# Quelques questions à Ottawa

Autant la loi des mesures de guerre rend nerveux les intellectuels, autant elle rassure l'homme moyen. Dans les circonstances, il est possible que l'intellectuel et l'homme moyen aient, l'un et l'autre, raison. L'intellectuel a raison de s'interroger sur l'arbitraire de la loi, et l'homme moyen n'a peut-être pas tort de croire que l'état d'urgence existait bel et bien au moment où Québec a lancé à Ottawa un S.O.S.

En effet, nul ne peut nier que l'enlèvement de MM. Cross et Laporte a placé les gouvernements devant un fait brutal: les terroristes québécois se trouvaient à faire savoir qu'ils en étaient à une nouvelle étape de leur action: celle de l'assassinat sélectif, comme le prévoit le "Mini-manuel de la guérilla urbaine" du Brésilien Carlos Marighella. La mort de M. Laporte est venue brutalement confirmer ces craintes, et l'agitation des sympathisants, peu avant l'affreuse tragédie, avait amplement montré l'urgence, pour le gouvernement, de recourir aux mesures extraordinaires.

Ceci étant dit, admettons, avec

les intellectuels, que certaines questions commencent à se poser. Par exemple: en vertu des mesures de guerre, les autorités ont cru devoir procéder à des arrestations massives. Une bonne partie des personnes arrêtées furent relâchées par la suite sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre elles. Dès lors, on se demande pourquoi arrêter tant de gens? N'aurait-il pas suffi, au départ, d'arrêter les plus bruyants, quitta ensuite à enlever de la circulation ceux qui auraient cherché à faire les zouaves? L'effet eût été, semble-t-il, tout aussi impressionnant.

Autre question: avec la loi des mesures de guerre, les forces de police fédérale, provinciale et municipale jouissent d'un peu près les pleins pouvoirs. Comment se fait-il qu'avec autant de pouvoirs, elles se montrent aussi lentes à attraper les présumés ravisseurs de MM. Laporte et Cross? Comment se fait-il que ces présumés ravisseurs semblent se balader en ville, se permettant même de narguer insolamment ceux qui les recherchent?

Les modérés continuent d'être patients, mais ils ont hâte de

voir les "pleins pouvoirs" commencer à produire des fruits.

Dernière question: hier, le député conservateur de Joliette à Ottawa, a appris, de la bouche du premier ministre Trudeau, que "lorsqu'une province demande aux forces armées de lui prêter secours, pour aider les pouvoirs civils, c'est la province en question qui paye les frais de l'opération". Le député de Joliette estime qu'il en coûte environ un demi-million de dollars par jour au Québec pour maintenir un contingent d'urgence de six à sept mille hommes.

Voilà qui est très singulier. Qu'il y ait urgence ou pas, le Canada doit payer pour l'entretien de ses forces armées, et ce, à même les taxes de tous les contribuables. Les militaires touchent des soldes fixes, n'ayant pas droit à du temps supplémentaire. Dès lors, on se demande pourquoi un supplément en cas d'urgence? On se sent en accord avec le chef provincial créditiste qui estime que le remboursement par Québec de frais supplémentaires équivaudrait à une double taxation...

Jean PELLERIN



# Une responsabilité dans les drames canadiens: la conspiration du silence

PARIS (AFP) — Sous le titre: "Une responsabilité dans les drames canadiens: la conspiration du silence", le Figaro (droite modérée) publie une étude sur les problèmes du Québec dont l'auteur, Mme Pierre-Louis Mallen, explique le journal, "enseigne pendant ces dernières années à l'université anglophone McGill, à Montréal, et possède une connaissance ancienne et étendue du Canada".

"La mort violente d'un homme d'Etat, écrit Mme Mallen, commande qu'on surmonte l'émotion, qu'on dépasse l'événement, qu'on recherche les causes et qu'on recherche les responsabilités. Celle de l'inconnu qui a tué est évidente. D'avance il l'avait acceptée avec tout ce que cela peut éventuellement signifier pour son propre sort.

"Les responsabilités des gouvernements de Québec et d'Ottawa sont plus emmêlées, ajoute-t-elle. Tout le monde pense au drame de conscience que pose le choix entre la vie d'un homme et la défense d'un principe. Mais ce dilemme déchirant peut se présenter à l'autorité suprême de n'importe quel pays.

"Plus spécifiques, remarque ensuite l'auteur de l'étude, est la responsabilité du régime, de ce qu'on nomme la constitution du Canada et qui est en réalité l'acte de l'Amérique du Nord britannique, voté par le Parlement de Londres, signé par la reine Victoria et entré en vigueur le 1er juillet 1837. Cette chartre octroyée organise systématiquement la confusion. C'est dans ces lacis que se débattent depuis un siècle les Canadiens français. Connaitre pour chaque affaire la li-

mite des attributions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de ce qu'on appelle, par une erreur de traduction, les provinces est le souci permanent des onze premiers ministres qui se partagent l'autorité sur dix millions de kilomètres carrés.

"Ce dilemme rend le Canada difficilement gouvernable. Il transforme en problème fondamental très grave des questions qui, dans des pays normaux, sont purement techniques. Cette fois, il a contribué à faire couler le sang. En effet, pourquoi les exigences du FLQ ont-elles été repoussées alors que M. Bourassa avait accepté le principe de les satisfaire? Parce qu'il s'était engagé au-delà de son pouvoir.

"Quand Pierre Laporte lui écrivait pathétiquement: "Ma vie est entre tes mains", le ministre du Travail avait raison sur le plan moral, mais il ne tenait pas compte de la réalité juridique: les prisons où sont détenus les Felquistes condamnés dépendent de la seule autorité d'Ottawa. Le premier ministre québécois ne pouvait pas signer un ordre d'élargissement, mais seulement tenter de convaincre son collègue canadien.

pour le Québec une certaine souveraineté.

"Comment en est-on arrivé à de pareilles extrémités — un chef de gouvernement obligé de renoncer à sauver la vie de son principal ministre après en avoir manifesté publiquement l'intention, un peuple auquel on reproche volontiers d'être englué dans le confort et le conformisme, secrétant une armée clandestine... C'est ici qu'il faut élargir le champ de la recherche des responsabilités".

L'auteur de l'étude souligne alors:

"Se sont rendus complices des drames actuels tous ceux qui ont contribué à la conspiration du silence dont souffrent depuis deux siècles les Canadiens français. Ecarter le voile est un acte d'aide puissamment courageux, car l'injustice supporte mal la lumière. De tout temps, les héritiers des envahisseurs de la Nouvelle-France ont eu un souci majeur: cacher au monde qu'au nord de l'Amérique, une nation cherche à en assimiler une autre et, à défaut d'y réussir, s'efforce de diluer sa culture pour la réduire à l'état de folklore.

"Il y a dix ans, les Québécois ont commencé à manifester leur volonté de voir évoluer leur situation. Ce réveil tenait à un concours de circonstances: mort de Duplessis et élections de 1960 au Québec, rentrée de la France sur l'échiquier international, décolonisation en Asie et en Afrique. Mieux encore, le bien-fondé de ces revendications était peu après reconnu par un organisme d'ordre fédéral, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Or, tous ceux — ils sont très peu nombreux — qui ont voulu avertir de cette énorme mutation en instance l'opinion publique de notre pays se sont heurtés à une totale indifférence. On leur objectait qu'il n'y avait pas d'événement véritablement notable qui justifiait pareils développements.

## Un comité se propose de venir en aide aux personnes arrêtées

- 1. Ce Comité formé par la Ligue des Droits de l'Homme, est composé des personnes suivantes: R.P. Richard Arès, s.j., rédacteur de la revue "Relations"; Dr Bruno Cormier professeur au département de psychiatrie de l'Université McGill; Me Paul-André Crépeau, C.R.; Pierre Dansereau, professeur à l'Université de Montréal; Dr Paul David, directeur de l'Institut de cardiologie; Rév. Claude de Mestral, pasteur de l'Eglise Unie du Canada; Jacques Hébert, président des Editions du Jour; Roland Parenteau, directeur de l'École Nationale d'Administration; Alice Parizeau, chargée de recherches au département de criminologie de l'Université de Montréal; Guylaine Rocket, faculté de philosophie de l'Université Laval; Jean-Louis Roux, artiste dramatique; Me Frank R. Scott, ancien doyen de la faculté de droit de l'Université McGill; Denis Szabo, directeur du département de criminologie de l'Université de Montréal; R.P. Jacques Tellier, directeur de l'Institut de pastorale.
- 2. Le Comité se propose d'exercer l'action suivante: a) Assurer les contacts essentiels entre les détenus et leurs proches. b) Voir aux besoins des familles concernées et particulièrement des enfants. c) Assurer que les exigences de la sécurité respectent les égards dus

aux personnes détenues sous l'empire de la Loi des mesures de guerre ou de toute autre loi qui la remplacerait.

d) S'assurer aussi que les personnes arrêtées et ensuite relâchées sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre elles, n'en subissent par la suite aucun tort.

e) Porter à la connaissance du Ministère de la Justice toute irrégularité qui pourrait être constatée par le Comité ou qui pourrait lui être signalée.

3. Le ministre de la Justice, l'Hon. Jérôme Choquette, a agréé le Comité et s'est entendu avec lui pour que trois de ses membres puissent entrer en contact avec les détenus. Ces personnes sont: R.P. Jacques Tellier, Roland Parenteau et Jacques Hébert.

4. Le ministre de la Justice s'est engagé à informer les détenus de l'existence du Comité, de ses buts, des personnes qui le composent et à donner aux détenus qui le désirent le droit de communiquer avec les trois membres du Comité préposés aux visites des lieux de détention.

5. Le Comité invite les parents ou les amis des détenus à communiquer avec le secrétariat du Comité dans tous les cas où une telle démarche s'impose.

6. Le Comité invite le public à envoyer des souscriptions, aussi minimes soient-elles; s.v.p. faire les chèques au nom de la Ligue des Droits de l'Homme en indiquant à l'endos: Comité d'aide aux détenus.

L'adresse du Comité: 443 e.s.t. rue Sainte-Catherine, Montréal (métro Berri-Dumontigny) Téléphone: 845-6306

Et Mme Mallen conclut: "Les Français, prompts à s'enflammer pour le sort des peuples en difficulté dans telle ou telle partie du monde, n'ont-ils pas un devoir spécial à l'égard de la plus grande communauté française qui soit hors de l'hexagone... Quand notre détermination sera sans équivoque le réalisme britannique acceptera que nous exprimions notre souci devant les difficultés de nos frères pour faire épanouir leur communauté. Si nous l'avions fait avec persévérance, les projectiles de l'actualité n'auraient pu être pas un bain pour le Québec. Le Québec, quand on arrive au scandale atroce du crime politique".

## ce que pense LE LECTEUR

### Appui aux gouvernements

L'Association des chirurgiens dentistes du Service de Santé de la Ville de Montréal, membres de la C.S.N., se disocie totalement de la prise de position des dirigeants syndicaux à l'endroit des gouvernements.

Notre association appuie entièrement les décisions prises par les différents paliers gouvernementaux.

Bernard BASTIEN, d.d.s., Secrétaire

### Le faiseur de miracles

J'ai écouté la conférence de presse de Me Jean Drapeau à la télévision. Il semble bien se complaire de l'expression "faiseur de miracles" dont certains gens l'ont baptisé.

Où l'image projetée de "faiseur de miracles" se gâte, c'est lorsqu'on voit un homme de sa trempe s'accaparer de la déclaration d'un ministre fédéral et cela sans preuves à l'appui pour diminuer une opposition éventuelle.

Trois jours avant une élection, son miracle a encore réussi. Il a étouffé un parti politique avant même qu'il puisse le gérer.

Avait-il besoin de recourir à cette méthode pour combler la lacune causée par le départ de M. Saulnier?

Il n'y a décidément pas de quoi être fier des campagnes électorales offertes au Québec. Si pour se faire élire un homme doit diminuer tous ses opposants (FRAP) en les plaçant tous dans le même sac.

Vive la démocratie!

Paul-Emile ROY La Salle

LA PRESSE, 7, rue... Service de tirage - téléphone 874-6911.

# Hold-up de \$85,000 dans une banque

Quatre caçagards armés de revolvers se sont emparés, ce matin, d'une somme évaluée à près de \$85,000 à la succursale de la Banque Royale du Canada, au 6530 ouest, rue Sherbrooke.

Les voleurs ont pénétré dans la banque au cours de la nuit avec l'aide d'une fausse clé et lorsque les employés sont arrivés, ils ont été tenus en joue par les bandits.

Dès que le mécanisme électronique pour ouvrir la chambre forte s'est mis en branle, les caçagards se sont emparés des \$80,000 qui se trouvaient à l'intérieur.

Non satisfaits de ce montant, ils ont également pris l'argent du dépôt de nuit, soit environ \$5,000.

## FLQ

SUITE DE LA PAGE 1

nes, et qu'il n'y avait pas eu de violence effective d'exercée sur les victimes elles-mêmes.

Il a dit également accepter l'admission faite devant la cour par le procureur de l'inculpé, Me Serge Ménard, qu'Hudon n'avait pas bénéficié personnellement de sa quinzaine de vols à main armée, mais avait remis presque tout l'argent au F.L.Q.

Dans un cas, celui du vol de Saint-Calixte, l'accusé avait lui-même souligné que le fruit de ce crime avait été divisé entre les cellules du Front de Montréal et celle du Lac-Saint-Jean.

Déjà, on le sait, un jeune homme de 23 ans, sans dossier antérieur, avait été condamné à vingt-cinq années de pénitencier, par le juge Emile Trotter, pour avoir participé à la même série de hold-up que devait avouer Hudon mercredi.

Dans son cas, toutefois, il y avait quelques accusations en plus.

Très peu de personnes se trouvaient dans la cour, au moment de la condamnation du prévenu, qui n'a montré aucun signe de mécontentement.

## INCULPATIONS

SUITE DE LA PAGE 1

qui prévoit des peines maximums d'emprisonnement à vie ou de mort. Cet article rend coupable de trahison toute personne qui, au Canada, «a recours à la force ou à la violence dans le but de renverser le gouvernement du Canada ou d'une province».

Depuis la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre, le 16 octobre, plus de 300 personnes ont été arrêtées, dont 150 étaient toujours détenues jeudi soir. Cependant, les autorités s'ont inculpées jusqu'ici aucun des individus appréhendés sous le coup des mesures d'exception.

Selon des sources dignes de foi, les autorités sont en train de «séparer la paille du froment» et se proposent de lancer contre certains détenus des accusations de trahison et de sédition, et contre d'autres des accusations de simple sédition. Ce dernier crime comporte une peine maximum de 14 ans de détention.

D'après la loi, c'est aux provinces que revient la responsabilité de traduire en justice les prévenus inculpés de trahison et de sédition. Il serait toutefois possible, selon certains, que le gouvernement fédéral se charge lui-même de ces poursuites.

La dernière exécution pour trahison remonte à 1885, alors que Louis Riel fut pendu à Regina pour avoir mené l'insurrection des Métis au Manitoba.

A Québec, le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a déclaré, pour sa part, qu'il n'avait pas en tête les noms de ceux qui, éventuellement, pourraient comparaître sous des accusations de trahison.

«La sédition et la trahison existent. Ce sont des articles qui pourront être utilisés mais je n'ai aucun nom en tête», a affirmé M. Choquette.

Interrogé sur l'à-propos d'un recours à de tels articles de loi, M. Choquette a souligné : «Ils ne sont invoqués que dans des circonstances graves. Ce sont des articles d'une gravité extrême. Il appartient aux tribunaux de décider».

«Le ministre a conclu en disant qu'il n'avait pas d'autres commentaires à faire sur le sujet, ajoutant toutefois que l'utilisation de ces articles de loi, habituellement très peu utilisés, ne l'étonne pas puisqu'ils sont fondamentaux».

## COURNOYER

SUITE DE LA PAGE 1

cette nomination, a avoué «qu'il aurait eu l'emparras du choix pour nommer un ministre du Travail au sein même de sa députation libérale». Mais, a-t-il ajouté, nous traversons une crise telle que «le chef du gouvernement devait faire preuve de leadership en choisissant un ancien ministre d'un autre parti, en posant un geste sans précédent».

### Ministre d'Etat

Le premier ministre a également annoncé hier la nomination du député de Gatineau, Roy Fournier, au poste de simple ministre d'Etat, plus particulièrement chargé, pour le moment, de la préparation des nombreux bills privés que doit étudier sous peu l'Assemblée nationale.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

«Dans les circonstances exceptionnelles

les que nous traversons, a dit le premier ministre, je pense qu'un geste de non-partisanerie comme celui-là était justifié. Il y avait en outre la compétence tout à fait spécialisée de M. Cournoyer dans le secteur travail, compétence qui nous est essentielle à l'heure où il faut régler des problèmes très urgents (construction, négociations sectorielles, négociations fédérales-provinciales au sujet de la récupération du champ de la main-d'oeuvre, etc...).

### Réaction de l'UN

M. Bourassa a déclaré qu'il avait prévenu le chef de l'Opposition officielle, M. Jean-Jacques Bertrand, de sa décision de s'approprier les services de M. Cournoyer.

Incidentement, c'est avec politesse mais également avec ironie que M. Bertrand a fait parvenir hier au premier ministre un communiqué au sujet du choix de M. Cournoyer.

«C'est avec infiniment de regret que je vois M. Cournoyer quitter nos rangs», dit M. Bertrand. Il m'a informé de la demande du premier ministre. Il répond à son appel; je n'en suis pas surpris; il a fait de même avec moi. Je sens qu'il se donnera sans compter dans ses nouvelles fonctions et qu'il les exercera avec compétence.

«Quant à l'Union nationale, poursuit M. Bertrand, elle n'aurait pas raison de se sentir amoindrie du fait qu'un gouvernement libéral se voit obligé, quelques mois à peine après son élection, de venir chercher un membre de cette équipe dont il critiquait hier l'incompétence. C'est admettre, de façon éclatante et par le précédent le plus inouï dans l'histoire de nos institutions parlementaire, que l'UN sait placer au-dessus de toute autre considération le souci de l'efficacité et l'intérêt supérieur du Québec».

### Pas de coalition

M. Bourassa a toutefois précisé hier qu'il n'avait nullement en vue, par son geste, de former un «gouvernement de coalition» ou d'affaiblir délibérément l'UN. M. Cournoyer est un expert, prêt à faire de la politique active, disponible et qui s'est très peu compromis politiquement avec l'UN, selon le chef du gouvernement.

### Remaniement prochain

M. Bourassa a aussi annoncé aux journalistes qu'il ferait au cours de prochaines semaines ou prochains mois un remaniement plus complet de son cabinet. D'ici là, l'actuel ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, continuera à occuper le poste de ministre de l'Immigration, laissé également vacant par la mort de M. Laporte.

## NIXON

SUITE DE LA PAGE 1

à Caracas, Venezuela, lors d'une tournée vice-présidentielle.

Au plus fort des manifestations d'hier, la foule, profitant du tamponnement de six voitures de la caravane électorale, a fracassé des vitres, arraché des antennes de radio, craché sur les véhicules.

Dans une déclaration transmise par son secrétaire de presse, Tonald Ziegler, hier soir, le président Nixon a promis de répondre, ce soir, au cours d'une autre assemblée électorale, à la provocation des éléments troubles de la société américaine.

«Le temps est venu d'enlever ses gants et de répondre avec franchise et courage à ce genre de conduite. La liberté de parole et la liberté de réunion ne peuvent exister lorsque des gens qui assistent paisiblement à des réunions sont attaqués à coups de pierres».

Et il a ajouté: «Je discuterai, demain soir, de ce que l'Amérique doit faire pour mettre fin à la vague de terrorisme et de violence par l'élément radical, antidémocratique de notre société».

### Complot à Chicago

Pendant que le président Nixon essayait la colère des manifestants californiens, la police de Chicago aidée du FBI, enquêtait sur un «présupposé» complot contre sa vie.

Selon un informateur de la police, deux hommes membres d'un club de «motards» à Chicago avaient dit que «le leader du pays ne mérite pas de vivre».

Les autorités policières de l'Etat de l'Illinois ont lancé une alerte générale et amorcé une vaste chasse à l'homme après que la police d'Arlington eut reçu un appel téléphonique de l'informateur peu avant minuit.

### Le film des incidents de San José

Au cours de l'étape californienne de sa tournée électorale, le président Nixon, qui sortait hier soir d'une assemblée en vue de faire moucher la réélection du sénateur George Murphy, s'est trouvé face à des centaines de manifestants qui protestaient contre la guerre du Vietnam.

Montant sur le capot de la limousine présidentielle, le chef de l'exécutif, dans un geste de défi, s'est dressé, les bras en «V». Ce geste semble avoir déclenché une réaction brutale de la foule qui s'est mise à lancer des pierres, des briques, des bouteilles et des oeufs en direction de M. Nixon, dont la voiture a été atteinte par certains de ces projectiles.

Il fallut environ cinq minutes au cortège présidentiel pour quitter les lieux par un étroit passage que la police avait réussi à lui frayer dans la foule. La seconde voiture du cortège s'arrêta lorsque son conducteur mit les freins trop brusquement et les six voitures qui suivaient se télescopèrent légèrement, sans dégâts matériels graves. Les manifestants saluèrent l'incident avec des cris de joie.

Plusieurs personnes, dont un agent du service secret protégeant le président, un journaliste et un cameraman de télévision, ont été légèrement blessés.

Sept fenêtres d'un autocar à bord duquel se trouvaient des membres du secrétariat de M. Nixon et des personnalités politiques, ont été brisées. Mme Rose Mary Woods, secrétaire particulière du président, qui était dans l'autocar, se jeta par terre en s'exclamant: «Juste comme à Caracas». On se souvient que les manifestants avaient également jeté des pierres à M. Nixon, lorsqu'il était vice-président, lors d'une visite à Caracas.

# le TEMPS qu'il fera

Minimum 30°  
Maximum 40°  
Prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval: Région de l'Outaouais: ensoleillé devenant nuageux plus tard aujourd'hui. Samedi nuageux avec quelques averses. Maximum aujourd'hui près de 25. Minimum la nuit prochaine 15 à 20. Régions des Cantons de l'Est, Montréal et Laurentides: aujourd'hui ensoleillé devenant nuageux ce soir ou la nuit prochaine. Samedi généralement nuageux avec quelques averses plus tard dans la journée. Maximum aujourd'hui et samedi près de 25. Minimum la nuit prochaine 15 à 20. Régions de Québec, St-Maurice et Lac St-Jean: aujourd'hui et samedi généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et samedi 25 à 30. Minimum la nuit prochaine 15 à 20. Régions de Bas-Canada, Rimouski, Gaspé et sept-îles: aujourd'hui et samedi généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et samedi 25 à 30. Minimum la nuit prochaine 15 à 20 sur la Rive-Sud et 25 à 30 sur la Rive-Nord.

Fête: Office ferial

## Pas de grève des dentistes

«Afin d'éclaircir une situation qui semble confuse pour le public en général», l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec a émis hier un communiqué où elle fait le point de la situation en ce qui a trait aux soins dentaires et à l'application de la loi d'assurance-maladie qui entre en vigueur au Québec lundi.

Contrairement à ce qu'on a pu croire au premier abord, il n'est nullement question que les dentistes fassent la grève à compter de lundi. Ce qui ressort du communiqué émis par le Dr Hubert Labelle, président de l'ACDQ, qui s'en tient strictement à l'interprétation de la nouvelle loi, c'est qu'aucun soin dentaire prodigué en dehors des hôpitaux, c'est-à-dire dans les cabinets des dentistes, ne sera couvert par les dispositions de l'assurance-maladie.

La confusion paraît être née de l'interprétation qu'on a faite d'un extrait de la déclaration du Dr Labelle où il est dit «qu'après l'entrée en vigueur de la loi de l'assurance-maladie le 1er novembre, le public comprendra qu'aucun soin dentaire ne sera assuré dans les bureaux des dentistes». Dans ce contexte, le mot «assuré» ne voulait pas dire «prodigué», mais bien «couvert par l'assurance».

Le communiqué précisait un peu plus loin que «seuls certains soins de chirurgie de la bouche seront assurés (couverts par l'assurance), et ce, à condition que l'hospitalisation soit nécessaire».

L'ACDQ dit cependant continuer ses négociations avec le gouvernement, en vue de conclure une entente dans le plus bref délai.

## BOURASSA

SUITE DE LA PAGE 1

ces où les principales décisions concernant l'affaire Cross-Laporte et la Loi des mesures de guerre furent prises.

La majorité Après s'être aventuré dans diverses phrases plutôt obscures, le premier ministre finit par affirmer catégoriquement que la majorité et même presque tous ses ministres à part deux ou trois exceptions furent présents à ces réunions importantes.

«Je ne conteste pas la bonne foi de ceux qui écrivent des articles, a dit d'autre part M. Bourassa. Mais s'il y avait eu crime, il y aurait eu des démissions. Il n'y en a pas eu. C'était une crise sans précédent pour un gouvernement et il y a eu une solidarité qui s'est manifestée du début à la fin. C'est bien beau d'émettre des hypothèses de dissension. Mais sur quoi se base-t-on pour dire qu'il y a eu dissension. Il n'y a pas le moindre fait qui puisse donner une crédibilité à ces affirmations».

M. Bourassa a voulu interroger les journalistes sur les sources qu'ils pourraient posséder concernant de quelconques dissensions. Les journalistes ont refusé, pour des motifs d'ordre professionnels de divulguer ces sources.

«Les faits, a dit un journaliste, démontrent probablement que les articles en question étaient fondés».

«Ce sont des hypothèses, a répondu M. Bourassa. Tant mieux pour vous si elles se réalisent, et tant pis pour moi».

Un autre journaliste, en parlant d'hypothèses, a demandé à M. Bourassa si «ce n'était pas ses amis fédéraux qui étaient en train de répandre la rumeur de dissensions dans son cabinet pour le diviser pour de bon».

M. Bourassa a déclaré qu'il ne voyait pas pour quelle raison le gouvernement fédéral ferait de telles tentatives.

Au sujet du nombre des ministres présents aux récentes réunions de cabinet qui furent capitales, M. Bourassa a déclaré:

«Lorsque les décisions ont été prises en principe tous les ministres étaient présents, peut-être un ou deux étaient absents et lorsque les mesures ont été décidées, nous avions carte blanche; le chef du gouvernement avait plus ou moins carte blanche pour décider du moment de les appliquer; il y avait certainement la majorité des ministres.

«Il y avait dans toutes les décisions la presque totalité des ministres; il en manquait trois ou quatre selon les circonstances. Vous comprendrez comme moi que devant les implications de ces décisions, je ne pouvais certainement pas me permettre de prendre ces décisions sans avoir l'appui et le consentement des ministres».

## LIBERATION

SUITE DE LA PAGE 1

le nombre des terroristes.

«Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux», a dit M. Bourassa.

D'après M. Bourassa, des informations des forces policières indiqueraient qu'il y aurait environ 200 terroristes au Québec. Toujours de l'avis de M. Bourassa, la libération de ceux qui sont

# Armée: Trudeau nuance ses propos

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — A la demande de M. Réal Caouette, le premier ministre Trudeau a expliqué ce matin aux députés que le gouvernement du Québec, en vertu de l'article 237 de la loi de la défense nationale, doit payer le supplément des frais entraînés par la présence de l'armée au Québec et non pas la solde normale qui de toute manière aurait été payée par le ministère de la Défense nationale.

Cependant, M. Trudeau a ajouté qu'il n'y a aucun précédent à la situation actuelle. L'an dernier à Montréal, le gouvernement du Québec avait également demandé l'aide de l'armée, mais dans le cas actuel, il est arrivé que seulement 12 heures après cette requête, le gouvernement fédéral a proclamé la Loi sur les mesures de guerre.

Le premier ministre a déclaré que son gouvernement est très ouvert pour discuter de cette question avec le gouvernement Bourassa, ce qui pourrait indiquer qu'en définitive, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'être très exigeant sur le plan pécuniaire dans cette histoire.

Un peu plus du quart des 85 personnes encore détenues, à Montréal, en vertu de la Loi des mesures de guerre, sont parvenues à faire appel aux avocats de l'assistance judiciaire.

A Québec, on notait par contre qu'aucun des 23 détenus ne semblait avoir besoin du bureau d'assistance judiciaire pour faire respecter ce que le Barreau a convenu d'appeler les droits fondamentaux d'une personne d'obtenir l'aide d'un avocat.

Toutefois, si l'on en juge par Montréal, les requêtes parviennent aux avocats d'une façon encore imprégnée de mystère.

On faisait remarquer, ce matin, que

## SPECIALISTES

SUITE DE LA PAGE 1

spécialistes reçoivent en moyenne trois fois moins de patients à l'heure que les omnipraticiens. Mais dès qu'un malade est recommandé par l'omnipraticien, la visite devient une consultation, qui, elle est rémunérée au taux de \$22.

Le président de la FMSQ dit que la pression économique est tellement forte chez les spécialistes que 60 cabinets privés auraient déjà fermé leurs portes ou seraient sur le point de fermer.

Cela signifierait, d'après une petite enquête de LA PRESSE, que des médecins spécialistes se limiteraient à l'avenir à leur travail en milieu hospitalier. D'autres songeraient à s'installer ailleurs qu'à Québec.

## Trudeau en a dit davantage à ses députés

par Claude TURCOTTE

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a admis qu'il a peut-être été un peu plus loin dans sa description de la situation politique au Québec, devant le caucus de son parti, qu'il ne l'a fait à la Chambre des communes.

M. Trudeau a ajouté, en réponse à des questions de M. David Lewis, qu'il n'a confié aucun secret particulier aux députés de son parti, mais qu'il a peut-être élaboré davantage sur la situation de confusion qui aurait régné à un certain moment au Québec.

Il a aussi mentionné qu'il a fourni ces explications à chacun des chefs des partis d'opposition et que ces faits sont aussi connus de tous les députés du Québec à Ottawa, qui ont tous voté en faveur de la Loi sur les mesures de guerre.

M. Trudeau a toutefois refusé de répondre devant la Chambre les explications données confidentiellement aux députés libéraux et québécois, ainsi qu'aux chefs de partis d'opposition.

M. David Lewis avait ouvert le débat en demandant sans succès l'ajournement de la Chambre pour discuter de toute urgence de ces allusions faites par plusieurs ministres fédéraux, le premier ministre Bourassa et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

# ABANDON DES AFFAIRES



Habits tout laine	\$11 <sup>40</sup>
Vestons sport	\$6 <sup>40</sup> et \$9 <sup>40</sup>
Imperméables	\$9 <sup>40</sup>
Pantalons, style espagnol évasé	\$2 <sup>40</sup>
Pantalons tout laine	\$1 <sup>40</sup>
Pantalons 'Koratron'	\$3 <sup>40</sup>
Paletots d'hiver	\$14 <sup>40</sup>

GRANDE REDUCTION SUR HABITS DE GARÇONS ET ADOLESCENTS

Manufacture de luxe 40

6648A, rue St-Hubert 276-1586

## Indépendance et marché commun avec les USA profiteraient au Québec

par Pierre SANT-GERMAIN

L'indépendance du Québec, assortie d'un marché commun avec les Etats-Unis, se traduirait par des avantages économiques appréciables pour le Québec, à moyen et à long terme, et permettrait en outre de contourner la plupart des perturbations économiques lors de la transition vers l'indépendance.

Telle est la thèse que soutient M. Rodrigue Tremblay, professeur d'économie et de finance internationale à l'Université de Montréal, dans un ouvrage qu'il vient de publier aux Editions du Jour et dont il a exposé l'essentiel, hier, lors d'un dîner-causerie organisé par le cercle Finance-Placement.

### Perte de \$2 milliards

Dans son livre, bourré de statistiques à l'appui de sa thèse, M. Tremblay qualifie de "contre nature" la participation du Québec à l'actuel marché commun canadien, qui favorise particulièrement l'Ontario. Il en résulte, affirme-t-il, une perte annuelle minimale de deux milliards de dollars pour les citoyens du Québec sous forme de prix artificiellement élevés aux consommateurs et d'une structure industrielle inefficace.

Par ailleurs, selon M. Tremblay, le nationalisme économique "canadien" présentement en vigueur cantonne les revenus des Québécois "dans une des positions les plus inférieures en Amérique du Nord". A ce propos, l'auteur précise que le revenu personnel par habitant, au Québec, est d'environ 11 p.c. inférieur à la moyenne canadienne et 27 p.c. au-dessous de celui de l'Ontario. M. Tremblay note que le Québécois francophone est encore plus désavantagé, car son revenu moyen est de 35 p.c. inférieur à celui du Québécois anglophone.

### "Ségrégation économique"

L'économiste considère que "la ségrégation économique et la discrimination économique dont sont victimes les Québécois francophones" dépendent de deux causes fondamentales: premièrement, les Québécois francophones ne contrôlent pas suffisamment d'entreprises à l'intérieur de l'économie québécoise (15 p.c. de la production manufacturière et deux p.c. de la production

minière du Québec); deuxièmement, les entreprises anglo-canadiennes au Québec ne se comportent pas toutes comme des citoyens québécois.

M. Tremblay est d'avis que le gouvernement d'un Québec indépendant et intégré économiquement à un marché commun Québec - Etats-Unis "devrait s'employer prioritairement à corriger ces deux lacunes". Dans la situation actuelle, à cause de la concentration des pouvoirs politiques et économiques à Ottawa, "ni le gouvernement fédéral, pour des raisons politiques et électorales évidentes, ni le gouvernement provincial du Québec ne peuvent s'attaquer de front à de tels problèmes".

### Dollar québécois et dollar américain

Pour ce qui est des problèmes monétaires à court terme que poserait l'accession du Québec à l'indépendance, M. Tremblay souligne qu'ils peuvent être résolus par un arrangement monétaire avec les Etats-Unis. Dans cette hypothèse, le dollar québécois émis par la Banque centrale du Québec serait à parité avec le dollar américain. Une telle parité présuppose, explique l'auteur, trois conditions:

- négociation avec la Banque du Canada pour la mise sur pied d'un fonds de stabilisation des changes en dollars américains ou en or à même la quote-part que les citoyens du Québec possèdent à la Banque du Canada et au ministère des Finances;
- négociation pour le transfert au Québec d'une partie de la dette publique fédérale au prorata de la population;
- transfert d'une partie du portefeuille d'actifs et d'exigibilités de la Banque du Canada à la Banque du Québec pour permettre à celle-ci d'émettre et de surveiller une masse monétaire d'environ sept à huit milliards de dollars québécois.

Tout en se prononçant, comme le Parti québécois, pour l'indépendance du Québec, M. Tremblay assure que "le vague projet de réintégration commerciale et monétaire avec le reste du Canada" proposé par le PQ, une fois l'indépendance réalisée, est une formule qui, au mieux, n'améliore nullement la situation économique présente du Québec sur ce continent.

## Un candidat intente une poursuite contre L'Hebdo de St-Léonard

Le candidat à la mairie de l'Union des Citoyens de Saint-Léonard, M. Raymond Picard, a déposé hier, au greffe de la cour municipale de Montréal, une poursuite en dommages et intérêts de \$50,000 contre le journal "L'Hebdo de Saint-Léonard" pour défaut d'avoir respecté un contrat de publicité commandé en son nom par les organisateurs de son parti.

Selon le texte de la poursuite, "le ou vers le 19 octobre 1970, le défendeur Claude Beausoleil a signé un contrat de publicité avec le défendeur et plus particulièrement "L'Hebdo de St-Léonard" et sans excuse légitime et sans aucun motif raisonnable et légal, le défendeur a refusé de donner suite audit contrat".

M. Beausoleil soutient pour sa part qu'il aurait reçu un appel téléphonique du journal en question, quelques jours après la signature du contrat, et qu'une personne autorisée lui aurait dit qu'on ne pouvait pas passer sa publicité "parce

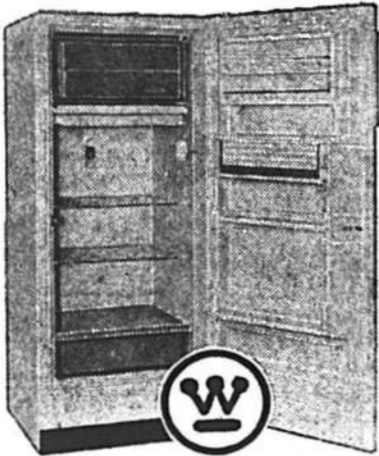
que des gens ne sont pas intéressés à ce que ça passe".

Toujours selon M. Beausoleil, l'un des principaux responsables du journal "L'Hebdo de St-Léonard", en l'occurrence M. A. Tanguay, signataire du contrat, serait un organisateur important du candidat sortant à la mairie, M. Léo Ouellet.

"De toute évidence, de dire M. Beausoleil, les organisateurs du maire Ouellet tentent de boycotter notre publicité et nous ne pouvions pas laisser passer sous le silence une telle action démagogique qui prive les citoyens-électeurs d'une information à laquelle ils ont droit."

Par ailleurs, Me Gérard Lalonde qui se présente sous la bannière de l'Union des Citoyens au siège no 4, soutient que son adversaire Jean Di Zazzo, de l'équipe du maire Ouellet, ne peut pas être légalement candidat à cette élection puisqu'il serait encore sous contrat avec la municipalité.

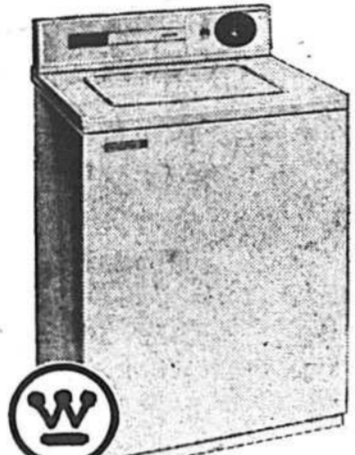
# Le grand VALEURS SPECTACULAIRES D'AUTOMNE



REFRIGÉRATEUR 10.2 p.c.

Ce réfrigérateur à 3 étagères comporte un hydrateur pleine grandeur et un compartiment séparé pour beurre et fromage. Le congélateur peut contenir 35 livres. 24" large x 59 1/2" haut.

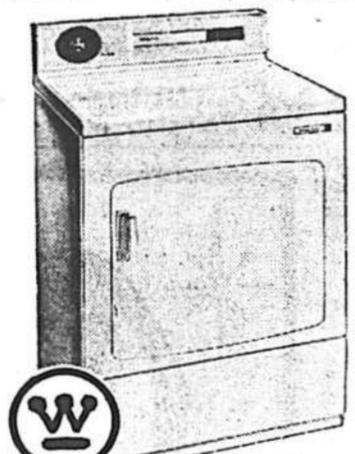
**SPECIAL \$214** \$10 par mois



LESSIVEUSE AUTOMATIQUE

4 cycles pour tous les items réguliers, lavage-pressage, 4 combinaisons de température d'eau, filtre à charpie, dispositif automatique de sécurité durant l'essorage. Capacité: 14 livres.

**SPECIAL \$279** \$12 par mois



SÈCHEUSE AUTOMATIQUE

Séchage uniforme par courant d'air contrôlé. Filtre à charpie. Cuve en porcelaine émaillée. Choix de 2 températures. Une période de refroidissement empêche les faux-plis. 27" large x 25" profond.

**SPECIAL \$169** \$8 par mois



POÊLE ÉLECTRIQUE

Minuterie pour le four, indicateur lumineux pour les éléments. Indicateur lumineux du contrôle de la température du four. Porte vitrée pour le four et lumière intérieure. Tirroir profond.

**SPECIAL \$219** \$10 par mois



ENSEMBLE DE CHAMBRE STYLE ESPAGNOL, 3 MCX

Ébénisterie en chêne. Bureau triple avec miroir encadré vertical. Grande commode garnie de superbes poignées en cuivre antique. Très beau lit à panneau.

LA TABLE DE NUIT EST AUSSI DISPONIBLE À \$49. SEULEMENT.

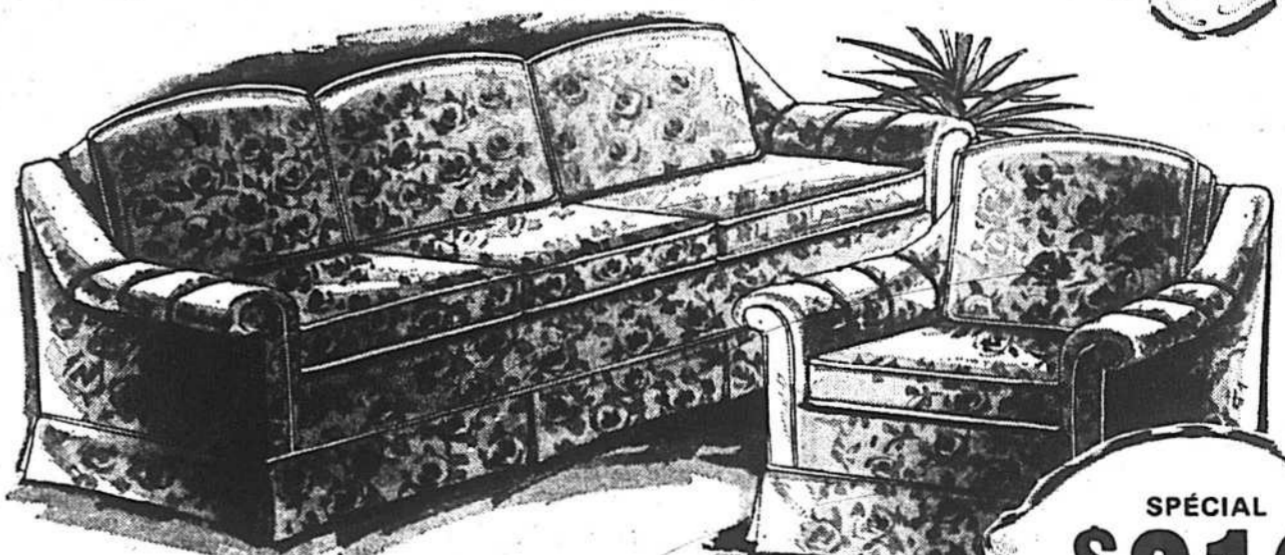
**SPECIAL \$319** \$15 par MOIS



ENSEMBLE DE CUISINE DE STYLE MODERNE, 5 MCX

Table de 36" x 48" qui peut s'allonger à 60" avec un panneau escamotable. Dessus arboré 2 tons. Tablier décoratif en acier inoxydable. Pattes effilées avec embouts rotatifs. 4 chaises rembourrées de mousse. Pattes avec fini chrome.

**SPECIAL \$159** \$8 par MOIS



MOBILIER DE SALON 2 MCX.

Sofa à 3 coussins et fauteuil de style contemporain. Les coussins de Taslan sont réversibles et les appui-bras sont rembourrés de mousse. Choix de 5 couleurs composées: bleu-vert, rouge-or, tangerine-vert, vert-or et orange-tangerine.

**SPECIAL \$319** \$15 par MOIS

POURQUOI HAIG EST-IL SI SUPÉRIEUR?

C'EST LA PLUS VIEILLE MARQUE DE SCOTCH!

Ne soyez pas vague... demandez

**HAIG**

Le scotch le plus vendu en Grande-Bretagne

332-B 25 et 4 7 15  
332-C 40 et 411 25

Distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse

Agencement: The Distillers Company (Canada) Limited

12 MAGASINS DANS LE GRAND MONTRÉAL

PLUS DE 90 MAGASINS DANS LE QUÉBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR

**Legaré**

HEURES D'AFFAIRES

LUNDI-MARDI-MERCREDI 9h.A.M. à 6h.P.M.

SAMEDI 9h.A.M. à 5h.P.M.

JEUDI ET VENDREDI 9h.A.M. à 9h.P.M.

1200 rue AMHERST  
Tél. 842-8911

6960 rue ST-HUBERT  
Tél. 271-4668

3734 ouest, rue NOTRE-DAME  
Tél. 935-6994

10530 BOUL. PIE IX (Mt.-Nord)  
Tél. 322-2741

3730 est, rue ONTARIO  
Tél. 526-1667

1278 est, MT-ROYAL  
Tél. 521-5373

4010 rue WELLINGTON (Verdun)  
Tél. 768-4730

3250 rue MASSON (Rosemont)  
Tél. 725-2453

1020 rue NOTRE-DAME  
Tél. 637-5825 (Lachine)

4660 est, rue STE-CATHERINE  
Tél. 255-7029

6589 Boul. MONK  
(VILLÉ MARIE)  
Tél. 768-4777

11,926 est, rue NOTRE-DAME  
(MONTREAL)  
Tél. 645-5371

# Fabre: l'avocat de Gilles Houde conteste la juridiction de la Cour provinciale

par Bernard MORRIER

Selon certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du nord (AABN), la contestation d'une élection provinciale est une matière tombant sous la juridiction de la Cour supérieure, ce qui veut dire que le tribunal chargé d'entendre une cause du genre devrait être composé de juges nommés par le gouvernement fédéral.

C'est du moins ce qu'a prétendu hier Me André Villeneuve, procureur de M. Gilles Houde, député libéral de Fabre, qui conteste la constitutionnalité de la Loi électorale du Québec.

Me Villeneuve a basé son argumentation sur le fait qu'en 1872, soit cinq ans après l'Acte fédératif, la législature provinciale s'est départie de ses droits quant à l'élection des membres de l'Assemblée législative pour les référer à

la Cour supérieure. De ce fait, la législature se serait départie de sa juridiction en ce domaine pour la confier à un tribunal de droit civil, comme en témoigne un jugement rendu en 1876 dans la cause Thérberge versus Landry.

D'autre part, Me Villeneuve a fait valoir que toutes les pétitions en contestation d'élection, entre 1872 et 1953, ont toujours relevé de la Cour supérieure.

De son côté, Me Jean Tremblay, qui représente le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, qui a déjà fait savoir qu'il allait défendre la validité de cette loi, a obtenu un délai de 15 jours afin de soumettre une argumentation écrite.

"On n'a trouvé aucune fraude"

Hier, Me Villeneuve s'est affairé à atténuer point par point certaines irrégularités

mises en preuve lors des différentes audiences.

D'après lui, en rédigeant la Loi électorale, le législateur n'a pas voulu qu'une élection soit remise en question pour des irrégularités qui ne sont pas notables ou qui pourraient être corrigées au cours de la campagne électorale. Il a cité à cette fin des erreurs d'énun- ciations dans la composition des listes électorales qui n'entraînent pas l'annulation d'une élection. Il a souligné que la loi garantit un scrutin honnête qui ne serait toutefois pas sans faille. "Il faut, a-t-il fait remarquer, que le mécanisme du scrutin soit faussé gravement pour qu'une élection soit annulée. Aussi, si les mécanismes de la loi n'ont pas été faussés gravement, l'élection doit être considérée comme régulière."

Me Villeneuve ajoute que les allégués sur les infractions ne comportent pas de fraudes ou des manoeuvres frauduleuses dans cette élection et que la preuve déposée n'allègue pas que le candidat libéral, M. Houde, aurait commis des impairs du genre. De plus, souligne-t-il, il n'y a pas de preuves mathématiques pour que l'élection soit annulée.

En ce qui a trait aux chiffres du résultat de l'élection, Me Villeneuve opine que la Cour doit les retenir, car elle ne sait pas pour qui les citoyens n'étant pas canadiens

ont voté et à qui ces votes doivent être enlevés. "De plus, ajoute-t-il, il ne suffit pas que des personnes qui n'ont pas droit d'être sur la liste électorale y soient pour dire qu'il y a infraction. La preuve ne démontre pas que les personnes savaient qu'elles n'avaient pas ce droit."

Et le procureur d'ajouter qu'il faut qu'il y ait élément d'intention de fraude pour qu'il y ait infraction. "Donc, on n'en a pas fait la preuve, il n'y a donc pas d'infraction."

Concernant les personnes qui ont voté sans avoir le cens électoral, pour qu'il y ait infraction, il faut que celles-ci sachent qu'elles n'avaient pas le droit de déposer un bulletin dans l'urne. Cette preuve n'a pas été faite, d'après Me Villeneuve.

Abordant ensuite la question d'un registre pour les besoins du bureau de révision, dont Me Ferland avait relevé l'absence, Me Villeneuve réplique que le législateur n'a pas prévu de formules à cette fin, que rien dans la loi n'existe à cet effet. "De plus, note-t-il, rien dans la preuve soumise démontre que les membres du bureau de révision ont agi de mauvaise foi et rien n'a démontré aussi que les membres dudit bureau ne se sont pas acquittés des devoirs qui leur incombaient. Le fait qu'un registre n'ait pas été tenu n'im-

plice donc pas l'annulation de l'élection."

Me Villeneuve opine d'autre part que la preuve est totalement insuffisante et laisse le tribunal avec des hypothèses dans les faits entourant la radiation d'électeurs.

A Me Ferland qui avait soutenu que les intéressés n'avaient pas obtenu un jour franc après la réception des avis de convocation, Me Villeneuve soumet que la loi électorale permettait de faire des demandes en radiation jusqu'à 10 heures le soir le jeudi (16 avril) et que de ce fait des avis pouvaient être envoyés après cette heure, du moins jusqu'à minuit. Les avis ayant été jetés à la poste à midi, le 16 avril, on était là en face d'un geste légal, d'après Me Villeneuve, car le délai d'un jour franc compte au moment où les avis sont jetés à la poste et non pas du jour de la réception. "Donc, note-t-il encore, la preuve ici est insatisfaisante et ne permet pas de tirer de conclusion."

Bref, Me Villeneuve rappelle que dans aucun cas, on a fait la preuve de la commission d'infractions. "Aussi, conclut-il, on ne peut même pas se demander si des infractions pouvaient changer le résultat de l'élection dans Fabre. Des infractions, il n'y en a pas!"



## ÉDITION RÉGULIÈRE

### MOSAÏQUE MEXICAINE

Si vous ne connaissez pas du tout le Mexique, Jean La Boissière vous en présente les contours. Photos en couleur

### ☆ Entrevue avec Maestrini

par Claude Gingras

### ☆ Le curling

par François Béliveau; photos René Picard

### ☆ La surpopulation

en page Science; par Jean-Claude Paquet

### ☆ La fête de la citrouille

par Mariane Favreau

## tele-presse



L'HORAIRE DE 21 CANAUX DE TELEVISION ET DE TOUTES LES STATIONS FM POUR LA SEMAINE

- Le télé-cinéma.
- Le ciné-choix.
- Les principales émissions de sports, d'informations et de variétés.
- Comment se fabriquent les rires qui nous font rire.
- Radio-Canada, une chapelle où on entre par la petite porte.

## perspectives



L'AVENIR DU PORT DE MONTREAL

On dit notre port démodé, mal administré, en perte de vitesse et même menacé par les autres ports du Saint-Laurent. La situation est-elle à ce point critique ?

- Alexandra Stewart, une Canadienne devenue comédienne française.
- La dernière chance des Kennedy.
- La pollution.

## BANDES ILLUSTRÉES EN COULEURS

Mandrake le magicien — Tarzan — Les héritiers du capitaine — Kerry Drake — Emilie — Donald le canard — Les leçons de la nature — Rions ensemble — L'ours Yogi — Joe Bras-de-fer — La douce moitié — Ed et Flo — Les contes de Walt Disney

TOUS LES JOURS LISEZ

## la presse



# La Datsun 1600 est en tête!

Non seulement elle est difficile à battre, elle n'est même pas facile à suivre. Elle possède une liste de rallyes victorieux longue comme le bras. Elle se faufile dans les petites rues tortueuses avec l'agilité d'un chat et vous place en tête de file sur l'autoroute. Conduisez une Datsun 1600. Devenez vous aussi chef de file.

### À l'intérieur:

On voit tout. Sa visibilité panoramique est phénoménale. Et il y a aussi de nombreux suppléments sans coût additionnel: sièges baquet inclinables. Ventilation indirecte. Chauffe-rotte-dégivreur à 3 vitesses. Colonne de direction télescopique. Appui-tête, ceintures de sécurité et panneau de bord coussiné, le tout protégé par une construction monococque pour plus de sécurité. Boîte automatique à 3 vitesses ou

avec levier au plancher à 4 vitesses synchronisées.

### À l'extérieur:

Freins avant à disques pour arrêts sûrs, sans flottement. Suspension indépendante sur 4 roues pour aplanir les chemins les plus cahoteux. Modèles aux lignes élégantes à 2 ou 4 portes et wagonnette.

### Sous le capot:

Un moteur de 1600 cc développant 96 cv avec arbre à came en tête

qui donne jusqu'à 35 milles au gallon. Carburateur jumelé. Alternateur.

### Voici où vous pouvez la voir:

Chez l'un des 250 concessionnaires Datsun répartis dans tout le Canada. N'importe lequel sera heureux de vous faire faire une balade d'essai. La Datsun 1600. Difficile à battre.

**DATSUN 1600**  
**\$2235\***  
à partir de

La plus avantageuse de toutes\*

\* Prix de détail suggéré F.A.B. Montréal, Vancouver, Toronto, Halifax. Plus transport, plaques et taxe provinciale s'il y a lieu.

Il y a plus de 1,000 concessionnaires Datsun à votre service au Canada et aux États-Unis.



PRODUIT DE NISSAN

STE-THERESE DATSUN INC.  
200, rue St-Charles,  
St-Thérèse, P.Q.  
Tél. 430-0293

BELLEMARE & MORIN AUTO LTEE  
10305 av. Papineau, MtL, P.Q.  
Tél.: 384-3290

ROGER BAUDIN AUTOMOBILE  
10,515 boul. L'Archevêque  
Montréal-Nord, P.Q.  
Tél.: 321-8600

FRENETTE AUTO ENRG.  
1185, rue Notre-Dame  
Repentigny, P.Q.  
Tél.: 581-9220

BERRA AUTOMOBILE INC.  
3475 av. du Parc, MtL, P.Q.  
Tél.: 849-2283

ELEGANT MOTORS INC.  
845 boul. Taschereau  
Greenfield Park, P.Q.  
Tél.: 672-2720

REIMERS AUTOMOBILE  
510 boul. Labelle  
Chomedey, Ville Laval, P.Q.  
Tél.: 688-4321

DOWNTOWN DATSUN  
FOREIGN MOTOR LTD.  
4014, 4428 e., rue Ste-Catherine  
MtL, P.Q.  
Tél.: 931-5879 - 932-7136

GARAGE REAL CROTEAU ENRG.  
635 est, boul. Curé-Poirier  
Ville Jacques-Cartier, P.Q.  
Tél.: 677-8979

BOB BARNABE INC.  
7645 Lemans, St-Léonard, P.Q.  
Tél.: 256-9068

MICOR AUTO INC.  
12305 est, rue Sherbrooke  
Pte-aux-Trembles, P.Q.  
Tél.: 645-1633

GARAGE BOUCHARD LTEE  
2905 est, rue Notre-Dame  
Lachine, P.Q.  
Tél.: 637-9531

GARAGE DUMOULIN LTEE  
8115 boul. Lévesque  
St-François, Laval, P.Q.  
Tél.: 665-7459

SERVICE DE PNEUS STADIUM LTEE  
1871 rue Delormier, MtL, P.Q.  
Tél.: 524-1177

BROADWAY GARAGE  
7550 rue Broadway  
Ville LaSalle, P.Q.  
Tél.: 366-8931

DAQUST DATSUN LAVAL INC.  
1424 boul. des Laurentides  
Pont-Viau, Ville Laval, P.Q.  
Tél.: 663-2188

# Les recteurs insistent sur la nécessité des libertés académiques des universités

La conférence des recteurs et principaux des universités du Québec rappelle dans une lettre adressée aux premiers ministres Trudeau et Bourassa que "la liberté académique des universités, une des pierres angulaires de la démocratie au Canada, ne peut ni s'affaiblir, ni s'évanouir sans le rétablissement des libertés garanties à la déclaration canadienne des droits de l'homme".

La lettre signée par le président de la conférence, M. Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal, reconnaît toutefois la nécessité pour tous les citoyens de se soumettre aux mesures d'exception décrétées provisoirement par le gouvernement pour parer à une situation d'urgence.

Compte tenu de la volonté gouvernementale "d'entendre toutes suggestions utiles sur la nature de ces nouvelles

mesures législatives et des consultations et démarches déjà entreprises en ce sens" par le ministre de la justice, la conférence des recteurs et principaux attire l'attention "sur la situation très difficile dans laquelle l'article 6 du règlement place les universités".

"Cette disposition, précise la conférence, rend possible de lourdes sanctions le propriétaire d'un édifice qui permet sciemment la tenue de "tout

groupement de personnes qui favorise les actes, desseins, principes ou lignes de conduite" du FLQ. Contrairement à l'article 4 d) qui vise les actes commis par des personnes, l'article 6 ne précise pas s'il autorise à sévir exclusivement contre la poursuite des actes, desseins, principes ou lignes de conduite expressément déclarés illégaux.

"est à cause de la "rédaction vague et ambiguë de cette disposition et des

dangers évidents de sanctions "par association", que l'Université du Québec à Montréal, a dû, note-t-on, fermer ses portes la semaine dernière.

Pour illustrer l'imprécision de cette rédaction, la conférence ajoute que "dans le cours normal de la vie universitaire, des groupes d'étudiants, ou de professeurs peuvent être amenés à

prendre des positions sociales, économiques ou politiques qui, par hasard, coïncident avec certaines revendications idéologiques du FLQ".

"Nous n'estimons pas, poursuivent les recteurs et principaux, qu'il soit d'intérêt public d'exposer ces citoyens et les universités où ils s'expriment ou se rassemblent aux rigueurs de la loi."

**Morgan**  
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

**BON MARCHÉ**

Centre-ville seulement. Au niveau du métro.



**Le confort laine**  
A. Pull-over entièrement diminué en acrylique facile d'entretien. Tricot fantaisie devant. Col montant. Manches longues. Rouge feu, vert, brun, bleu ou prune. P.M.G. Téléphonez à 842-6261. **4.49**

**Veste sport**  
B. De style cardigan entièrement diminué, en acrylique plus épaisse. Devant droit. 2 poches. Marine, bleu, aqua ou corail. P.M.G. dans le lot. Ord. 9.95 **7.99**

**Pull-overs légers**  
En acrylique lavable. Manches courtes. Col montant ou en V. Naturel avec garniture brune ou marine. M.G. **4.99**  
S.V.P. pas de commandes par téléphone, sauf avis contraire.

**Caban confort pour conduite automobile**  
• Laine et mohair • Ecosais divers • Laine melton • Devant droit, croisé ou fermant à glissière. Certains à capuchon. Tous à chaudes matelassées ou en peluche et fabriqués Canadian Mist. Large éventail de couleurs en toutes plus jolies les unes que les autres. Tailles 10 à 20 dans le lot **18.99**

**Pantalon mode**  
En acrylique mélangée. Unis, à carreaux ou à rayures. Tailles 8 à 16. **7.99**  
S.V.P. pas de commandes par téléphone.

**Tuniques-pantalons en 12 modèles mode**  
Toute une collection de tuniques-pantalons dans un choix de tissus très soyeux, très heureux: brocarts, Orlon® à envers encolté, jersey imprimé, acrylique et lurex. Tout un éventail de couleurs pastel flatteuses ou d'imprimés vifs. Venez vite choisir la vôtre. Tailles 10 à 20 et 7 à 15 dans le lot.

Ord. 14.95 à 19.95 **11.96, 15.96**  
\* Marque déposée  
S.V.P. pas de commandes par téléphone.

**Aubaines! Manteaux avec ou sans fourrure**  
Une collection triée sur le volet de manteaux d'hiver fabriqués par un manufacturier réputé. Coupes impeccables. Tissus fashionables. Certains modèles sans fourrure, d'autres superbement garnis de fourrure. Vaste choix de tissus unis. Tailles 10 à 20 et 7 à 15. **\$39**  
Prix spécial  
S.V.P. pas de commandes par téléphone.

**Vente de frivolités! Soutiens-gorge demi-buste**  
En dentelle de nylon et Lycra®. Bonnets légèrement pigeonnants. Blanc. Tailles: A 32 à 36; B et C 32 à 38. **2.99**

**Gaines-culottes moulantes**  
En Lycra®. Panneaux amincissants devant et derrière. Blanc. Tailles: P-M-G-XG. **2.99**  
\* Marque déposée  
Téléphoner à 842-6261. Sous-vêtements pour dames, rayon 820, Bon Marché, centre-ville.

**Robes de nuit de grandes marques**  
Choix de robes de nuit longues ou courtes en tricot de nylon ou en nylon broché. Légères imperfections n'affectant en rien l'apparence ou la solidité. Assortiment de couleurs et de tailles dans le lot. **3.99**  
S.V.P. pas de commandes par téléphone.

**Culottes en acétate**  
Jambes élastiques ou ourlées. Blanc ou couleurs pastel. Tailles P-M-G. **2/99**  
Commandes par téléphone ou par la poste en indiquant la taille seulement.  
Téléphoner à 842-6261. Sous-vêtements pour dames, rayon 820, Bon Marché, centre-ville



**Lavez - portez - partez! Perruques à très bas prix**  
En fibre modacrylique. Déjà coiffée. 14 couleurs ravissantes: bruns foncés, bruns clairs, châtain, gris ou méches. Portez-la bouclée ou gonflée. Ord. 15.77 **11.99**  
S.V.P. pas de commandes par téléphone.

Accessoires mode, rayon 829, Bon Marché, centre-ville.

**Les couvre-chef et foulards italiens**  
Chauds bonnets et foulards tricotés importés d'Italie... proposés à très bas prix. En pure laine unie ou de deux couleurs assorties. Choix de couleurs mode. Taille unique. **5.99**  
Téléphoner à 842-6261. Accessoires mode, rayon 829, Bon Marché, centre-ville.

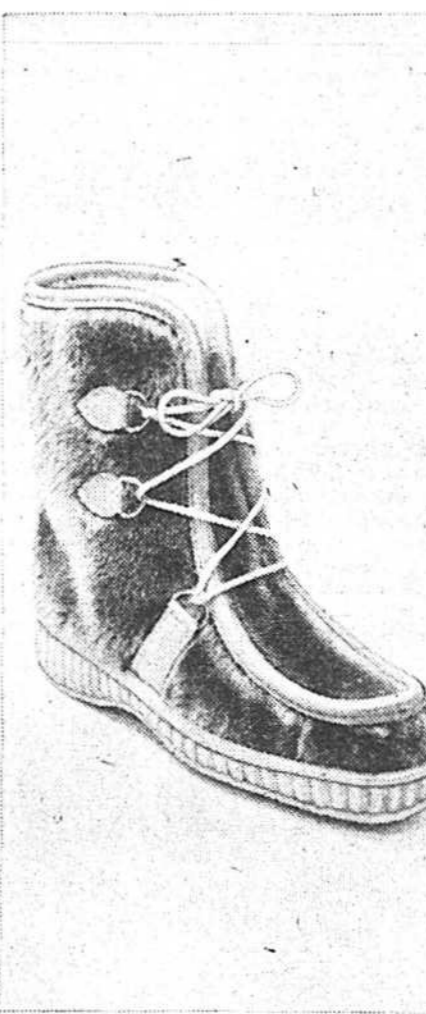


**Fillette coquette en velours côtelé rayé**  
Pantalon en velours côtelé à raies moyennes. Jambes évasées. Ceinture à larges passants. Bragette à boutons-pressions. Empiècement derrière. Pas de poches. Rouge vin; rouge/marine/vert; blanc/bleu royal. Gris; gris/or; vieux rose/rouille/rose. Vert; marine/vert kelly; vert pin. Tailles 7 à 14. **5.49**

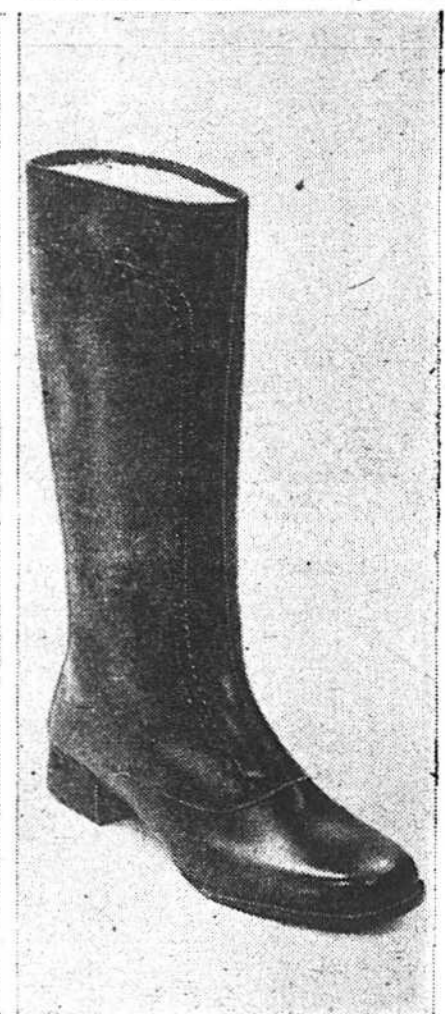
**Ceinture à nouer en suède**  
Bouts à franges et anneaux. Noir ou brun foncé. 25" de long. **2.49**  
Téléphoner à 842-6261. Vêtements pour enfants, rayon 870, Bon Marché, centre-ville.



**La marche des souliers à bas prix spécial**  
Souliers de très bonne qualité pour dames et adolescentes. Choix de modèles, couleurs, grosseurs et hauteurs de talons. Souliers à enfiler, souliers de ville ou souliers sport en cuir mat ou verni. Noir, brun, bleu et nombre d'autres couleurs dans le lot. Pointures 5 à 9 dans le lot. La paire **5.99**  
S.V.P. pas de commandes par téléphone.  
Souliers pour dames, rayon 835, Bon Marché, centre-ville.



**Vente! Pour la famille bottes en simili-phoque**  
Bottes de première qualité pour dames, hommes, fillettes et garçons. 2 ou 3 attaches. Epaisse doublure en peluche. Semelle en crêpe véritable. Gris argent.  
Pour dames, 5 à 10 3 attaches **14.99**  
Pour fillettes, 11 à 4 2 attaches **12.99**  
Pour garçons, 3, 4, 5 3 attaches **14.99**  
Pour hommes, 6 à 12 3 attaches **16.99**  
Téléphoner à 842-6261. Chaussures pour la famille, rayon 835, Bon Marché, centre-ville.



**Nouvelles bottes moulées imperméables**  
Dames et demoiselles se promèneront par tous les temps, chaussées de ces bottes en vinyle, garanties imperméables et à l'épreuve du calcium. Glissière sur le côté. Epaisse doublure en peluche. Noir, brun, havane ou gris. Pointures 5 à 10 dans le lot. Pour dames **11.99**  
Pour fillettes **7.99**  
S.V.P. pas de commandes par téléphone.  
Chaussures pour dames, rayon 835, Bon Marché, centre-ville.

**Elle bat son plein... La GRANDE VENTE DE TAPIS**  
A l'entrepôt Morgan, de Lachine. Vendredi de 9 h 30 a.m. à 9 h p.m. Samedi de 9 h a.m. à 5 h p.m.

économie & finance

Le monde complexe de l'inflation des prix

Comment le Canada a cherché sa voie particulière dans un dédale où s'égareraient nombre de nations

André CHENIER



chroniqueur à l'information économique

Premier d'une série de trois articles sur l'inflation des prix au Canada de 1960 à nos jours.

Avez-vous l'impression que pour vivre, il vous en coûte plus cher que l'an dernier? Vous n'avez pas tort: c'est l'inflation des prix. Peut-être dépensez-vous un peu plus que l'an dernier et, de toutes façons, il vous faut un peu plus d'argent pour vivre; peut-être aussi faites-vous un usage accru du crédit, mais vous aurez noté que, pour un produit ou un service qui vous coûtait \$100 (taxes exclues) en 1969, il vous faut aujourd'hui payer \$103, \$105 ou même davantage. Inflation, dégradation du pouvoir d'achat. Personne n'en a plus pour son argent.

Mais, direz-vous, le Bureau fédéral de la statistique vient tout juste d'annoncer que l'indice des prix à la consommation avait baissé en septembre! Par rapport au mois d'août dernier, parfaitement. Et encore, à peu près exclusivement dans le secteur des denrées alimentaires. Mais par rapport à l'année de base (les prix de 1961 équivalant arbitrairement à 100 points), les prix à la consommation — ceux que paye le consommateur au détail — ont augmenté de 30 points ou 30 pour cent en neuf ans, soit en moyenne 3.3 p. cent par année.

Ce qui importe, donc, lorsqu'on prononce le mot redouté (?) d'inflation, ce ne sont pas tant les fluctuations de prix individuelles dans un mois ou un an donné que la progressivité, constante, et surtout accélérée, de l'ensemble des prix à la consommation sur une longue période que l'on puisse comparer à une période antérieure de même durée.

La demande globale

Pour diverses raisons, les prix ont tendance à augmenter à un rythme accéléré en période de grande activité commerciale. Le balancier de l'offre et de la demande en est profondément bousculé, si bien que la demande globale de biens et services, qui reflète à la fois la masse d'argent en circulation et un désir de niveau de vie supérieur à celui qu'on a déjà atteint, en vient à dépasser la capacité de production et exerce une forte pression sur l'économie.

C'est le phénomène de l'inflation qui, déjouant les fins matérielles du consommateur, a pour conséquence première de déprécier l'argent proportionnellement au taux de croissance des prix et de provoquer une perte du pouvoir d'achat réel. Du même coup, il s'ensuit une baisse, ou tout au moins une stagnation, du niveau de vie général.

Pouvoir d'achat

Qui peut obtenir une hausse substantielle de salaire peut échapper, momentanément et jusqu'à un certain point, aux vicissitudes d'une situation qui touche gravement la foule des gagne-petit, des pensionnés, des assistés sociaux et, généralement, des citoyens à revenu fixe... à condition toutefois que l'employeur ne retire pas à l'ensemble des consommateurs, sous forme de hausse de prix, l'excédent de coût que représente l'augmentation de traitement accordée à un groupe d'employés-consommateurs.

Mais, lorsqu'il importe de maintenir une marge raisonnable de profits à la fois comme motivation des affaires et comme instrument de développement économique, il serait curieux que l'employeur — s'il ne peut réduire ses frais par une organisation plus fonctionnelle qui implique parfois un licenciement de personnel — ne transmette pas l'augmentation de coût au consommateur.

Le cycle, alors, continue et l'avantage que constitue une augmentation de traitement devient plus apparent que réel parce que les prix montent plus rapidement et que le pouvoir d'achat se morcelle d'autant.

La situation que le Canada a connue et vécue au cours de la dernière décennie en offre un exemple éminent. En effet, de 1960 à 1964, période où les prix à la consommation progressaient à un rythme relativement normal de 1.5 p. cent par année, la rémunération nette de chaque employé, c'est-à-dire cette portion du salaire que le même employé pouvait utiliser à diverses fins après déduction de l'impôt et des cotisations, s'accroissait en moyenne de \$120 par année.

Si l'on prend l'année 1961 comme base (année où les prix à la consommation équivalaient par convention à 100 points), on note que l'employé-consommateur, dont le salaire net moyen se situait alors aux alentours de \$4,400, a vu son pouvoir d'achat s'accroître théoriquement de \$120 l'année suivante par suite d'augmentations de traitement.

Théoriquement parce que la montée des prix, au rythme annuel de 1.5 p. cent, a érodé d'autant ce pouvoir d'achat et que les \$4,520 de revenu disponible ne valent plus que \$4,452.20. Ainsi donc, l'augmentation réelle du salaire net moyen, c'est-à-dire l'augmentation véritable du pouvoir d'achat, n'est plus de \$120 en 1962 mais de quelque \$67.

Qu'arrive-t-il durant les périodes où les prix progressent encore plus rapidement que de 1960 à 1964? Prenons, à titre d'exemple, la période 1964-1968 qui a vu l'indice des prix grimper au taux annuel de 4.5 et même 5 p. cent. Durant ces quatre années, l'accroissement annuel moyen de la rémunération nette a été de \$205, soit \$85 de plus que durant la période antérieure de quatre ans. Mais la hausse annuelle de 5 p. cent des prix à la consommation a si bien grugé ce revenu disponible supplémentaire que, d'une année à l'autre, l'augmentation réelle du pouvoir d'achat n'était plus de \$205, ni même de \$52.

Ainsi donc, en quatre ans et en dépit d'un accroissement de salaire net presque deux fois supérieur à celui des quatre années précédentes, l'employé-consommateur s'est retrouvé en 1968 avec moins de possibilités qu'en 1962 d'améliorer son sort et celui des siens.

De l'inflation à la récession

Qui pis est, à son extrême limite et à très longue échéance, l'inflation peut conduire à une récession. C'est qu'alors la demande l'emporte tellement sur la capacité de production que les producteurs, conscients que leurs stocks sont vendus d'avance, ne voient plus la nécessité d'accroître la productivité, ce grand thermomètre de la santé économique. On assiste, à ce moment, à un freinage qui se traduit par un ralentissement dans tous les secteurs et par un accroissement du chômage.

Attendre que l'équilibre se rétablisse de lui-même serait peut-être une solution idéale... si nous avions le temps et les moyens d'attendre. Mais ce n'est ni le cas d'une population qui voit son niveau de vie se détériorer de plus en plus, ni celui des gouvernements qui voient le pays perdre son rang dans le concert des nations.

Armes traditionnelles

Bien entendu, pour lutter contre l'inflation, les gouvernements disposent d'armes traditionnelles mais efficaces: ils compriment notamment les dépenses publiques qui contribuent pour beaucoup à la croissance économique; leurs banques centrales réduisent la masse d'argent en circulation en immobilisant une forte proportion de capitaux dans les banques à charte; ils augmentent l'impôt dans le même but; ils restreignent le crédit; enfin, en dernier ressort, ils "gèlent" nettement les prix et les salaires.

Toutes mesures qui, globalement ou individuellement, ont été appliquées avec succès un jour ou l'autre... mais avec quel cortège de chômage accru et de misères individuelles!

La Commission des prix et revenus

Situation qui prévalait depuis déjà plus de quatre ans au Canada et aux Etats-Unis lorsque la Commission des prix et revenus est entrée en scène, à Ottawa, le 19 juin 1969.

Comme l'expliquait lui-même M. John Young, président de la commission, dans une allocution prononcée à Montréal en novembre dernier:

"Les gouvernements des deux pays se rendaient compte qu'il n'y avait plus d'autre choix: il fallait maîtriser l'inflation d'une façon ou de l'autre".

En dépit d'un taux moyen d'augmentation de 3.3 p. cent par année (de 1961 à 1969), l'indice des prix à la consommation commençait à galoper vers les sommets et dépassait 5 p. cent par année vers le milieu de l'an dernier. A ce rythme, il aurait fallu moins de 20 ans pour que notre unité monétaire perde toute valeur.

"Pendant environ un an après les premiers signes de poussées inflationnistes, de préciser M. Young, il était

possible de faire observer que la rapidité de la croissance économique et la faible incidence du chômage étaient des preuves que l'inflation offrait certains avantages. Toutefois, vers le milieu de 1969, une telle affirmation n'était plus vraie. Malgré la rapidité du rythme d'inflation, l'expansion économique accusait un ralentissement. Le chômage approchait des 5 p. cent de la population active de l'ensemble du Canada et était même sensiblement plus élevé dans plusieurs parties du pays".

Ainsi, dès juin 1969, un chômage et un ralentissement économique que les mesures anti-inflationnistes déjà en vigueur étaient susceptibles d'accroître fortement, à en juger par l'expérience passée, cheminaient avec des prix qui commençaient à ressentir une fièvre

de chaleur malgré les saignées traditionnelles.

Un moyen terme

Comment, s'est-on demandé, juguler l'inflation en empêchant le dollar de se dévaluer un peu plus chaque jour sans, du même coup, projeter la nation dans une récession mille fois plus pénible? Comment abréger le temps requis pour un retour à la normale, tout en adoucissant les effets d'un "modus operandi" historique et radical en pareilles circonstances?

Réponse: inviter tous les secteurs de la société économique — gouvernements, monde des affaires, professionnels, monde ouvrier, producteurs, consommateurs — à revenir d'eux-mêmes à plus de modération dans ce qui con-

tribue le plus à morceler le pouvoir d'achat réel: une demande exacerbée de biens et services; une intempérance dans l'allocation de fonds, doublée de l'arrière-pensée qu'on se reprendra toujours ailleurs; des bénéfices plus substantiels que requis; des salaires et traitements dépassant de beaucoup la productivité nationale, grevant les prix de revient pendant deux, trois ans d'affilée.

C'est ainsi que fut tentée au Canada — et au Canada seulement mais avec toute l'attention voulue de Washington — l'expérience de la Commission des prix et des revenus.

De prochains articles indiqueront si cette expérience a été un succès, un insuccès ou un demi-succès; ou encore si la commission a été, est, ou peut être encore utile de quelque manière.

La Banque Royale ramène son taux d'intérêt de base de 8 à 7 1/2 %

La Banque Royale du Canada a annoncé, ce matin, une baisse générale des taux d'intérêt.

La banque a réduit également le taux d'intérêt qu'elle paie sur les comptes d'épargne véritable de six à 5.5 p.c. Les deux réductions entreront en vigueur le premier novembre.

La décision de la Banque Royale a suivi l'annonce faite mercredi par la Banque Toronto-Dominion de baisser son taux de base de un quart de pour cent à 7.75 p.c. Son taux d'intérêt sur les comptes d'épargne véritable a également été abaissé de un quart de pour cent à 5.75 p.c.

En annonçant la décision prise aujourd'hui, M. W. Earle McLaughlin, président du conseil et président de la Banque Royale, a déclaré que

les tendances actuelles du marché pointent vers une baisse générale des taux d'intérêt. Il a cependant ajouté qu'il faut confirmer davantage à la fois une baisse de la demande pour les prêts et une augmentation continue de la masse monétaire.

"Il est trop tôt pour effectuer une réduction", avait déclaré récemment M. McLaughlin. Depuis ce temps, la Banque Royale a considéré une réduction de un demi de pour cent dans son taux de base, en présumant qu'il y avait confirmation de ces deux tendances, a-t-il dit.

"Toutefois, étant donné qu'une autre banque a déjà amorcé le mouvement en annonçant une baisse de un quart de un pour cent, la Ban-

que Royale croit qu'il serait mauvais d'effectuer deux petites réductions dans l'espace de quelques semaines. En conséquence, elle a décidé d'abaisser son taux de un demi de un pour cent maintenant."

La Banque Mercantile

La Banque Mercantile du Canada a annoncé une baisse semblable à celle de la Banque Royale. Son taux de base passe de huit à 7.5 p.c. et son taux entrent en vigueur le premier novembre.

Il semble que les autres banques n'avaient pas encore réagi ce matin à la suite des baisses déjà annoncées. A la Banque de Montréal, un porte-parole a fait savoir que la banque devrait annoncer cet après-midi ou au début de la semaine prochaine la décision qu'elle prendra.

A la Banque Provinciale, la politique est d'attendre les mouvements effectués par les plus grandes banques et de

prendre une décision à la suite d'un certain délai pour bien évaluer la tendance générale des taux d'intérêt, a fait savoir l'économiste M. Byleveld.



NOMINATION A L'EMPIRE ASSURANCE-VIE



J. G. Litalien

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Germain Litalien au poste de surintendant pour l'expansion des succursales.

Monsieur Litalien possède à son crédit plus de quatorze années d'expérience dans le domaine de l'assurance sur la vie, expérience partagée entre la vente, la surveillance et l'administration, tant dans les succursales qu'au siège social. Monsieur Litalien concentrera principalement son activité dans la province de Québec.

La Commission des prix publie une étude sur les bénéfices des banques

OTTAWA (PC) — La Commission des prix et revenus dévoilera cet après-midi à Toronto le rapport d'une étude qu'elle a effectuée sur les bénéfices des banques à charte canadienne.

Un porte-parole de la commission a indiqué que c'est M. John Young, assisté d'autres fonctionnaires de l'organisme, qui rendra publics les principaux traits de cette étude, entreprise il y a un mois. Selon

cet informateur, il n'y aurait toutefois là aucune coïncidence avec la déclaration émise lundi dernier alors que la commission laissait entendre que l'adoption de ses principes par les entreprises bancaires n'empêcherait pas une réduction des taux d'intérêt.

Mercredi, la Banque Toronto-Dominion annonçait pour sa part une réduction d'un quart pour cent des taux d'intérêt fixés pour ses prêts et ses dépôts, à 7.75 et 5.75 respectivement.

Atlantic Richfield Ltd. met fin à ses forages sur l'île d'Anticosti

Atlantic Richfield Canada Ltd., filiale de Atlantic Richfield Company, a révélé hier qu'elle abandonnait le puits d'exploration de pétrole, acquis sur la rive de l'île d'Anticosti, par suite d'une entente avec la New Associated Developments Ltd. et la Consolidated Bathurst.

droit d'exploration sur une superficie de 261,000 acres et une option sur 568,275 autres acres, qui lui avaient été cédés selon un contrat de fermage par la New Associated Developments Ltd., de Montréal.

la presse NUMÉROS DE TÉLÉPHONE PUBLICITE PERSONNEL COMMUNICATIONS RÉDACTION

SCRUTEZ LES ASTRES Lise Moreau vous dira votre signe astrologique, votre ascendant et les qualités essentielles de votre signe si vous lui faites parvenir la date et l'heure précises de votre naissance. TOUS LES JOURS DANS la presse

M. PAUL TREMBLAY, UN GARS EN OR! Dans toutes les banques, caisses populaires et chez les courtiers en valeurs mobilières de la province, vous trouverez un M. Paul Tremblay qui connaît parfaitement les Obligations d'Épargne du Canada. LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA "ELLES SONT EN OR!" ACHÉTEZ-EN BEAUCOUP DES AUJOURD'HUI!



**M. M. Allard, C.D.A.A.**  
**M. I. Mills**  
Conformément à sa politique d'expansion soutenue et d'excellent service à ses clients, Dale & Company Limited annonce avec plaisir les nominations de MM. Michel Allard, c.d.a.a., et Louis A. Mills, aux postes de responsables du service à la clientèle de la division de courtage et de production de leur succursale de Montréal.  
Ils possèdent tous deux plusieurs années d'expérience au sein du commerce de l'assurance et, dans leurs nouvelles fonctions, ils se consacreront principalement à la programmation et à l'expansion de la clientèle industrielle et commerciale.



**KENNETH PASTOR**



**ROBERT DeMONTIGNY**



**GERRY McNEIL**



**HUGH SMITH**



**HARRY ARONOVITCH**



**NORMAND ST-GERMAIN**

M. Roland Fortin, directeur commercial pour le Québec de la maison Thomas Adams Distillers Limited, a annoncé les nominations suivantes: MM. Kenneth Pastor, directeur régional pour le district de Montréal; Robert DeMontigny, directeur, marchés spéciaux pour le district de Montréal; Gerry McNeil, directeur régional pour le district de Québec. M. Fortin a d'autre part annoncé que MM. Hugh Smith, Harry Aronovitch et Normand St-Germain ont été nommés représentants commerciaux pour le district de Montréal. Ces nominations sont le témoignage de l'importance que la Thomas Adams attribue au marché québécois.

**THOMAS ADAMS DISTILLERS**

**Au Manitoba, le ministre de l'Agriculture favorise la contrebande des oeufs**

WINNIPEG (PC) — Le ministre de l'Agriculture du Manitoba, M. Sam Uskiw, vient d'affirmer que les producteurs d'oeufs de sa province ont de bonnes raisons pour écarter leurs oeufs en contrebande dans la province de Québec. Il s'est dit convaincu qu'aucune province n'a le droit d'empêcher une personne du Manitoba de vendre ses produits n'importe où au Canada.  
Le ministre commentait un rapport selon lequel des oeufs d'une valeur globale de \$10 millions avaient été vendus en contrebande au Québec. Une certaine quantité de ces oeufs viendrait du Manitoba.

**Fedco fixerait un prix plus bas pour les oeufs**

La Fédération des producteurs d'oeufs du Québec a autorisé son agence de mise en marché, Fedco, à baisser le prix des oeufs si nécessaire. Le comité des prix de la Fedco, qui s'est réuni hier soir, à Québec, n'a pas encore publié les nouveaux prix, mais on s'attend à ce qu'ils soient en baisse par rapport à la semaine passée.  
M. Gérald Groulx, qui dirige l'agence Fedco, a déclaré que les producteurs ont pris cette décision dans le but de faire échec à la concurrence des producteurs de l'Ontario et du Manitoba. Actuellement, environ 60 pour cent des oeufs de ces deux provinces vendus au Québec le sont illégalement, sans passer par Fedco.  
M. Groulx a souligné que les producteurs, du Québec, qui vendent leurs oeufs en dessous de leur prix coûtant,

Les ventes auraient eu lieu depuis que le Québec a imposé des restrictions sur les importations d'oeufs des autres provinces, plus tôt cette année. Pour sa part, le Manitoba s'est vengé en imposant, cette semaine, des restrictions sur les importations de poulets de gril.  
M. Uskiw a ajouté que son ministère envisage des restrictions sur les importations d'autres produits, y compris le beurre, les instruments aratoires et les meubles venant du Québec.

**Selon le président de l'ACM L'extension du rôle de l'Etat dans l'économie rendrait la vie et le travail moins attrayants**

SAINT-JEAN, N.-B. (PC) — La vie et le travail deviendront moins attrayants, au Canada, si l'on ne freine pas, l'intervention gouvernementale dans l'économie, a déclaré ce jour-ci le président de l'Association canadienne des manufacturiers.  
M. A. G. W. Sinclair, de Port Credit, Ont., a déclaré devant les membres de la division provinciale du Nouveau-Brunswick de l'ACM, que l'extension du pouvoir gouvernemental se fait "aux dépens de la liberté individuelle et du système compétitif de la libre entreprise".  
Il a ajouté que les gouvernements exercent une pression grandissante pour influencer les décisions des directeurs d'entreprises dans plusieurs secteurs importants de l'économie.  
Le gouvernement et ses différentes agences emploient environ 1.5 million de Canadiens, soit une proportion de un Canadien sur huit.  
Au cours des 10 dernières années, les dépenses des trois niveaux de gouvernements ont

plus que doublé et dépassent le tiers du produit national brut.  
M. Sinclair a souligné que certaines dépenses sont nécessaires, mais beaucoup ne le sont "certains pas". Il a qualifié les dépenses publiques d'importante cause de l'inflation.  
"Mesures anti-affaires"  
Il a ajouté qu'un autre aspect du problème qui n'est pas plus rassurant que les pouvoirs grandissants des gouvernements ou la proportion toujours plus grande du produit national brut qu'ils exploitent, est "l'aspect anti-affaires" qui semble caractériser plusieurs politiques ou décisions gouvernementales.  
Il a cité comme exemple le bill C-4, qui modifie la Loi canadienne sur les corporations et qui donne, notamment, au ministre des Affaires aux consommateurs et des Corporations les pouvoirs nécessaires pour faire enquête dans les affaires de l'entreprise privée.

L'ACM n'a pas réussi à faire modifier ou éliminer certains des passages les "moins acceptables" du projet de loi, a-t-il dit.  
Il a également mentionné la menace de suspendre les permis d'exportation dans le cadre de la lutte contre l'inflation, ainsi que le Livre blanc du gouvernement sur la fiscalité.  
M. Sinclair a suggéré que, pour tenter de mettre un frein à l'étatisme, l'ACM devrait avoir présence sur le gouvernement pour peser les points de vue de l'industrie manufacturière lorsqu'une nouvelle loi est à l'étude.  
Les hommes d'affaires individuels ne devraient faire aucune demande qui implique de nouveaux déboursés de la part du gouvernement.  
Ils devraient exhorter les administrateurs gouvernementaux à réviser les programmes actuels de dépenses dans le but de réduire les déboursés inutiles et d'accorder plus d'importance aux programmes de bien-être.

**Plaintes contre la hausse du cuivre**

Les principaux usagers du cuivre au Canada ont critiqué la récente hausse imposée par les producteurs de cuivre aux secteurs des tuyaux, des feuilles et des tiges. Ces usagers se sont plaints notamment du fait que la baisse de deux pour cent du cuivre raffiné, tel qu'annoncée la semaine dernière, ne leur était pas transférée, alors que les producteurs augmentaient leur prix en réduisant sensiblement la marge d'escompte accordée à leurs clients.  
Les moulins cités étaient ceux de Noranda Copper Mills Ltd, Wolverine Tube Division et Anaconda American Brass Ltd. La plupart des usagers soutiennent qu'ils doivent maintenant payer jusqu'à un pour cent de plus pour certains produits, obligeant ainsi plusieurs compagnies à entrevoir déjà une hausse prochaine du prix de leurs produits dans des secteurs spécifiques.

**USA: les transports aériens perdraient \$100 millions en 70**

Les perspectives laissées actuellement à l'industrie des transports aériens aux Etats-Unis pourraient se traduire par une perte générale de \$100 millions en 1970 en dépit d'un gain de revenus de l'ordre d'un milliard de dollars, a déclaré un directeur de l'Association du transport aérien d'Amérique.  
Dans une allocution prononcée à l'Université de Denver, le Dr George W. James, vice-président à l'économie et aux finances, attribue ces pertes à plusieurs facteurs. "Au nombre de ces facteurs, dit-il, se trouvent des coûts excessifs qui ne cessent de s'élever, un déclin dans la croissance habituelle du nombre des voya-

geurs et une économie chancelante; enfin un usage irrational de l'équipement. De nombreux réseaux aériens, ajoute-t-il, sont desservis par un nombre superflu de transporteurs qui les rend non économiques."  
"Malheureusement, commente le Dr James, cet environnement de haute compétition ne sert nullement les intérêts ni des transporteurs ni du public."  
L'économiste rappelle que l'industrie aérienne a toujours vu son rôle "comme un instrument de promotion des voyages. A ce titre, dit-il, l'industrie n'a cessé d'améliorer ses services aux voyageurs et d'assurer la sûreté des vols. En plus de lourdes dépenses de promotion, conclut-il, les lignes aériennes se sont engagées à acheter pour des milliers de dollars de nouvel équipement — des engagements pris nécessairement il y a plusieurs années et qui ne peuvent être éliminés au premier souffle défavorable de l'économie."

**au bilan de l'ACTUALITÉ**

**Merrill Lynch absorbera Goodbody and Co.**

Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith, la plus importante maison américaine de courtage, vient d'annoncer son intention d'absorber son quatrième plus important concurrent, en infusant chez Goodbody une somme de \$15 millions.  
Cette somme vise à libérer Goodbody and Co. du goulot d'étranglement de sa trésorerie, dont le manque de liquidité aurait pu déclencher des réactions à chaîne désastreuses pour l'ensemble du marché de capitaux aux Etats-Unis.  
Déjà, la Security and Exchange Commission s'est dit prête à cautionner une absorption pour éviter toute répercussion dangereuse au niveau de la communauté financière. Pour sa part, le bureau des gouverneurs de la Bourse de New York a même avancé jusqu'à \$30 millions pour garantir toute perte financière que pourrait encourir Merrill Lynch dans ce processus d'acquisition.  
Ce n'est toutefois que jeudi prochain que les deux firmes devraient conclure cet accord, la plus importante fusion enregistrée jusqu'ici dans les cercles financiers à travers le monde.  
Cette date est en effet l'échéance qu'avait fixée la SEC pour permettre à Goodbody de recueillir les fonds nécessaires au relèvement de sa trésorerie.  
Cette maison compte plus de 90 bureaux à travers les Etats-Unis. Il y a quelques jours, un projet d'entente avec Utilities and Industries Corporation, société de portefeuille qui devait fournir une somme de \$15 millions à Goodbody, avait échoué.  
Entre-temps, Merrill Lynch a dévoilé une nette reprise de sa courbe de bénéfices qui atteint, au terme du troisième quart, un total de \$8 millions.

**Lord Rothschild nommé auprès de G. Heath**

M. Edward Heath a nommé Lord Rothschild pour diriger le nouveau "Groupe central de planification" (Central Capability Unit) chargé de conseiller le premier ministre.  
Lord Rothschild, un savant, était jusqu'ici chargé des recherches au groupe Royal Dutch-Shell.  
La nomination de Lord Rothschild à la tête du groupe d'experts de Downing Street a été annoncée à la Chambre des communes par le premier ministre.  
Lord Rothschild, petit-fils du premier baron Rothschild, qui aura 60 ans dans deux jours, est l'auteur d'un grand nombre d'articles et de livres scientifiques. Il était entré à Shell en 1959 après avoir fait carrière dans divers départements gouvernementaux et la "BOAC".

**Amélioration des bénéfices de Bell Canada**

Les bénéfices de Bell Canada se sont établis à 91 cents par action ordinaire, pour le troisième trimestre de 1970, soit une amélioration de sept cents par rapport au trimestre correspondant de 1969. C'est ce qui ressort du compte rendu trimestriel adressé hier aux actionnaires de la compagnie.  
M. Marcel Vincent, président du conseil d'administration, attribue cette progression en partie à l'émission d'actions privilégiées. En effet, ces actions comportant un dividende à taux fixe, il s'ensuit que l'expansion ainsi que le redressement de certains tarifs, intervenu depuis septembre 69, bénéficient davantage aux détenteurs d'actions ordinaires.  
Les bénéfices par action pour les 12 mois se terminant le 30 septembre dernier ont été de \$3.54, comparativement à \$3.22 pour la période correspondante l'année précédente.  
Au cours du deuxième trimestre de 1970, les bénéfices par action ordinaire avaient atteint 92 cents.  
Plus de 80.000 téléphones ont été ajoutés au réseau au cours des mois de juillet, août et septembre. Les revenus d'exploitation se sont chiffrés par \$238,150,000, comparativement à \$212,955,000 pour le trimestre correspondant de 1969, tandis que les dépenses d'exploitation atteignent \$145,561,000 pour le troisième trimestre de 1970 et \$131,919,000 pour la période correspondante de 1969.

**CAE Industries**

La compagnie CAE Industries Ltd., de Montréal, a annoncé qu'elle avait obtenu de l'Hydro-Québec un contrat d'une valeur de plus de \$2 millions pour fournir le système de contrôle des réacteurs nucléaires qui seront installés à la station génératrice de Bruce, sur le lac Huron.  
Chacun des quatre réacteurs nucléaires de la station sera contrôlé par un système électronique à double fonction pour un total de huit systèmes CAE ou quatre paires de systèmes de contrôle.  
Le premier système double sera livré l'été prochain et la dernière livraison est prévue en 1975.

**Le dollar canadien à US\$0.98 en 1971 ?**

Le dollar canadien devrait se maintenir près de 98 cents américains en 1971, prévoit M. Nathan Bossen, analyste économique.  
Directeur de la Sun Life Assurance Co. of Canada, M. Bossen a fait savoir à l'Association des économistes de Toronto que le gouvernement fédéral estime à 98 cents le maximum acceptable de la valeur du dollar canadien.  
"Il est évident que le dollar canadien placé à égalité avec l'américain pourrait causer des problèmes, tandis qu'une prime importante ne serait certainement pas tolérée."  
Enfin, M. Bossen s'attend à voir les investissements étrangers en 1971 atteindre \$1.2 milliard, comparé à \$1.15 milliard cette année. Le Canada sera donc loin d'atteindre les \$2 milliards de 1969.

**Dividende de \$0.10 au Montreal Trust**

Le Montreal Trust a déclaré un dividende trimestriel de dix cents par action payable le 15 janvier 1971 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 décembre 1970.  
"La baisse générale de l'activité dans les secteurs des sociétés et des valeurs mobilières d'un océan à l'autre, a dit M. F.E. Case, président de la société, influe défavorablement sur les domaines des



**Si vous êtes du genre explorateur**

**profitez d'une "invitation" du CN c'est une découverte!**

Pour nous dont le pays est si vaste que chaque point visité pourrait être un autre pays, l'exploration chez soi est presque de rigueur. Et le CN a conçu les voyages «Invitation» pour vous permettre de découvrir les plus jolis coins du pays.

Le billet Invitation comprend la chambre d'hôtel (avec petit déjeuner) et les tours prévus. Le voyage en train... et tous les arrangements pensés pour vous par le CN... c'est la vraie détente. Alors, explorez un peu.

Consultez votre agent de voyage ou un bureau des ventes voyageurs du CN, pour toutes réservations et pour obtenir la série de brochures illustrées vous invitant à

HALIFAX	TORONTO	EDMONTON
QUÉBEC	OTTAWA	VANCOUVER
MONTREAL	WINNIPEG	VICTORIA
NIAGARA		

**Importante découverte d'uranium en Australie**

SYDNEY, Australie (PA) — Un gisement situé près de Mudginbarry Station, dans le nord de l'Australie, pourrait contenir 70,000 tonnes d'oxyde d'uranium, soit 5.5 p. cent de toutes les réserves connues d'uranium dans le monde entier.  
C'est ce que révélait, hier, M. John S. Proud, président du conseil de Peko-Wallsend Ltd., à l'assemblée annuelle des actionnaires.  
Le gisement, situé à une trentaine de milles de l'endroit où Queensland Mines Ltd. a découvert récemment 55,000 tonnes d'oxyde d'uranium, appartient moitié moitié à Peko-Wallsend et Electrolytic Zinc.  
Le forage au diamant a révélé, à une profondeur de 35 à 300 pieds sous la surface, une teneur en oxyde d'uranium de 10.72 livres par longue tonne de minéral. Les limites du gisement en profondeur n'ont pas encore été déterminées mais des tests indiquent que la formation minérale inférieure consiste en pechblende uranifère.

**Nouveau fonds mutuels pour la Prudentielle**

La Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance est la première grande compagnie d'assurance-vie au Canada à annoncer son intention d'établir son propre fonds mutuel. Les actions de ce fonds seront vendues dans le public par l'intermédiaire d'une nouvelle filiale canadienne, la Gestion de Fonds Prudentielle Canada Limitée.

**la presse**  
PROFITEZ DU SERVICE DE **livraison à domicile**  
**874-6911**

*Electronique pour tous avec Jacques Lafumaise et Pierre Labell*  
*demain Samedi, de 9h05 à 9h30*

**CKAC 73**

### Marché des Bestiaux

**Rapport hebdomadaire**  
 (PC) — La demande était bonne, les prix réguliers et le commerce actif, cette semaine, aux marchés de Montréal.

Les arrivages: 2028 bêtes à cornes, 1858 veaux, 37 porcs, et 107 moutons et agneaux.

Le bœuf de choix cotait \$30; la bonne qualité, \$28.50-29.50; la qualité moyenne, \$26.50-28.25; la qualité ordinaire, \$20-26.25.

La vache de bonne qualité se vendait à \$21-22.25; la qualité moyenne, \$19-21.25; la qualité ordinaire, \$17-19.75 pour les conserves et la charcuterie, \$11.25-18.25.

La génisse de bonne qualité était à \$25.50; la qualité moyenne, \$23-24.75; la qualité ordinaire, \$19.25-24.

Le veau de bonne qualité, \$40-45.50; la qualité moyenne, \$35-40.50; la qualité ordinaire, \$20-33.

Le porc n'était pas coté.

L'agneau de bonne qualité, \$35.50.

Le mouton de bonne qualité, \$11-15.

### Cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente	Royalm 7 1/2 1er nov 1978	90	92
				Simpsons 9 1/2, 15 d. 1989	100 1/2	101 1/2
				Western G. 6 1/2	100	77
4 1/4, 1er sept.	1972	96	96 1/2			
3 1/4, 1er juin	1974	81	82			
7 1/4, 1er avril	1972	101	101 1/2			
6, 1er avril	1971	99 1/2	100			
7, 1er avril	1973	100 1/2	100 1/4			
8, 1er oct.	1974	102 1/4	103 1/4			
7 1/4, 1er avril	1974	100 1/4	101 1/4			
5 1/2, 1er oct.	1975	91 1/2	92 1/2			
5 1/2, 1er oct.	1980	85	86			
4 1/2, 1er sept.	1983	74	75			
5 1/2, 1er mai	1990	73	74 1/2			
5 1/4, 1er sept.	1992	77	78 1/2			
6 1/2, 1er oct.	1995	84	86			
C.N., 4 1/2, 1er fev.	1963	71 1/2	72 1/2			
C.N., 5 1/2, 15 dec.	1971	98 1/2	99			
C.N., 5, 1er oct.	1987	70	72			
Perpetuel		38	42			

INDUSTRIELLES		Achat	Vente
Alb. Gas 7 1/2 conv.	1990	115	117
Abilibi 7 1/4	1987	82	84
Bq. N.E.	1987	82	84
Can. Cement 3 1/4	1975	75	80
C.P. 8 1/2 nov.	1989	99	100
Domtar	1987	76	78
GMAC 7	1984	78	80
GMCA 8 1/4	1974	96	98
GulfOil 8 1/2, 1er d.	1989	98 1/2	99 1/2
Noranda 9 1/2, 15 oct.	1990	98 1/2	99
Im.Oil 8 1/2 dec	1989	99	100
Royalm 7 1/2 1er nov 1973	94	96	

SERVICES PUBLICS		Achat	Vente
Alberta Gas 9 1/4	1990	103	104
B.C. Teleph	1990	101	102
Beil. 9 1/4, 14 aout	1990	100	100 1/2
Marit. Tel 9 1/4 juin	1990	99 1/2	100 1/4
North C Gas 8	1989	83	
North C Gas 9 1/2	1991	102	103
Quebec Tel	1991	97 1/2	98 1/2
T.C. Pipe Line	1990	101 1/4	102 1/4

CONVERTIBLES		Achat	Vente
TC Pipelines 5	1989	89	91
W. Coast 5 1/2 1er av. 1988	84	86	

MUNICIPALITES		Achat	Vente
Vdm 9 1/2 15 mars	1975-90	100	102
Tor Met 9 1/2 2 mars	1990	100	102

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX		Achat	Vente
Alta Tel 1er mars	1990	102	104
BC El 6 1/2, 7 avril	1990	80	82
Man Hyd 1er av	1990	102	104
NB 9 1/4 juil.	1994-75	100 1/2	102 1/2
NFLD, 9 1/2 15 mars	1990	100 1/2	101 1/2
Ont Hyd 9, 1er fev	1995	101 1/2	103 1/2
Que 9 1/2, 1er aout	1977-91	99	100
Que 9 1/2, 1er aout	1977	99	101
IPE 9 1/2, 15 mars	1990	100 1/2	102 1/2

### titres au comptoir

par la PRESSE CANADIENNE

Bald Mtn	500	3	3
Basic Res	2000	385	385
Basien Pete	1000	30 1/2	30 1/2
Chibex	7650	145	145
Clearwater	25000	27	24
Cons Durham	1000	240	240
Cresswell	22000	56	45
D. L. P. Div	4800	210	183
Dom-JBI	14400	80	75
El Coco	31500	21	19
Elec Ass Cda	100	325	325
Gray Ind	7000	225	200
Grt Lk Paper W	8000	175	75
Guardian GW	100	56 1/2	6 1/2
Hobrough	100	58	8
H. M. Tax Savers	1000	7	7
Inf Systcoms	1500	100	98
Interprov Dred	2000	4 1/2	4 1/2
Killarney	4000	14	13
Larchmont Mn	11000	13	10
Marrigot	1000	46	46
Mattagami Ex	1000	9	9
Medipak	2300	130	120
Molson C	140	512 1/2	12 1/4
Morone Copper	4200	23	20
Mult Access	100	338	338
New Assoc Dev	1500	15	12
Newbaska	1000	15	15
North Que Exp	3300	530	510
Nouveau Ming	13750	90	80
Que 9 1/2, 1er aout	9300	42	42
White Star	500	20	20
WMS Creek	3500	91	90
Wright Bar	14000	140	116

## Nouvelle politique céréalière d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a proposé hier aux Communes une nouvelle politique céréalière selon laquelle les fermiers de l'Ouest seraient subventionnés pendant les périodes difficiles et leur production encouragée en se fondant sur des prévisions à longue échéance et non pas seulement sur la base de la demande immédiate.

La proposition, déposée hier aux Communes par M. Otto Lang, ministre responsable de l'Office canadien du Blé, prévoit des subventions gouvernementales de plus de \$100 mil-

lions durant la présente année-récolte, en vue d'assurer aux producteurs de céréales de l'Ouest un revenu qui ne serait pas inférieur à la moyenne de ceux des cinq dernières années.

Le blé, l'orge, l'avoine, la graine de colza, le lin et le seigle sont touchés dans ce projet de loi qui concerne l'année-récolte commencée le 1er août dernier.

L'effort visant à stabiliser le revenu des producteurs de céréales ne consisterait pas seulement en un programme de subventions. Les fermiers seraient appelés à fournir une "petite contribution" sous la forme de cotisations individuelles à une forme d'assurance-revenu.

Par ailleurs, le ministre

Lang a dévoilé cette semaine au cours d'une conférence de presse tenue à Winnipeg que le gouvernement fédéral n'entend pas prolonger, l'an prochain, son programme de réductions des emblavures.

Le ministre avait eu, au cours des heures qui ont précédé sa déclaration, des entretiens avec les dirigeants d'organisations agricoles et les ministres de l'Agriculture des trois provinces des Prairies.

Toutefois, a-t-il dit, le gouvernement pourrait prendre certaines précautions en 1971 pour éviter que les excédents de la récolte ne dépassent un certain niveau.

En vertu du programme établi cette année, le gouvernement fédéral payait aux

agriculteurs \$6 par acre de terre laissée en jachères et \$10 par acre pour substituer la culture des fourrages à celle du blé.

M. Lang a refusé de commenter les entretiens qu'il a eus mais il a dit que le gouvernement s'en inspirerait pour tracer sa politique agricole.

**vendre n'est pas un problème... si vous annoncez dans les ANNONCES CLASSÉES**

### cote des grains

MARCHE A TERME (Winnipeg)

	Ouver	Haut	Bas	Ciôt.
LIN				
Oct.	2.54	2.54 1/2	2.49 1/2	2.51 1/4
Nov.	2.52 1/2	2.53 1/2	2.48	2.49
Dec.	2.42	2.43	2.41 1/2	2.43
Mai	2.52 1/2	2.53	2.51 1/2	2.53

GRAINE-COLZA VANCOUVER

Nov.	2.83	2.95	2.82 1/4	2.95
Jan.	2.79	2.90	2.78 1/2	2.90
Mars	2.69 1/2	2.77 1/2	2.69 1/2	2.77 1/2
Mai	2.62 1/2	2.69	2.62 1/2	2.69

GRAINE-COLZA THUNDER BAY

Oct.	—	—	—	2.80 1/2
Dec.	—	—	—	2.65 1/2
Juill	—	—	—	2.68

AVOINE

Oct.	86 1/4	—	—	86 1/4
Dec.	87	—	—	86 1/2
Mai	85 1/4	85 1/4	85	85
Juill	—	—	—	86

ORGE

Oct.	1.28	—	—	1.27
Dec.	1.27 1/2	1.27 1/2	1.27 1/2	1.27 1/2
Mai	1.26 1/2	1.27 1/2	1.26 1/2	1.27 1/2
Juill	—	—	—	1.27 1/2

SEIGLE

Oct.	1.03 1/2	1.03 1/2	1.02 1/2	1.02 1/2
Dec.	1.05	1.05	1.04	1.04
Mai	1.12 1/2	1.12 1/2	1.12	1.12
Juill	—	—	—	1.13 1/4

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 cw 86 1/4; ex 3 cw, 3 cw et ex 1 fourr. 83 1/4; 1 fourr. 82 1/4; 2 fourr. 79 1/4; 3 fourr. 76 1/4; fourr. me-lang. 55.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.27; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.25; 3 cw 2-rang et 1 fourr. 1.23; 2 fourr. 1.20 1/4; 3 fourr. 1.17 1/4.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.03; 3 cw 97 1/2; 4 cw 81 1/2; ergotee 69; sur-vole 1.02 1/2.

LIN: 1 cw 2.51 1/2; 2 cw 2.46 1/2; 3 cw 2.11 1/2; sur-vole 2.49.

GRAINE-COLZA: No 1 Canadienne 2.80 1/2; No 2 Canadienne 2.65 1/2.

(CHICAGO)

	Ouver	Haut	Bas	Ciôt.
BLE:				
Dec.	1.73 1/4	1.75	1.73 1/4	1.74 1/4
Mars	1.74	1.76 1/2	1.73 1/4	1.75 1/4
Mai	1.71 1/2	1.73 1/2	1.71 1/2	1.72 1/2
Juill	1.59 1/2	1.61 1/2	1.59 1/2	1.61
Sep	1.61 1/2	1.63 1/2	1.61 1/2	1.62 1/2
MAIS:				
Dec.	1.45	1.46 1/2	1.44 1/2	1.44 1/2
Mars	1.52	1.52 1/2	1.50 1/2	1.50 1/2
Mai	1.54 1/2	1.55 1/2	1.53 1/2	1.53 1/2
Juill	1.57	1.57 1/2	1.55 1/2	1.55 1/2
Sep	1.55 1/2	1.56	1.53 1/2	1.53 1/2
AVOINE:				
Dec.	78	78	77	77 1/2
Mars	76 1/4	76 1/4	76 1/4	76 1/4
Mai	76 1/4	76 1/4	75 1/2	75 1/2
Juill	73 1/2	73 1/2	72 1/2	72 1/2
FEVES SOYA:				
Nov.	3.06	3.06	2.02 1/2	2.02 1/2
Jan.	3.08	3.09 1/2	2.06 1/4	2.06 1/4
Mars	3.12 1/2	3.13 1/2	3.09 1/2	3.09 1/2
Mai	3.15 1/2	3.16 1/2	3.12 1/4	3.12 1/4
Juill	3.17	3.17	3.12	3.12
Aout	3.12 1/2	3.12 1/2	3.08	3.08
Sep	2.89 1/2	2.89 1/2	2.87	2.87

### Navires de commerce à propulsion nucléaire

TOKYO (AFP) — Le Japon et l'Allemagne de l'Ouest ont passé un accord pour la construction en commun de deux navires de commerce à propulsion nucléaire, déclare-t-on dans les milieux dirigeants de l'industrie nucléaire à Tokyo.

Chaque pays construira un navire. Celui du Japon, indique-t-on dans les mêmes milieux, sera propulsé par un moteur nucléaire développant 80,000 chevaux et sera mis en service sur les lignes commerciales nippo-européennes.

### L'or coûte \$1 de moins à Francfort

FRANCFORT. (AFP) — Le cours de l'or en dollars par once a baissé de près d'un dollar aujourd'hui à la Bourse des devises de Francfort. Il s'est en effet établi à \$37.60 contre \$38.59 la veille.

Ce cours a été calculé sur la base d'un cours officiel de l'or au kilogramme de 4,390 dM contre 4,505 dM la veille et d'un cours officiel moyen du dollar resté inchangé à 3.61313 dM pour un dollar.

### COTES de l'or

Le prix de l'once continue de s'élever sur les marchés européens. A Londres, l'once d'or a perdu 92 1/2 cents à \$37.60.

A Zurich, baisse également à \$37.55-37.75 contre \$37.75-38.00.

A Francfort, l'once d'or a perdu 1 cent à \$37.47.

A Paris, l'indice des 6 banques élevant le prix du lingot d'or à 4,418 francs, l'once d'or a perdu 50 cents à \$37.42.



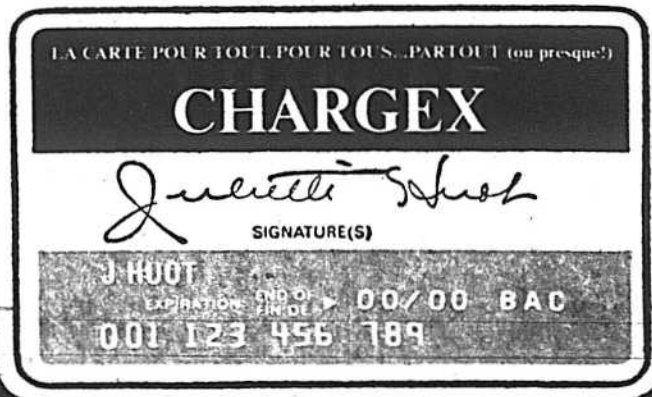
## Moi, je m'en sers...



### pour profiter des bonnes aubaines qui passent

Et je m'en sers aussi pour d'autres raisons toutes aussi bonnes. Avec ma carte ChargeX®, j'ai le choix entre 40,000 marchands membres à travers le Canada. J'administre mieux mon budget grâce à une seule facture où sont groupés tous mes achats du mois. De plus, grâce à ma carte ChargeX, je n'ai pas à traîner sur moi de fortes sommes. Et surtout je ne paie aucun intérêt si j'acquitte mon solde dans les 25 jours suivant la date de mon relevé mensuel.

Alors, faites comme moi. Servez-vous de votre carte ChargeX.



## La carte pour tout, pour tous...partout (ou presque!)

# MONTEUR



## Recul sensible des banques à Montréal

### Le marché était hésitant, ce matin, à l'ouverture de la Bourse de Montréal. La séance était faiblement animée.

MacMillan Bloedel a cédé à \$22 1/2; Domet, à \$13 et à Abitibi, à \$7 1/4. Dumont a repris un cent à 50 cents et Zeller's, à \$11; tandis que Industrial Acceptance se maintenait à \$15 et à Power Corp., à \$5.

Aux indices à 11.00 h, les industriels perdaient 0.01 à 165.16, les services publics gagnaient 0.29 à 137.14, les banques reculaient de 1.32 à 169.84, l'indice composé perdait 0.07 à 160.80 et les papiers 0.95 à 82.09.

### La tendance reste à la baisse à Wall Street

Les prix à Wall Street, ce matin, reculaient légèrement et le marché était lent. Les investisseurs sont toujours dans l'attente des élections pour se prononcer.

La grève à General Motors influence toujours le marché et au milieu de la matinée les pertes l'emportent sur les gains dans une proportion de 2 à 1.

L'indice des 30 industriels était en perte fractionnaire. Les glamours étaient en perte de vitesse et les aurifères subissaient le contrecoup de la baisse du prix de l'or sur les marchés libres.

A 11 h 30, l'indice des 30 industriels Dow Jones perdait 0.55 à 753.01.

### Repli des pétroles à Toronto

La Bourse de Toronto était en légère hausse, ce matin, à l'ouverture. Opemiska Copper a repris 1/4 à \$11 1/2; T. G. Bright, à \$12 1/2; Canada Cement, à \$35 1/2; Erco, à \$13 et à Shaw Pipe, à \$9 1/4.

### Deux banquiers français en visite à Montréal

A l'occasion de leur passage à Montréal pour assister à la réunion du conseil d'administration de la Société Financière pour le Commerce et l'Industrie, MM. William Telleys et Ls-Philippe Touchard, respectivement ministre et sous-ministre du ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, ont rencontré MM. Pierre Ledoux et Jean Dromer, directeur général et directeur général adjoint de la Banque Nationale de Paris.

Ils se sont entretenus notamment de l'activité de la Société Financière pour le Commerce et l'Industrie, filiale canadienne de la Banque Nationale de Paris, dans le domaine du financement d'investissements et d'opérations de commerce international au Québec, ainsi que des conditions dans lesquelles le groupe de la Banque Nationale de Paris pourrait, notamment à travers sa filiale de Montréal, développer sa contribution à l'expansion économique de l'Québec.

### Bulletin boursier

Éagle Gold Mines Ltd. augmentera, en vertu de lettres patentes supplémentaires datées du 25 septembre 1970, son capital-actions autorisé de 7 à 8 millions d'actions d'une valeur au pair de \$1 chacune. Le capital-actions consistera alors en 8 millions d'actions dont 6,355,000 se trouveront émises et en circulation.

Invaco Industries Ltd. a avisé la Bourse de Montréal qu'elle a décidé de prolonger du 23 octobre au 30 novembre 1970 la date d'expiration de son offre aux actionnaires, résidant au Canada, d'Ingersoll Machine & Tool Co. En outre, un total de 672,720 actions ordinaires de cette compagnie viennent d'être inscrites à la Bourse de Montréal.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for MINES and INDUSTRIELLES.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for Ch. Bourse Canadienne and INDUSTRIELLES.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Table with columns: Valeurs, Ventes Haut, Bas 11:00, Net. Includes sections for A-B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

## Américaine

## denrées agricoles

## Vancouver

## INDUSTRIELLES

## PETROLES

## BANQUES

## Devises étrangères

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

Gromyko confère avec Scheel à Francfort

FRANCFORT (AFP, Reuter) — Les entretiens germano-soviétiques entre les ministres des affaires étrangères de l'URSS et de la R.F.A. MM. Andrei Gromyko et Walter Scheel, se sont ouverts ce matin au château-hôtel de Kronberg, près de Francfort. Coupés par un déjeuner pris en commun, ils se poursuivent cet après-midi. M. Scheel informera la presse de ces conversations vers 15 h après le départ de son hôte.

M. Andrei Gromyko est arrivé ce matin à l'aéroport de cette ville, venant par avion spécial, de Berlin-Est où il s'est entretenu hier avec les dirigeants de la R.D.A.

Accompagné de M. Valentin Fallin, directeur de la division Europe au ministère des affaires étrangères de Moscou, et de M. Semion Tsarapine, ambassadeur de l'URSS à Bonn, le ministre soviétique des affaires étrangères a été accueilli à l'aéroport par son homologue ouest-allemand, M. Walter Scheel, entouré de M. Paul Frank, secrétaire d'Etat, Bern von Staden, directeur des affaires politiques de son ministère, Hans Schwartzmann, chef du protocole et Helmut Allardt, ambassadeur à Moscou.

Peu avant l'arrivée de l'avion, M. Scheel a déclaré aux journalistes présents que la question de Berlin aura rang de priorité dans les conversations avec le visiteur russe. Il a souligné que le caractère "spontané" de la rencontre constitue un indice de la réconciliation germano-soviétique.

On n'a pas publié l'ordre du jour des entretiens, mais on croit qu'ils auront aussi trait à des questions bilatérales ainsi qu'à des problèmes de caractère international.

L'OTAN à Ottawa

OTTAWA (UPI) — Les ministres de la Défense de huit pays de l'OTAN se sont réunis hier à Ottawa pour discuter quelles armes nucléaires devraient être utilisées en vue de contrer une éventuelle menace militaire soviétique en Europe.

La réunion, qui se produit aujourd'hui, est la huitième du groupe de planification nucléaire de l'Alliance. Le groupe fut créé en 1963, à la suggestion des Etats-Unis, pour associer leurs alliés aux décisions qui pourraient être prises dans le domaine de l'utilisation des armes nucléaires.

Les travaux du groupe ont porté surtout sur la possibilité d'une riposte souple à toute menace militaire communiste en Europe.

Les membres du groupe sont les suivants: Etats-Unis, Royaume-Uni et Allemagne de l'Ouest (membres permanents); Canada, Grèce, Pays-Bas et Norvège (membres pour une période de 18 mois).

L'affaire de l'avion détenu en URSS

Washington proteste et s'excuse

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ont présenté hier à l'URSS leurs excuses concernant l'intrusion accidentelle d'un petit avion militaire américain avec deux généraux à bord dans l'espace aérien soviétique. Tout en réclamant avec insistance la libération de ces deux généraux, ainsi que d'un officier américain et d'un officier turc détenus à Léninakan depuis le 21 octobre.

Les excuses ont été présentées verbalement au cours d'un entretien de 25 minutes qui a réuni le sous-secrétaire d'Etat américain, M. John Irwin, et l'ambassadeur d'URSS à Washington, M.



Leary de retour à Alger

Le Dr Timothy Leary (à droite), grand prêtre de la drogue, est revenu hier soir à Alger après avoir été refoulé de Beyrouth et du Caire. Il a été accueilli à l'aéroport par Eldridge Cleaver, ministre de l'Information des Panthères noires, exilé en Algérie. Leary, qui s'est enfui d'une prison de la Californie récemment, a déclaré avant son départ du Caire qu'il entend adopter la religion islamique et s'installer en permanence en Algérie. "Je ne reviendrai jamais aux USA", a-t-il dit.

Accrochages avec les fedayin en Jordanie et au Liban

AMMAN (UPI, AFP) — La tension monte en Jordanie et au Liban où, au cours de la journée d'hier, l'armée a échangé des coups de feu avec des guerilleros palestiniens.

L'affrontement entre les troupes jordaniennes et les membres du mouvement de résistance palestinienne est survenu moins de 24 heures après l'investiture du cabinet Wafsi El Tall qui a reçu mandat de "coopérer d'une manière honorable" avec les fedayins.

Cet incident, qui s'est produit à Amman, a débuté lorsque des militaires de faction dans le centre ville ont ouvert le feu sur un civil qui est mort sur le coup. La foule s'est aussitôt rassemblée autour du corps et a ensuite incendié un véhicule de l'armée jordannienne. Les soldats ont alors ouvert le feu, tuant une autre personne. La foule s'est dispersée rapidement dans les dédales des rues de la vieille ville et peu après des fedayin faisaient feu sur les soldats qui répliquèrent par le tir de mitrailleuses lourdes. Le calme n'est revenu qu'après une demi-heure de fusillade intense.

Accrochage au Liban

Selon des renseignements en provenance de Beyrouth, des soldats de l'armée régulière, appuyés par la population des villages à la frontière du Sud-Liban, ont ouvert le feu contre des unités palestiniennes au cours de la nuit dernière. Les terroristes ont répliqué par un

tir de mitrailleuses et les militaires ont eu recours aux mortiers pour neutraliser leurs adversaires. Ces bombardements ont d'ailleurs été entendus du côté israélien de la ligne de cessez-le-feu, d'après une émission radiophonique de Tel Aviv.

La décision du roi Hussein de choisir M. Wafsi El Tall, connu pour sa rigueur et ses sympathies de droite, comme premier ministre a été généralement mal accueillie en Egypte. Au Caire, le journal semi-officiel "Al Aram", a souligné que l'ancien président Nasser avait déconseillé au roi de Jordanie de nommer M. Tall à la tête du gouvernement jordannien, car sa présence était considérée comme nuisible aux négociations entamées pour régler le conflit entre les autorités jordaniennes et les guerilleros palestiniens.

Le Pentagone "découvre" l'existence de 5,000 tanks de réserve en Europe

WASHINGTON, (AFP) — Le Pentagone s'est aperçu tout récemment que l'OTAN disposait d'environ 5,000 tanks supplémentaires en Europe, annonce le "Washington Post" dans ses éditions d'aujourd'hui.

Ces tanks, de réserve, comprennent environ 1,200 tanks américains modernes du type M-60, des "Leopard" allemands, des "Centurion" britanniques et environ 500 vieux tanks américains des types M-24 et M-48. Le coût total de ces engins serait de plusieurs milliards de dollars et leur nombre serait approximativement équivalent à celui

des tanks en état de service de l'OTAN.

Ces engins blindés ne sont toutefois pas tous "opérationnels" car ils sont stationnés le long des autoroutes allemandes et ce faisant sont vulnérables aux bombardements aériens. En outre, ils ne disposent pas d'équipages entraînés. Ces tanks de réserve devaient servir à remplacer ceux à même d'être détruits en cas de conflit.

La découverte de Pentagone a été faite il y a quatre semaines seulement, alors que l'on procédait à une révision de la stratégie de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, ajoute le journal de Washington.

Rejetant la résolution afro-asiatique Les USA proposent de prolonger de 3 mois la trêve au M.-Orient

NATIONS-UNIES. New York (AFP) — Le représentant des Etats-Unis à l'ONU, l'ambassadeur Charles Yost, a consacré hier soir la péroraison de son discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies à la présentation d'un projet de résolution concurrent de celui présenté la veille par quinze pays afro-asiatiques et qui, contrairement à ce texte, fait état des violations du cessez-le-feu invoquées par Israël pour refuser de participer aux pourparlers de la mission Jarring. Le projet américain demande la restauration de conditions de confiance permettant la reprise de ces pourparlers et recommande une prolongation de trois mois au moins du cessez-le-feu actuel sur le canal de Suez.

La présentation de ce projet de résolution a été l'aboutissement d'une argumentation qui a amené le représentant des Etats-Unis à déclarer inacceptable la résolution des quinze pays africains et asiatiques présentée la veille à l'Assemblée.

A cette fin, M. Charles Yost a fait notamment les déclarations suivantes: "Les Etats-Unis estiment qu'il serait irresponsable à l'extrême de la part de l'Assemblée d'adopter une résolution quelle qu'elle soit qui donnerait l'apparence de compliquer, de réduire, d'interpréter ou de déformer le délicat équilibre d'une résolution qui a été élaborée par le Conseil de sécurité après de longues et difficiles négociations. Si l'Assemblée voulait extraire un aspect particulier de l'ensemble constitué (package deal) qu'est le règlement prévu par la résolution 242 pour donner à cet aspect un poids spécial ou une primauté, elle mettrait en danger le progrès concret que cette résolution représente".

A cet égard, le représentant des Etats-Unis a fait valoir que le projet afro-asiatique contient cinq paragraphes sur le retrait et la non-acquisition de territoires par la guerre, ce qui fait sans doute partie de la résolution 242 du Conseil de sécurité mais n'en est qu'une seule partie mais, en revanche, est muet sur la fin de l'état de belligérance et la

reconnaissance de la souveraineté des Etats et leur droit de vivre en paix derrière des frontières "sûres et reconnues".

M. Yost a relevé par ailleurs que le texte afro-asiatique suggère d'éventuelles sanctions internationales contre Israël et "un certain nombre d'autres difficultés". "Les Etats-Unis sont opposés à une telle résolution", a ajouté finalement le représentant américain.

Au sujet d'un autre aspect du texte afro-asiatique, la reconnaissance "des droits du peuple arabe de Palestine en tant que préalable à l'établissement d'une paix juste et durable dans le Moyen-Orient", M. Charles Yost a fait la déclaration suivante: "Les Etats-Unis partagent le sentiment de plusieurs orateurs que si une paix quelconque doit être établie dans le Moyen-Orient, elle devra tenir compte des préoccupations légitimes et des aspirations des Palestiniens. Nous ne nourissons cependant aucune idée préconçue au sujet de la

forme d'une participation palestinienne à un règlement. On ne discerne pas clairement quels buts pacifiques les Palestiniens se sont donnés, qui parle en leur nom, quelles sont leurs relations avec les gouvernements arabes constitués ou même s'il existe un accord quelconque sur un rôle palestinien dans un règlement pacifique... Nous pensons qu'il s'agit là de questions que les Palestiniens eux-mêmes doivent mettre au point avec les gouvernements arabes constitués."

Le représentant des Etats-Unis a fait valoir ensuite que ce ne fut que lorsque les Etats-Unis eurent acquis "sans l'ombre d'un doute" la certitude que les accords de gel des positions militaires en présence avaient été violés par des installations de missiles Sam-2 et Sam-3 le long du canal de Suez qu'ils décidèrent de fournir "quelques armes additionnelles à Israël" et ceci après avoir essayé en vain d'obtenir de l'URSS un accord limitant les fournitures d'armements.

Le point de vue israélien

La résolution patronnée par les pays arabes aux Nations unies, si elle est adoptée, remettra en question la validité de la résolution du 22 novembre 1967, et sabotera les possibilités de négociations de paix entre Israël et les Arabes, a déclaré hier, M. Ygal Allon, vice-premier ministre israélien.

Selon M. Allon, qui parlait au cours d'une réunion du bureau directeur du parti travailliste, le projet de résolution américain, "bien qu'éloigné de satisfaire Israël, est infiniment meilleur que le projet patronné par les pays arabes".

Le vice-premier ministre a encore déclaré qu'Israël était prêt à "observer indéfiniment le cessez-le-feu avec l'Egypte", non pas sur les bases de l'accord du 7 août 1970, mais sur celles de l'accord du cessez-le-feu du 11 juin 1967, décidé par le Conseil de sécurité.

UN DOCUMENTAIRE CJMS Montréal 1280 L'HISTORIQUE DU ROCK 'N' ROLL EN REPRISE... 28 HRES. DE MUSIQUE avec l'animateur MICHEL JASMIN 28 HRES. D'HISTOIRE DIMANCHE - Le 1er NOVEMBRE ... 11:00 a.m. à 1:00 a.m. DIMANCHE - Le 8 NOVEMBRE ... 11:00 a.m. à 1:00 a.m. UN GRAND CONCOURS: VOUS POUVEZ GAGNER UN MAGNIFIQUE MAGNÉPHONE AINSI QUE LES 52 RUBANS D'ENREGISTREMENTS. C'EST UNIQUE!! LE MAGNÉPHONE EST 7865 ST-HUBERT Montréal UNE GRACIEUSÉTÉ DE TAPE CITY 440 CURE-POIRIER ouest, Longueuil

Trois bombes explosent à New York

NEW YORK (PA, UPI, AFP) — Trois bombes incendiaires de fabrication artisanale ont fait explosion, à 20 minutes d'intervalle, la nuit dernière, dans deux quartiers de New York. Deux casernes des forces armées des Etats-Unis et un poste de police ont été légèrement endommagés par ces engins, qui n'ont fait aucune victime.

Selon un porte-parole de la police, ces attentats "seraient reliés ensemble et organisés, de toute évidence, par le même groupe de personnes". Le FBI a ouvert une enquête sur ces incidents.

La première explosion s'est produite au centre de la réserve navale des Etats-Unis, dans le Quartier de Queen. Trois minutes après, c'était au tour d'un poste de police dans le Bronx. La dernière déflagration a frappé le centre de la réserve de l'armée américaine, dans le secteur Jamaica du quartier de Queens.

Toutes les bombes avaient été placées sur le bord extérieur d'une fenêtre, ce qui explique le peu de dommages causés aux édifices.

Chili: nationalisations, oui; communisme, non

SANTIAGO (AFP) — Le président Salvador Allende a révoqué deux tentatives d'assassinat avaient été commises contre lui. Le nouveau président de la république chilienne a fait cette déclaration au cours de la première conférence de presse qu'il ait tenue depuis qu'il a été proclamé chef de l'Etat. Il a ensuite présenté les grandes lignes de sa politique intérieure et extérieure.

M. Allende, répondant à une question sur la nature du prochain régime, s'est défendu de vouloir conduire le pays vers le communisme. A propos des futures nationalisations inscrites au programme de gouvernement de l'Union populaire, il a notamment déclaré qu'il ne pouvait pas encore dresser la liste des entreprises étrangères ou nationales qui seront frappées par ces mesures car, a-t-il dit, "chaque cas sera minutieusement étudié dans le cadre de la loi".

Toutefois, le président a tenu à préciser que les mines et les gisements de cuivre, de fer et de nitrate seraient immédiatement nationalisés. Interrogé ensuite sur la liberté de la presse, M. Allende a déclaré que "les journalistes du Chili seraient chargés de veiller au maintien d'une grande liberté au niveau de tous les organes d'information".

Le président de la république a ensuite abordé le domaine de la politique étrangère. Précisant la position du Chili face à l'Organisation des Etats d'Amérique (OEA), il a déclaré que l'OEA serait une tribune où son gouvernement exprimerait son inquiétude pour le sort des nations dominées par l'impérialisme. Il a également précisé que l'Association latino-américaine de libre commerce (ALALC) ainsi que le pacte Andin seraient respectés et que l'Union populaire prendrait même des initiatives destinées à les développer.

Le président Allende a également déclaré qu'il se passerait de l'autorisation de l'OEA s'il décidait de rétablir des relations avec Cuba. "Le Mexique n'en a-t-il pas?", a-t-il demandé.

Enfin, à propos de l'établissement éventuel de relations diplomatiques avec des pays non reconnus par le Chili comme l'Allemagne de l'Est, la Corée du Nord, le Nord-Vietnam et la Chine communiste, le président Allende s'est borné à déclarer: "Nous établirons des relations avec ces pays quand nous le jugerons opportun, conformément aux intérêts du Chili".



Doris Day en vedette dans Qué sera sera. les aventures d'une veuve jeune, joyeuse et de ses fils sur la ferme du grand-père. le vendredi à 19 h 30 en couleur LE MEILLEUR CHOIX REGARDEZ BIEN REGARDEZ RADIO-CANADA AU CANAL 2

# Deux chefs canadiens actifs: Mario Bernardi et Victor Feldbrill

OTTAWA (PC) — La vie d'un chef d'orchestre n'est pas toujours facile, et celle de Mario Bernardi en est un bon exemple.

Le chef de l'Orchestre du Centre National des Arts en est à sa deuxième année avec l'orchestre, créé l'an dernier.

M. Bernardi est âgé de 40 ans et originaire de Kirkland Lake, Ontario. L'orchestre qu'il dirige ne compte que 44 musiciens, ce qui nécessite une perfection plus grande dans l'interprétation, dit-il.

"Chaque son devient important, a expliqué M. Bernardi au cours d'une interview. Dans les orchestres plus considérables, les erreurs peuvent passer inaperçues."

L'Orchestre du Centre National des Arts a recueilli des éloges nombreux de la part des critiques musicaux.

Plus de la moitié de la section des violons est formée de musiciens qui étaient autrefois solistes dans des orchestres de grande réputation, comme le London Symphony, le Royal Philharmonic, l'Israël Philharmonic, l'Orchestre de chambre des Pays-Bas, la Houston Symphony, le Philadelphia Chamber Orchestra et le New York City Opera Orchestra.

L'âge moyen des musiciens est de 30 ans, ce qui fait de

l'Orchestre du Centre National des Arts l'un des plus jeunes au monde, comparativement aux autres orchestres de même calibre. La benjamine de l'orchestre est la violoniste Elaine Klimasko, de Toronto, qui n'a que 20 ans.

La saison d'été n'a pas été une sinécure pour M. Bernardi. A la fin de la saison à Ottawa, il est allé à Vancouver où il a dirigé l'Association d'opéra dans "Un Bal masqué" de Verdi. Ensuite, il est allé à Montréal, où il a dirigé l'Orchestre Symphonique. En juillet, il était le chef invité au Dartmouth College, dans le New Hampshire. Il a dirigé pour la première fois à New York, au mois d'août, un concert du New York Chamber Orchestra, au Centre Lincoln. De là, il est allé à Toronto, pour y diriger "Carmen", avec la Canadian Opera Company.

M. Bernardi avait dirigé antérieurement l'orchestre de la compagnie d'opéra Sadler's Wells, de Londres. (M. Bernardi dirigera les représentations de "La Bohème" de Puccini à compter de lundi soir, à la Place des Arts.)

Il y a deux ans, Victor Feldbrill, originaire de Toronto, dirigeait pour la dernière fois l'Orchestre Symphonique de Winnipeg. Après avoir passé

dix ans comme directeur musical dans cette ville, il décida d'orienter sa vie dans une autre direction.

Aujourd'hui, M. Feldbrill est professeur à la Faculté de musique de l'Université de Toronto. Il est aussi responsable de tous les concerts éducatifs, pour l'Orchestre Symphonique de Toronto. Il est content d'avoir quitté Winnipeg, a-t-il affirmé au cours d'une récente interview. Il ne voudrait pas retourner dans une ville plus petite.

"J'adore l'odeur et la pulsa-

tion de Toronto, même avec la pollution! J'ai besoin de ce stimulant. Et je veux pouvoir entendre un orchestre symphonique comme celui de Toronto jouer sous la direction d'un maître comme Karel Ancerl."

Il a déclaré avoir quitté Winnipeg parce qu'il avait l'impression que "les choses ne semblaient pas bouger". "Un orchestre ne peut pas rester immobile. J'ai passé dix merveilleuses années à Winnipeg, à bâtir l'orchestre, à faire des démarches pour avoir une nouvelle salle. Mais je voulais faire davantage. Il n'y avait pas de fonds disponibles.

"J'avais besoin d'un changement. C'est pourquoi j'ai demandé une bourse du Conseil des Arts, pour aller étudier l'opéra en Europe pendant un an. Et c'est là que tout a commencé."

M. Feldbrill a obtenu une bourse et il a finalement dirigé la première mondiale de l'opéra de Harry Somers, "Louis Riel". Quant au travail qu'il accomplit actuellement avec l'Orchestre Symphonique de Toronto, il n'est pas entièrement nouveau pour M. Feldbrill. Autrefois, il y jouait du violon, et à l'âge de 18 ans il avait déjà été invité par Sir Ernest MacMillan à faire un essai comme chef d'orchestre.

En plus des concerts éducatifs avec l'Orchestre Symphonique de Toronto, il dirige également l'Orchestre Symphonique de l'Université de Toronto, il enseigne la direction d'orchestre et travaille régulièrement avec l'Orchestre National des Jeunes.

"Ils sont beaucoup plus réceptifs que leurs parents, dit M. Feldbrill. Ce que j'aime, ce serait de présenter plus de concerts symphoniques dans les écoles, avec les enfants assis tout autour, par terre, pour qu'ils sentent bien les vibrations dans leurs corps. Ce n'est pas la musique qui les a fait fuir, dans le passé, c'est la façon cérémonieuse et hautaine dont nous la leur avons présentée."

## Makarova a dansé avec Nureyev

LONDRES (PA) — La ballerine russe Natalia Makarova qui a récemment abandonné son pays d'origine, a dansé récemment avec son compatriote Rudolf Nureyev, dont la défection remonte à neuf ans.

Le Palladium Theatre de Londres était sous l'étroite surveillance de la police alors que les deux vedettes dansaient ensemble pour la première fois en Occident.



Pierre Duval, ténor, et Clarice Carson, soprano, interpréteront les deux rôles principaux (Rodolfo et Mimi) de "La Bohème", opéra en quatre actes



Les vedettes de "La Bohème" de Puccini, qui prend l'affiche lundi soir à la Place des Arts. D'autres représentations auront lieu les 4, 7, 9 et 12 novembre.

## Vente de tableaux: près de \$4 millions

NEW YORK (AFP) — Il semble que la récession des prix des tableaux aux Etats-Unis soit terminée ou à peu près. En effet, soixante-sept toiles et dessins d'artistes impressionnistes et modernes ont été vendus aux enchères au Parke-Bernet Galleries de New York pour la somme globale de \$3,980,500.

"Port de pêche, Collioure", d'André Derain, a atteint la somme record de \$225,000 pour cet artiste. Un Pierre Bonnard, "Marchands de fleurs (Place Blanche, rue Leprieu)", a été adjugé pour \$80,000, tandis que "Etude pour les joueurs de cartes", de Paul Cézanne, est monté à \$370,000. Parmi deux Chagall figurant dans la vente, "Village russe" a trouvé acquéreur à \$36,000.

Degas était représenté par un pastel et fusain, "Jeune femme assise dans un fauteuil", qui a été acheté \$25,000. "Chapeau rouge, yeux baissés", de Jean Dubuffet, a

été adjugé pour \$32,500. Un Gauguin, "La baignade au Moulin du Bois d'amour, Pont-Aven", est monté à \$110,000.



Les Editions du Jour lancent cette semaine un nouveau roman de Jean-Marie Poupard (notre photo) intitulé "Ma tête Vache a mal aux pattes". L'éditeur nous informe que c'est "son troisième roman en langue étrangère: la sienne".

"Paysanne en bleu devant une chaumière", de Van Gogh, \$110,000 également, "Grand nu", de Giacometti, \$60,000, et, parmi deux Luce, "L'église Saint-Médard, Paris", \$37,000. Deux Matisse, "Femme avec anémones" et "Nature morte: fleurs et fruits", ont atteint \$75,000 et \$35,000.

Parmi deux Claude Monet, "Vue de Bordighera" a été adjugé pour \$195,000. "Tête de femme", un parmi cinq Picasso, \$50,000, "Fleurs dans un vase", d'Odilon Redon,

\$50,000 également. Quatre Renoir ont été mis aux enchères, parmi lesquels "Jeune guitariste debout" a atteint \$95,000. Plusieurs Utrillo ont été vendus, dont "Eglise de la Couronne (Charente)" a trouvé preneur à \$16,000, tandis que "Paysage enneigé", de Vlaminck, est monté à \$14,000, et "Les coulisses du Théâtre de l'Oeuvre", d'Edouard Vuillard, \$9,000.

Enfin, "Nocturne", du peintre américain James Whistler, a été adjugé pour \$18,000.

## La tribu de "Hair" grandit

"Hair" continue sa carrière à la Comédie-Canadienne où il est à l'affiche depuis le 22 septembre. Trois nouveaux membres viennent cependant élargir le cercle de la "tribu abénaki". Ils se nomment Michel Ouellette, Patrick Meehan et Richard Comar. Michel et Patrick sont originaires de Montréal, et Richard est né à Edmonton. Voici, résumée en quelques mots, leur expérience théâtrale.

Michel Ouellette s'intéresse aux arts du spectacle depuis son enfance. A huit ans, il suivait déjà les cours de chant à l'école St-Pierre-Claver. Plus tard, il entreprenait d'étudier

la flûte. Durant les quatre dernières années, il a fait partie de divers groupes musicaux à titre de bassiste et de chanteur. Au collège, il a joué dans des pièces mises en scène par ses camarades.

Patrick Meehan, une fois ses études secondaires terminées, a voyagé à travers le Canada, consacrant une partie de son temps au travail et l'autre au plaisir. Patrick, qui est marié et père d'une petite fille, a fait partie depuis trois ans de plusieurs groupes "folk-rock" à titre de chanteur-soliste. En 1967, les Tradewinds, groupe dont il faisait alors partie, présentèrent un

spectacle au Kiosque international de l'Expo. Dans ses temps libres, Patrick aime écrire des chansons en collaboration avec ses amis.

Richard Comar a suivi des cours d'art à l'Université Sir George Williams, tout en se spécialisant dans l'étude du théâtre. Depuis 1965, il a acquis une expérience valable dans le domaine des arts du spectacle, ayant collaboré à des longs métrages canadiens, en plus de jouer au théâtre et à la télévision. Au cours des deux dernières années, il fut tour à tour machiniste, régisseur, décorateur et éclairagiste.

**EROS**

**AU TÉLÉPHONE**  
SIGNALÉ  
849-9469  
c'est épatant  
POUR LES ADULTES!

**Le Patriote**  
1474 EST. ST-CATHERINE  
TÉL.: 521-6666 — 523-1131

**JUSQU'AU 1er NOVEMBRE**  
**FRANÇOIS DEGUÉL**  
et  
**JACQUELINE DULAC**

**VINGT-TROISIÈME SEMAINE**  
**SAINT-DENIS et Bijou**  
1394, ST-DENIS, 849-4211 — 5000, PAPINEAU, 527-9131

Des minoues comme ça y-ont jamais vu ça!  
**MONIQUE MERCURE**  
**LOUISE TURCOT**  
DONALD PILLOW  
MAREEL SABOURIN  
MUSIQUE DE ROBERT CHARLEBOIS  
UN FILM DE CLAUDE FOURNIER

**DEUX FEMMES EN OR**

Egalement à l'affiche au CINÉMA DE PARIS à HUI, PRINCESSE à Cowansville, ST-GEORGES à St-George de Beauce, REX à Beauceville, ROXY à Ste-Aspache.

**L'IMPRÉVU**  
Dieu la mère, Dieu Le Vice et Le Sain d'Esprit  
"La Sainte Trinité" 99"  
446, place Jacques-Cartier, 851-5416

**EROS**

**L'IMPRÉVU**  
METAL EXIT  
MUSIQUE CONTEMPORAINE  
Samedi et dimanche après-midi  
2 h à 5 h, mercredi soir  
446, place Jacques-Cartier, 851-5416

**Élysée**  
35 MILTON / 842-6053  
CE SOIR 7:30-9:45  
2e ANNÉE  
À MONTREAL  
SALLE EISENSTEIN

le monde insolite d'Arrabal  
DERNIERS JOURS

**Z**  
COSTA GAVRAS  
RÉMI BEZ  
VÉS VONKOS  
JL TRINGLIANT  
JACQUES HERIN

**le grand cérémonial**

**TOUS LES SOIRS à 7h45, EXCEPTÉ LE JEUDI.**  
**LE DIMANCHE à 2h00**

**Blue Bonnets**

Egalement à l'affiche au CINÉMA DE PARIS à HUI, PRINCESSE à Cowansville, ST-GEORGES à St-George de Beauce, REX à Beauceville, ROXY à Ste-Aspache.

**L'IMPRÉVU**  
La maison du pêcheur incendiée  
"La Sainte Trinité" 99"  
(Dimanche aussi)  
446, place Jacques-Cartier, 851-5416

**Plongez dans HAIR**

Pour un temps limité  
"Montréal est entré complètement dans l'ère du Versé... Un spectacle vivant, captivant!"

La Presse

Billets de choix disponibles  
• GUICHETS DE LA COMÉDIE  
• COMPTOIRS DES ARTS  
• SIMPSONS et MIRACLE MARTS

— Laissons entrer le soleil —  
COMÉDIE-CANADIENNE  
84 ouest, rue Ste-Catherine  
866-1041

**tnm**

Tous les soirs à 20h15; samedi: matinée 10h45, soirée 20h45 (ralache dimanche et lundi)  
Un événement dans la vie artistique de Montréal

**NOUVELLE PIÈCE d'IONESCO**  
**Jeux de massacre**

Mise en scène: Jean-Louis Roux  
Créée en même temps qu'à Paris!

RÉSERVATIONS: 288-6139

Billets à \$1.80 (taxe incluse, en vente 15 minutes avant chaque représentation (si disponible) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM.

**THÉÂTRE PORT-ROYAL**  
PLACE DES ARTS  
Montréal 129, Tél. 842-2112

**LA BLONDE DÉFIE LE F.B.I.**  
2e FILM COULEUR  
POUR TOUS

AVEC DORIS DAY  
ROD TAYLOR  
ARTHUR GODFREY  
COULEUR

**LE TOUR DU MONDE sous les MERS**

**CINE-PARC CHATEAUGUAY**  
CHAUFFERETTE FOURNIE  
5 MILLES DU PONT MERCIER, ROUTE 4 VERS CHATEAUGUAY - INF 691-1310

FESTIVAL DE DESSINS ANIMÉS

Horaires: LA BLONDE DÉFIE LE F.B.I. 7:00 et 11:00 P.M. LE TOUR DU MONDE 9:15 P.M.

RESTAURANT OUVRE À 6:00 P.M. ENFANTS MOINS DE 12 ANS GRATUITS



**"Allons à la Salle du Barry"**

On y trouve une excellente table. Le menu est extrêmement varié. La carte des vins est imposante et le service, impeccable.

Pour ajouter encore à votre plaisir, voici un décor charmant, l'orchestre de Mark White, un artiste invité de grand renom et une vaste piste de danse. Commodément situé, le Skyline est l'endroit idéal où passer une vraie bonne soirée. Pour réserver, appelez le maître d'hôtel, à 342-2262.

**SKYLINE HOTEL**  
**MONTREAL**

6500, Chemin de la Côte-de-Liesse  
Téléphone: 342-2262

Avec la collaboration de CKAC  
Guy Latraverse et associés présentent

du 13 oct. au 1er nov.

**Yvon Deschamps**

Samedis: 2 spectacles 7 & 10 P.M. Relâche: 19 - 22 - 26 oct.  
Prix, en semaine: de 2.00 à 4.50. Samedis: de 2.00 à 5.00.

**REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DIMANCHE 1er NOVEMBRE**  
Matinée 2 h 30 — Soirée: 8 h 30

**THÉÂTRE MAISONNEUVE**  
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

Avec la collaboration de CKAC  
Guy Latraverse et associés présentent

du 13 oct. au 1er nov.

**Yvon Deschamps**

Samedis: 2 spectacles 7 & 10 P.M. Relâche: 19 - 22 - 26 oct.  
Prix, en semaine: de 2.00 à 4.50. Samedis: de 2.00 à 5.00.

**REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DIMANCHE 1er NOVEMBRE**  
Matinée 2 h 30 — Soirée: 8 h 30

**THÉÂTRE MAISONNEUVE**  
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

**"Broadway Tonite"**  
revue musicale de Nick De Noia

En vedette jusqu'au 7 nov.  
**Nick Martin et son orchestre**

Danso continue  
Réservations: 861-3511

Du lundi au vendredi, aucun frais de couvert.  
Le samedi, \$4.00 seulement.

La Salle Bonaventure  
du Reine Elizabeth

**Le Club PLAYBOY**  
présente pour les membres et leurs invités

la charmante chanteuse  
**MICHOU**  
et l'humour de  
**DONNY CONN**  
dans le Penthouse

vendredi et samedi avec la musique du trio **Kenny ALEXANDER**  
**JACQUES ANTHONIN**  
au piano du Living room.

Directement de Londres et New York  
**THE RAVER**  
Dans la discothèque

**Le Club PLAYBOY**  
Montréal  
2081, rue Aylmer  
288-5181

**la cerisaie**  
d'Anton Tchekhov

Mise en scène  
**ANDRÉ CAILLOUX**  
avec  
YVETTE BRIND'AMOUR  
GILLES PELLÉIER  
BEATRICE PICARD  
PIERRE BOUCHER  
ANNE PAUZE  
JEAN FAUBERT  
CHRISTINE OLIVIER  
SÉRGÉ TURGEON  
JEAN-PIERRE COMPAIN  
JEAN LECLERC  
ANDRÉ CAILLOUX  
ANDRÉE ST-LAURENT

Costumes: BARBEAU  
Décor: RAJOTTE

4664 rue ST-DENIS (METRO LAURIER)  
Réservation: 844-1793

Logo of the City of Montreal and Metro. Text: 'VILLE DE MONTREAL SOUMISSIONS METRO'. Details about the 'CONTRAT C-27' for sewerage and ventilation systems.

Logo of the City of Montreal. Text: 'VILLE DE MONTREAL SERVICE DES ACHATS ET MAGASINS'. Details about the opening of a new store for industrial gas.

Text: 'CITE DE SAINT-JEROME APPEL D'OFFRES'. Details about a tender for sewerage and drainage work in the Cité de Saint-Jérôme.

Text: 'VILLE DE LONGUEUIL SOUMISSIONS'. Details about a tender for sewerage and drainage work in the Ville de Longueuil.

Text: 'VILLE DE BECANCOUR SECTEUR DE GENTILLY DEMANDE DE SOUMISSIONS'. Details about a tender for sewerage and drainage work in the Ville de Béancour.

Text: 'AIR CANADA'. Details about a tender for maintenance of buildings at the Dorval International Airport.

Text: 'PROVINCE DE QUEBEC DEMANDE DE SOUMISSIONS'. Details about a tender for sewerage and drainage work in the Province of Quebec.

Text: 'VILLE DE BECANCOUR AVIS est, par les présentes, donné des offres cachetées...'. Details about a tender for sewerage and drainage work in the Ville de Béancour.

Section header: 'Les élections municipales "en campagne" un problème épineux'. Text: 'par Rose-Anne GIROUX'. Discussion on the challenges of municipal elections.

Section header: 'Les dédales et les caprices de la loi électorale au Québec'. Text: 'par Teddy CHEVALOT'. Discussion on the complexities of Quebec's electoral law.

Section header: 'PROVINCE DE QUEBEC AVIS PUBLIC VILLE DE POINTE-CLAIRE'. A long list of voting stations (BUREAU DE VOTATION) for the City of Pointe-Claire, numbered 1 through 58.

Section header: 'BUREAU DE VOTATION NO. 28' through 'BUREAU DE VOTATION NO. 58'. A long list of voting stations for various municipalities in the Province of Quebec.

Section header: 'VILLE DE BECANCOUR SECTEUR DE GENTILLY DEMANDE DE SOUMISSIONS'. Details about a tender for sewerage and drainage work in the Ville de Béancour.

Section header: 'APPEL D'OFFRES CCP-70-10291'. Details about a tender for the construction of a sewerage network in the Ville de Béancour.

Section header: 'Le SJQ réclame des procédures judiciaires contre Lacroix et Trudeau'. Text: 'Le Syndicat des journalistes de Québec...'. A report on the SJQ's demand for judicial procedures against Lacroix and Trudeau.

Section header: 'Célébration normale de l'Halloween'. Text: 'La traditionnelle fête de l'Halloween se déroulera normalement à Montréal...'. A report on the Halloween celebration in Montreal.



Pas de cocardes!

Et que dire de toute cette série d'articles concernant les "rasades" faites par des candidats ou leurs partisans, des offres monétaires ou autres, des invitations à des repas, etc... un article va à l'encontre d'un autre, où les dédales sont impossibles à déterminer, où les pénalités se chevauchent les unes les autres? En core heureux qu'après avoir énuméré toute une série d'interdictions de dépenses pour le candidat ou ses partisans, la loi, benoîtement, en son article 295, admet que "les dépenses personnelles qu'un candidat a réellement faites, ses déboursés pour des services professionnels qui lui ont été réellement rendus, les sommes qu'il a payées de bonne foi pour le juste prix d'impressions et d'annonces, ainsi que les autres dépenses qui lui a faites à l'occasion de l'élection et qui ne sont pas prohibées par la loi, sont tenues pour des dépenses légalement faites et le paiement de ces dépenses ne constitue pas une infraction à la présente loi".

Que les candidats dorment en paix. Ils pourront, grâce à cet article, justifier toujours de leur bonne foi dans toutes les dépenses qu'ils auront accomplies. Autrement dit, à partir de 0.00 heure du matin, le jour de la mise en nomination, jusqu'au soir, huit jours plus tard, de l'élection, les bannières, étendards, enseignes, rubans, cocardes et autres colifichets du genre sont interdits dans la limite de la municipalité où a lieu une élection. Or, qui se préoccupe de ces dispositions de la loi, laquelle prévoit, surtout, que toute contravention à ces prescriptions est passible d'une amende de \$100 ou, à défaut, d'un emprisonnement de trois mois? Lors de la mise en candidature, dimanche dernier, dans une municipalité de la rive sud, une équipe entière de parents d'accompagner leurs enfants lors de la visite annuelle de porte à porte. Chaque année plusieurs incidents déplorables sont signalés au Québec et en Ontario: plusieurs jeunes enfants sont victimes de mauvais plaisanteries de la part de leurs aînés, d'autres traversent la chaussée sans regarder.



## 20 ans de pénitencier à un FLQ récidiviste

par Léopold LIZOTTE

Robert Hudon, un jeune homme de 26 ans, qui, pour la deuxième fois en six ans était devant la cour pour une série de vols à main armée commis pour financer les opérations du Front de libération du Québec, a été condamné à vingt années de pénitencier, à midi, par le juge Antonio Lamer.

Le prévenu devra également payer une amende de \$5,000 ou purger trois années additionnelles de baigne, au terme d'une peine qui ne débutera toutefois qu'en mars 1972. Car, libéré conditionnellement après avoir purgé trois années seulement de la première peine de huit

ans qui lui avait été imposée en 1964, il devrait maintenant terminer la période d'emprisonnement imposée à la suite de cette première condamnation.

Ce fut d'ailleurs là une des circonstances que le tribunal a dit avoir prises en considération pour décider de la sentence à prononcer.

Le juge tient compte de circonstances

Le juge Lamer a dit avoir également tenu compte du fait qu'au cours de chacun de ses quinze délits, le prévenu ne s'était attaqué qu'à la propriété et non aux personnes.

Voir FLQ en page A 6

# Pas de dissension

— Bourassa

par Gilles DAoust

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Que les rumeurs de dissension au sein de mon cabinet viennent d'Ottawa, de Moscou, de Paris ou de Londres, elles sont fausses.

Trouvez-moi un seul exemple ou un mot ou un iota de déclaration d'un ministre qui peut donner foi à ces rumeurs de dissension. On peut dire n'importe quoi ces temps-ci. On en dit beaucoup. Mais c'est faux.

C'est en ces termes que le premier ministre Robert Bourassa a répondu avec une inhabituelle véhémence et un visible agacement aux récents articles parus dans l'hebdomadaire Québec-Press et LA PRESSE selon lesquels la crise Laporte-Cross qu'a dû traverser le cabinet provincial l'avait profondément divisé. LA PRESSE soutenait en particulier, à l'aide d'informations en provenance d'Ottawa, que c'est cette menace de division au sein du cabinet Bourassa qui avait donné une portée soudaine aux fameuses rumeurs de gouvernement parallèle.

Néanmoins, hier, lors de la conférence de presse, M. Bourassa devait donner des explications assez laborieuses touchant le nombre de ministres qui furent présents aux diverses séances où les principales décisions concernant l'affaire Cross-Laporte et la Loi des mesures de guerre furent prises.

La majorité

Après s'être aventuré dans diverses phrases plutôt obscures, le premier ministre finit par affirmer catégoriquement que la majorité et même presque tous ses ministres à part deux ou trois exceptions furent présents à ces réunions importantes.

Voir BOURASSA en page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

COTES BOURSIÈRES DE CLOTURE

# la presse

Montréal, vendredi 30 octobre 1970, 86e année, no 252, 46 pages, 4 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION 10c

## Un groupe de l'UN veut Wagner pour chef

par Claude BEAUCHAMP

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'Union nationale espère, plus que jamais, séduire le juge Claude Wagner et l'attirer comme chef.

Et, l'ancien ministre de la Justice du Québec et candidat défait au leadership du parti libéral accepte avec plaisir d'être couronné.

C'est la certitude qui se dégage des événements entourant la préparation de la session extraordinaire des parlementaires, des ex-parlementaires et des ex-candidats de l'Union nationale qui se tiendra à Québec les 3, 4 et 5 novembre prochain et de la réunion du bureau du Conseil national du parti qui aura lieu le 6 novembre.

Selon des renseignements non contredits, il y a eu, au début du mois d'octobre, une rencontre entre un groupe d'organisateur de l'Union nationale et l'ancien ministre de la Justice dans le cabinet Lesage au sujet de la possibilité qu'il se porte candidat à la succession de M. Jean-Jacques Bertrand, qui a annoncé sa retraite de la vie politique.

Devant l'insistance de ses admirateurs, M. Wagner, selon les renseignements recueillis, aurait répondu :

"Prouvez-moi que je suis vraiment désire et j'irai."

Congrès de l'UN

C'est dans des termes presque identiques à ceux que l'on prête à M. Wagner que l'ancien ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a exposé la possibilité que M. Wagner soit sur les rangs au prochain congrès de leadership de l'UN.

"Un congrès de leadership, a dit M. Cloutier à quelques journalistes qui l'ont interrogé à ce sujet hier soir, est ouvert à tout le monde. M. Wagner

possède encore de sérieux appuis au sein de la population québécoise et jouit d'une excellente image, surtout dans le climat trouble actuel. S'il se sent supporté par une masse de Québécois, peut-être M. Wagner décidera-t-il de faire un retour à la politique?"

Nommé par l'UN

M. Wagner est retourné sur le banc, en mars dernier, après sa défaite aux mains de M. Robert Bourassa à la direction du Parti libéral du Québec. Il a donc été nommé juge de la Cour des

Voir WAGNER en page A 6



- Les frais de l'armée: Ottawa prêt à négocier — page A 2
- Les policiers courent une ronde folle — page A 3
- Trudeau: c'est à Montréal qu'est née la rumeur — page B 8
- La Banque Royale ramène son taux d'intérêt de base de 8 à 7½ p.c. — page C 1
- Les USA rejettent la résolution afro-asiatique sur le Moyen-Orient — page C 6

### sommaire

- Annonces classées / C 10, C 11, D 2 à D 10  
 Arts et Spectacles / C 7 à C 9  
 Bandes dessinées / B 9  
 Cinéma / C 9  
 Décès, naissances, etc. / D 11  
 Économie / C 1 à C 4  
 Editorial / A 4  
 Êtes-vous observateur? / D 3  
 Horoscope / A 10  
 Informations étrangères / C 6  
 Informations nationales / A 2, B 8, B 10, B 12, D 11  
 Les secrets de polichinelle / A 10  
 Loisirs et récréation / B 9  
 Mots croisés / D 2  
 "Mot-mystère" / C 11  
 Radio et télévision / C 9  
 Sports / B 1 à B 6  
 Tribunaux / A 11  
 Vie féminine / A 8 à A 10  
 Vie mondaine / A 9

## Oeufs, pierres, bouteilles contre Nixon



La limousine du président Nixon s'avance au milieu d'un groupe de manifestants, devant l'auditorium civique de San Jose (Californie), où le président venait d'adresser la parole. La voiture a été atteinte par des pierres, des bouteilles et des oeufs lancés par les manifestants protestant contre la guerre et le chômage. De son propre aveu, M. Nixon n'avait jamais fait face à une telle hostilité depuis son accession au pouvoir.

## Un Nixon irrité promet de réprimer la vague de violence et de terrorisme

d'après FP - UPI - PA - Reuter

Le président Nixon a été la cible, hier soir, à San José, Californie, d'une foule de plus d'un millier de manifestants dont il avait déclenché la colère en arborant, grimpé sur le capot de sa limousine, le "V" de la victoire.

Son geste à peine esquissé, le chef d'Etat américain a senti une pierre lui frôler la tête et a dû se réfugier en vitesse à l'intérieur de la voiture aux glaces blindées, pendant qu'un véritable barrage de pierres, bouteilles, oeufs et autres objets était dirigé contre la caravane présidentielle.

M. Nixon, qui venait d'assister à un ralliement républicain en faveur du sénateur George Murphy, a déclaré à la suite de cette manifestation :

"Les incidents de San José sont un exemple de la nature vicieuse des éléments anarchiques de notre société. Il ne s'agissait pas de l'accès de colère d'un individu. C'était le fait d'une populace indisciplinée qui représente ce que l'Amérique a de pire".

Et comme pour ajouter l'insulte à l'opprobre, le chef de l'exécutif américain, qui s'était rendu passer la nuit dans sa villa de San Clemente, a été contraint de la quitter en pyjama, alors

qu'un léger incendie, purement accidentel, s'est déclaré dans l'âtre.

La plus violente manifestation de sa carrière

De l'avis même du président Nixon, les manifestations de San José sont les plus violentes qu'il ait subies depuis les disgracieux incidents survenus en 1958

Voir NIXON en page A 6

## La libération des prisonniers aurait pu inciter au terrorisme — Bourassa

par François TREPANIER de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a déclaré, hier, que la libération des 23 prisonniers, telle que réclamée par les ravisseurs de MM. Cross et Laporte, aurait pu inciter plusieurs centaines d'individus à devenir des terroristes actifs, militant au sein du Front de libération du Québec.

D'après M. Bourassa, qui donnait sa conférence de presse hebdomadaire, c'est en raison de cet autre "danger" évoqué par les forces policières que le gouvernement aurait décidé de demander à Ottawa d'adopter la Loi des mesures de guerre.

Le chef du gouvernement québécois a fourni cette précision en réponse à un journaliste qui venait de lui demander de communiquer de plus amples infor-

mations sur les motifs justifiant la requête du Québec.

Crainte de la police

M. Bourassa a dit qu'au moment des négociations entre le gouvernement et le FLQ en vue de faire libérer MM. Cross et Laporte les forces policières avaient manifesté leur crainte que la libération des prisonniers augmente

Voir LIBERATION en page A 6

### Inculpations de trahison et de sédition

OTTAWA (PC) — Certains membres du Front de libération du Québec seront inculpés de trahison et de sédition, a-t-on appris de bonne source, jeudi soir.

Ces personnes pourraient être accusées du crime de trahison en vertu de l'article 46 du Code pénal

Voir INCULPATION en page A 6

### météo

Ensoleillé, se couvrant dans la soirée. Températures au-dessous de la normale. Max. 55° Min. 40° • Détails à la page A 6

POLLUTION

La pollution de l'air à Montréal: 0,04 partie par million d'anhydride sulfureux. Niveau dangereux: 0,10.

### Belvedere

Les fumer, c'est les aimer.

(Filtre ou Menthol)



Achetez maintenant Inter-Loto Octobre 2.00

# Les militants libéraux comprendront-ils comme les députés le message de ralliement de Bourassa



une analyse de

**QUEBEC** — Le premier ministre et chef du parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, a pris un risque considérable, surtout du point de vue partisan, en nommant à la succession de M. Pierre Laporte comme ministre du Travail un ancien ministre du gouvernement défait de l'Union nationale, M. Jean Cournoyer.

Il faut que M. Bourassa porte en très haute considération la compétence de M. Cournoyer dans le domaine des relations du travail ou qu'il n'ait vraiment confiance en aucun de ses députés pour préférer l'ancien député unioniste de St-Jacques, battu décisivement par le plus jeune député de l'histoire du Québec, le péquiste Claude Charron, à chacun des 70 libéraux élus le 29 avril dernier.

La précaution oratoire de dire qu'il "n'avait que l'embaras du choix parmi sa députation pour trouver un bon ministre du Travail" ne trompe évidemment personne. Car alors, pourquoi ne pas l'avoir nommé au lieu de laisser croire qu'au contraire il lui a fallu piger

non seulement à l'extérieur de sa députation mais encore dans un parti adverse pour obtenir l'homme dont le gouvernement a absolument besoin dans les circonstances (conflit de la construction, proximité de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public, négociations avec Ottawa, etc.).

M. Cournoyer était jusqu'à hier, en dépit de sa défaite aux dernières élections, le principal conseiller légal et législatif de l'Opposition officielle.

### Justification

La justification a posteriori conçue par M. Bourassa et ses conseillers pour tenter de cacher qu'il avait absolument besoin des lumières de M. Cournoyer pour ne pas s'embarquer dans le domaine du travail est double: 1) ce "geste de non-partisanerie" est justifié dans les circonstances actuelles et 2) la période difficile actuelle impose au premier ministre de "faire preuve de leadership" et de poser des gestes sans précédent.

Ici non plus, personne n'est dupe de la spontanéité de tels arguments car M. Bourassa n'a certes pas voulu avoir l'air de dire que pour asseoir son "leadership" au sein du gouvernement et du parti, le meilleur moyen était d'imposer aux siens un ancien adversaire politique, si peu partisan cet homme eût-il été.

Le chef de l'Union nationale, M. Jean-Jacques Bertrand, avec qui M. Bourassa a d'ailleurs personnelle-

ment communiqué avant de faire sa demande à M. Cournoyer, n'a pas été lent à réagir en soulignant, dans un communiqué émis hier soir, que son parti ne se sentait pas du tout diminué par le geste du gouvernement libéral obligé de venir chercher, quelques mois à peine après la prise du pouvoir, un homme de cette équipe d'incompétents tant décriés au cours de la campagne électorale du printemps dernier.

Hier, au cours de sa conférence de presse, sans doute autant pour faire plaisir à M. Bertrand, que pour piquer le Parti québécois, M. Bourassa a été très gentil envers l'Union nationale en qualifiant ce parti de principale opposition par "la qualité et l'expérience des hommes qui la composent".

### Malaise

Le malaise — car malaise il y a — qu'a causé au sein de la députation libérale la décision de M. Bourassa de faire appel aux services de M. Cournoyer risque de s'étendre à l'ensemble du parti. C'est, en tout cas, ce que craignent les députés eux-mêmes.

Les membres du caucus libéral ont finalement accepté, à contre-cœur, la décision de M. Bourassa. Il ne fait en effet aucun doute que M. Bourassa a imposé, à une partie importante de son caucus, la nomination de M. Cournoyer et c'est ce que M. Bourassa a décrit au cours de sa conférence de presse comme

une "preuve de leadership". Malheureusement pour lui, les deux choses ne sont pas synonymes.

La députation libérale ne met pas en doute la compétence ou l'intégrité de M. Cournoyer mais elle s'inquiète à la pensée que la population puisse imaginer qu'il n'y a pas d'hommes assez valables au sein du caucus pour accéder à ce poste.

"Je crains les répercussions politiques de la nouvelle décision de M. Bourassa, nous a confié un député libéral. Lorsque nous avons été porté au pouvoir, M. Bourassa a cherché un ministre de l'Éducation à l'extérieur de nos rangs, et n'ayant pu en trouver, il a choisi M. Guy St-Pierre, qui s'est avéré une révélation. Mais l'idée est restée chez nos partisans que M. Bourassa considérait au départ qu'il n'y avait personne d'assez bon chez nous pour ce poste.

"A son premier remaniement ministériel, a continué le député, M. Bourassa ne procède qu'à un réaménagement des tâches au sein des ministres en place et ne trouve personne d'assez valable pour accéder au cabinet et réduire le nombre de ministères jumelés.

"Cette fois, il va chercher un membre de la "bande d'incompétents" que notre "dynamique" équipe de jeunes administrateurs" a délégué du pouvoir. Nos militants vont être bien contents, a-t-il conclu ironiquement.

### Les militants de la base

Chez la plupart des députés que nous avons interrogés hier, qui, eux, se sont plus ou moins ralliés avec plus ou moins de résistance à la décision de M. Bourassa, la plus grande crainte est en effet de subir les foudres de leurs partisans au niveau local.

M. Bourassa court donc le risque que l'appui d'un certain nombre de ses députés ne soit que temporaire ou superficiel si la pression des militants devient trop forte.

Cette éventualité est d'autant plus plausible si, comme on semble le croire dans la Vieille capitale, M. Bourassa n'a pu imposer son choix qu'après une opération de marchandage qui s'est soldée par l'accession au cabinet à titre de ministre d'Etat, chargé des bills privés, d'un des plus fidèles supporters de feu Pierre Laporte, M. Roy Fournier, député de Gatineau, et par le maintien, en dépit de son comportement malheureux des dernières semaines à l'égard de la presse parlementaire, à ses fonctions de whip en chef et de président du caucus libéral de M. Louis-Philippe Lacroix, qui fut le principal organisateur de la campagne au leadership de M. Laporte contre M. Bourassa en janvier dernier.

Le premier ministre a dû avouer, au cours de sa conférence de presse d'hier, que ça lui a pris "plusieurs

heures" avant de convaincre son groupe parlementaire de la nécessité de sa décision.

Un autre signe de l'impopularité au sein du parti du geste de M. Bourassa est le fait qu'il a dû se prévaloir d'une mesure extraordinaire prévue dans les règlements du Parti libéral pour imposer son choix à l'association libérale du comté de Chambly où se présentera M. Cournoyer au cours d'une prochaine élection partielle.

Le premier ministre a expliqué qu'il a rencontré avant-hier soir "un groupe de membres de l'exécutif du comté de Chambly, en vertu de l'article 27 des règlements du parti qui donne au chef du parti le droit de désigner un candidat dans une période grave ou sérieuse". Je leur ai fait part de ma décision, a dit lacoquètement M. Bourassa, et ils l'ont accepté.

Ce n'est pas la première fois que, pour une raison ou une autre, la direction du parti parachute un candidat mais, le plus souvent, elle réussit à convaincre les instances locales du parti d'inviter e l l e s - m ê m e s l'homme choisi à se faire leur porte-étendard.

La grande inconnue est donc de savoir si le message que M. Bourassa a fait comprendre à ses députés, c'est-à-dire la nécessité de "poser un geste de ralliement des Québécois et de faire preuve de leadership", se traduira dans le sens désiré jusqu'aux militants.

## À Québec on s'attend que les dépenses de l'armée soient assumées par Ottawa

par François TREPANIER de notre bureau de Québec

**QUEBEC** — En dépit des informations communiquées par M. Pierre Elliott Trudeau, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, s'attend à ce que ce soit Ottawa qui défraye la note pour les dépenses qu'entraîne la présence de l'armée au Québec.

M. Bourassa a exprimé cet avis, hier en commentant les renseignements communiqués mercredi à ce sujet par M. Trudeau à la suite d'une question du député conservateur de Joliette, M. Roch Lasalle.

On sait que M. Trudeau a signalé qu'en vertu des dispositions de la Loi de la défense nationale, la province, qui fait appel à l'armée, doit elle-même assumer les frais et dépenses qu'occasionne le déplacement des forces canadiennes.

"Selon mon interprétation et celle qui sera — je l'espère — partagée par le gouvernement fédéral, a dit M. Bourassa, il ne s'agit là que des dépenses extraordinaires occasionnées par de tels déplacements; théoriquement, peut-être qu'en vertu de la loi la pro-

vince doit payer, mais dans le passé, dans les cas où c'est arrivé, les informations qui me sont données m'indiquent qu'il n'y a jamais eu de réclamations par le gouvernement fédéral."

M. Bourassa a ajouté qu'en raison de cette interprétation et de ce qui s'est produit dans le passé les informations selon lesquelles Québec aurait à payer la note ne sont pas fondées.

M. Bourassa a fait connaître son avis peu après que le Ralliement des créditistes eût émis un communiqué dans le but de protester contre les propos de M. Trudeau donnant à croire que le

Québec devra assumer les frais de la présence de l'armée.

D'après le Ralliement des créditistes, ce serait une injustice que de faire payer aux Québécois la présence de l'armée.

"L'armée, dit le Ralliement des créditistes, est une institution nationale qui appartient à tous les Canadiens. Son entretien, sa formation, son équipement, son administration, sont payés par les taxes et les impôts des citoyens de tout le pays, y compris les citoyens du Québec.

"Faire payer à ces derniers les frais de la présence de quelques milliers de militaires, qui pour la plupart étaient déjà stationnés dans des camps militaires situés au Québec, équivaudrait à une double taxation.

"Le peuple du Québec, conclut le communiqué, accepte de bon coeur la présence de son armée chez lui, mais il n'acceptera pas de défrayer la note deux fois."

### Retrait

En ce qui a trait au retrait de l'armée, M. Bourassa a dit qu'il ignore toujours à quel moment son gouvernement pourra prendre une décision à ce sujet.

## Armée: Trudeau nuance ses propos

de notre bureau d'Ottawa

**OTTAWA** — A la demande de M. Réal Caouette, le premier ministre Trudeau a expliqué ce matin aux députés que le gouvernement du Québec, en vertu de l'article 237 de la loi de la défense nationale, doit payer le supplément des frais entraînés par la présence de l'armée au Québec et non pas la solde normale qui de toute manière

aurait été payée par le ministère de la Défense nationale.

Cependant, M. Trudeau a ajouté qu'il n'y a aucun précédent à la situation actuelle. L'an dernier à Montréal, le gouvernement du Québec avait également demandé l'aide de l'armée, mais dans le cas actuel, il est arrivé que seulement 12 heures après cette requête, le

gouvernement fédéral a proclamé la Loi sur les mesures de guerre.

Le premier ministre a déclaré que son gouvernement est très ouvert pour discuter de cette question avec le gouvernement Bourassa, ce qui pourrait indiquer qu'en définitive, le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'être très exigeant sur le plan pécuniaire dans cette histoire.

## M. Lacroix conserve ses fonctions mais est prié de ne plus faire de déclarations

**QUEBEC** — M. Louis-Philippe Lacroix demeurera chef du caucus des députés libéraux et whip en chef du parti libéral mais ne fera plus de déclarations publiques.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre Robert Bourassa lors d'une conférence de presse où il tentait de justifier les multiples déclarations véhémentes faites par son député des Îles-de-la-Madeleine contre les journalistes en général, surtout les courriéristes parlementaires, qu'il a qualifiés d'être des défenseurs du Parti québécois, d'être des "chiens" et même accusé d'être en partie responsables de l'assassinat de M. Pierre Laporte.

Peu après la conférence de M. Bourassa, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, devait se rendre à la Tribune de la presse, rencontrer les journalistes et leur assurer qu'il publierait dès aujourd'hui une déclaration annonçant que ces derniers bénéficieraient désormais de la protection policière, en raison des mouvements de haine qu'ont soulevés à leur endroit les propos du député Lacroix.

Sans désavouer son député, le premier ministre Bourassa a déclaré hier qu'il n'approuvait aucun des propos que M. Lacroix avait tenus.

M. Bourassa a fait état de ses sympathies personnelles envers les journalistes en général et a ajouté que M. Lacroix avait dû certainement prononcer des paroles "qui avaient dépassé sa pensée".

"M. Lacroix ne parlait que pour lui, a dit le chef du gouvernement. Il ne parlait pas au nom du caucus."

Le premier ministre a déclaré qu'il avait déjà eu des entretiens avec M. Lacroix au sujet des propos qu'il avait tenus et qu'il le contraindrait de nouveau pour étudier lui la transcription des entretiens et l'a accordés à la radio.

"Je crois cependant, a ajouté le premier ministre, que M. Lacroix a dit par la suite, à la radio, qu'il regrettrait d'avoir à utiliser de telles expressions et que ces expressions n'étaient pas celles qu'un homme politique doit tenir. M. Lacroix m'a dit lui-même que ses paroles avaient dépassé sa pensée."

M. Bourassa a affirmé qu'il était en désaccord avec les paroles de M. La-

croix touchant la possible responsabilité des journalistes dans la mort de M. Laporte. Il s'est dit également en désaccord avec les prétentions de son whip en chef d'effectuer "un nettoyage" à la Tribune parlementaire.

Le premier ministre a affirmé que s'il y avait un chef politique qui ne s'était jamais plaint des journalistes c'était bien lui. "Jamais, a-t-il dit, contrairement peut-être à tous les autres chefs politiques, je ne me suis plaint d'une nouvelle qui avait été faite par les journalistes. Le passé démontre le respect que j'ai pour la galerie de la presse et l'ensemble des journalistes."

M. Bourassa a cependant répété, comme il l'avait fait récemment, que certains journaux publiaient des "calomnies" ou "faussetés", surtout les journaux engagés, mais qu'il n'avait jamais soulevé de "question de privilège" à ce propos, bien qu'il soit normal, comme chef d'Etat et chef de parti, qu'il dénonçât certaines "calomnies" de la presse.

M. Bourassa a admis que les propos de M. Lacroix étaient de nature à créer certains risques pour les journalistes.

Il n'a cependant été nullement question, semble-t-il, pour M. Bourassa, de demander à M. Lacroix qu'il fasse des excuses aux journalistes ou retire ses paroles, bien qu'il soit dans son intention d'étudier toutes les déclarations faites par lui.

Enfin, en réponse à une autre question, M. Bourassa a déclaré que les députés qui prononçaient certains propos ne bénéficiaient pas de l'immunité parlementaire en période d'application des mesures de guerre.



## Les courriéristes parlementaires reçoivent la protection demandée

par Gilles DAOUST de notre bureau de Québec

**QUEBEC** — Prenant, au début, plus ou moins à la légère les affirmations des journalistes parlementaires qui se sentaient menacés par certains propos tenus à leur endroit par le député libéral Louis-Philippe Lacroix et qui demandaient une "protection policière" pour leurs familles, le gouvernement a modifié hier son attitude et indiqué que globalement, cette protection policière, tant aux journalistes parlementaires qu'à leurs familles, serait accordée.

Hier, des appels anonymes ont été faits à certains domiciles de journalistes (dont un de LA PRESSE) par des personnes qui les ont menacés de sévices.

Le ministre de la Justice, M. Jérôme

Choquette, est venu rencontrer les courriéristes parlementaires, en fin d'après-midi, hier, pour leur faire part de la décision gouvernementale, après qu'il eût pris connaissance d'une autre demande de "protection" de la part d'un courriériste parlementaire.

La visite de M. Choquette suivait de peu une conférence de presse où le premier ministre Robert Bourassa avait refusé d'endosser les propos du député L.-P. Lacroix à l'endroit des journalistes, propos véhéments tenus sur les antennes de plusieurs postes de radio.

M. Bourassa avait alors déclaré que M. Lacroix conserverait son poste de président du caucus des députés libéraux et de whip-en-chef du parti mais qu'il ne ferait plus de déclarations publiques.

## Bourassa réitère ses offres aux ravisseurs et demeure optimiste

**QUEBEC** — Le gouvernement du Québec n'abandonne pas l'espoir de retrouver vivant M. James Richard Cross et son offre aux ravisseurs du diplomate demeure toujours valable.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, en réponse à un journaliste qui venait de lui demander s'il avait abandonné l'espoir de retrouver M. Cross.

M. Bourassa a ajouté cependant que le gouvernement n'a nullement l'intention de faire de nouvelles propositions aux ravisseurs.

"On poursuit nos recherches, on répète nos offres de façon régulière, mais il n'est pas dans l'intention du gouvernement de modifier la nature des offres qui ont été faites", a dit M. Bourassa.

Dans un autre ordre d'idées, M. Bourassa a déclaré, par ailleurs, qu'il est prêt à porter des jugements sur le travail de la police.

"La tâche des forces policières est

extrêmement délicate et les circonstances sont loin d'être faciles, a dit M. Bourassa. Je pense qu'il est prématuré de porter des jugements et que l'on doit admettre que c'est le temps d'aider les forces policières dans leur travail plutôt que de les critiquer."

Toujours au sujet des recherches de la police, M. Bourassa a déclaré d'autre part que les autorités doivent être extrêmement prudentes face aux informations et divers rumeurs qui circulent.

M. Bourassa répondait ainsi à un journaliste qui venait de lui demander de confirmer certaines informations selon lesquelles la police aurait mis la main sur une liste de 500 personnes que le FLQ projetait d'assassiner.

"Il y a toutes sortes d'informations qui nous sont soumises, a dit M. Bourassa. J'apprends une journée qu'on veut kidnapper ou assassiner un membre de ma famille, une autre journée, c'est un homme d'affaires, une autre journée, c'est un ministre. Je pense

qu'il est difficile de prendre tout ça au sérieux. Evidemment on doit être prudent."

A l'appui de ses propos, M. Bourassa a donné en exemple un communiqué signé supposément par le FLQ il y a deux semaines, communiqué selon lequel un assassinat serait commis tous les deux jours.

D'après M. Bourassa, ce communiqué, après enquête, a été jugé par les forces de police comme étant non authentique.

Agence "Detect of Canada"

PIERRE-D. MASSUE, G.A.A.

**DETECTIVE**

"Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec"

Licenciés par la Cité de Montréal  
• INVESTIGATIONS • INFIDÉLITÉ CONJUGALE • SURVEILLANCE  
• FILATURE • TOUTES PREUVES POUR LA COUR  
CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSURÉE

387-8757

## VENTE DE FAILLITE

VENDONS AU PUBLIC

Dans l'affaire de: BERNARD SPORTS WEAR Co. Inc. (en faillite)  
Un des plus importants fabricants canadiens de cuir et de suede  
au 5322, ch. de la Reine-Marie

MANTEAUX DE SUEDE DOUBLES EN PEAU DE MOUTON. ORD. \$249 MAINTENANT \$119

MANTEAUX DE SUEDE AVEC DOUBLURE A GLISSIERE. ORD. \$225 MAINTENANT \$95

MANTEAUX DE CUIR AVEC DOUBLURE A GLISSIERE. ORD. \$150 MAINTENANT \$69

MANTEAUX DE CUIR ORD. \$125 MAINTENANT \$59

VESTES DE SUEDE ET DE CUIR. ORD. \$50 A \$65 MAINTENANT \$25 à \$30

CHAPEAUX DE FOURRURE. RENARD, LYNX, LOUP. ORD. JUSQU'À \$40 MAINTENANT \$10

CARPETTES DE FOURRURE. ORD. JUSQU'À \$40 MAINTENANT \$10

Samedi - mardi  
mercredi - samedi  
10 h à 18 h  
Jeudi et vendredi  
10 h à 21 h

**BISSELL & BISSELL LTÉE**

LES PLUS IMPORTANTS LIQUIDATEURS A MONTREAL



Les deux présumés complices du récidiviste tué par un policier sont fouillés avant de monter dans une auto patrouille afin de les conduire à la Section des enquêtes criminelles.

## M. Castonguay: le ministère désire collaborer avec les professionnels de la santé

de notre bureau de Québec  
 QUEBEC — Le ministère de la Santé a tenu à assurer tous les professionnels de la santé de son entière collaboration et de son appui dans la poursuite d'un des objectifs essentiels de la société québécoise, soit l'amélioration de l'état de santé de sa population.

Dans une lettre personnelle envoyée à tous les médecins du Québec au cours des deux derniers jours et rendue publique ce matin, le ministre de la Santé, M. Claude Castonguay, précise:

"Je désire insister sur le fait que, si le gouvernement veut encourager un certain réaménagement des services de santé afin de répondre au besoin des soins généraux, il ne désire pas par ailleurs empêcher les médecins spécialis-

tes de jouer le rôle primordial qui leur revient.

"Bien au contraire, ce serait nier les grands courants scientifiques mondiaux que de ne pas accepter la nécessité et l'importance de la spécialisation. Le gouvernement désire seulement établir un meilleur équilibre dans les structures actuelles de la profession médicale de façon à répondre aux besoins pressants de la population", signale M. Castonguay.

Dans sa lettre, le ministre explique aussi les principes des trois législations adoptées récemment par l'Assemblée nationale concernant la loi de l'assurance-maladie et l'application du régime, à compter du premier novembre, soit dimanche prochain.

## Pas de grève des dentistes

"Afin d'éclaircir une situation qui semble confuse pour le public en général", l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec a émis hier un communiqué où elle fait le point de la situation en ce qui a trait aux soins dentaires et à l'application de la loi d'assurance-maladie qui entre en vigueur au Québec lundi.

Contrairement à ce qu'on a pu croire au premier abord, il n'est nullement question que les dentistes fassent la grève à compter de lundi. Ce qui ressort du communiqué émis par le Dr Hubert-Labelle, président de l'ACDQ, qui s'en tient strictement à l'interprétation de la nouvelle loi, c'est qu'aucun soin dentaire prodigué en dehors des hôpitaux, c'est-à-dire dans les cabinets des dentistes, ne sera couvert par les dispositions de l'assurance-maladie.

La confusion paraît être née de l'interprétation qu'on a faite d'un extrait de la déclaration du Dr Labelle où il est dit "qu'après l'entrée en vigueur de la loi de l'assurance-maladie le 1er novembre, le public comprendra qu'aucun soin dentaire ne sera assuré dans les bureaux des dentistes". Dans ce contexte, le mot "assuré" ne voulait pas dire "prodigué", mais bien "couvert par l'assurance".

Le communiqué précisait un peu plus loin que "seuls certains soins de chirurgie de la bouche seront assurés (couverts par l'assurance), et ce, à condition que l'hospitalisation soit nécessaire.

L'ACDQ dit cependant continuer ses négociations avec le gouvernement, en vue de conclure une entente dans le plus bref délai.

## Le Dr Robillard: Il ne s'agit pas de contestation concertée

Il est vrai que des médecins spécialistes refusent de recevoir à leur cabinet privé des patients qui ne leur sont pas recommandés par un omnipraticien, reconnaît le Dr Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Mais le Dr Robillard a déclaré hier, au cours d'un interview, qu'il est ridicule de prétendre qu'il s'agit là d'un mode de contestation concertée contre le régime d'assurance-maladie qui entre en vigueur dimanche.

Le Dr Robillard a expliqué que les spécialistes ne peuvent pas se permettre de recevoir des patients pour une simple visite, celle-ci étant rémunérée à un taux trop bas, établi temporairement par le gouvernement jusqu'à la signature d'une entente négociée. Le tarif établi temporairement pour

une visite ordinaire au cabinet du médecin est de \$5.

Le Dr Robillard a signalé que les spécialistes reçoivent en moyenne trois fois moins de patients à l'heure que les omnipraticiens. Mais dès qu'un malade est recommandé par l'omnipraticien, la visite devient une consultation, qui, elle est rémunérée au taux de \$22.

Le président de la FMSQ dit que la pression économique est tellement forte chez les spécialistes que 60 cabinets privés auraient déjà fermé leurs portes ou seraient sur le point de fermer.

Cela signifierait, d'après une petite enquête de LA PRESSE, que des médecins spécialistes se limiteraient à l'avenir à leur travail en milieu hospitalier. D'autres songeraient à s'installer ailleurs qu'au Québec.

## Des criminels de tout acabit font courir une ronde folle aux policiers de Montréal

La trêve que les criminels de la région métropolitaine semblaient avoir déclarée depuis le début de l'affaire Cross-Laporte et l'imposition des mesures de guerre a été brusquement déchirée au cours des dernières 24 heures.

**Le bilan:**  
 — Un individu abattu au moment où il semblait sur le point de voler une voiture de la police et deux de ses présumés complices coffrés.

— Un épicier tué à Laval en tentant de défendre son établissement contre trois bandits.

— Deux enfants enlevés et soumis à des sévices sexuels.

— Quatre vols à main armée dans la métropole.

— Un étudiant poignardé par deux voyous en se portant au secours d'un passant.

**Bandit abattu**  
 Un jeune agent de la police de Montréal, de faction hier soir devant l'édifice de l'Aide à la Jeunesse, sur la 9e avenue entre le boulevard Rosemont et la rue Bellechasse, a abattu un individu de 30 ans qui s'appretait, semblait-il, à voler une voiture non-identifiée de la Sûreté montréalaise.

Un porte-parole de la police a déclaré que Guimond Bellemare, la victime, avait un casier judiciaire bien garni.

Selon le sergent-détective Rajotte, de la Section des enquêtes criminelles, une "Chrysler" de modèle récent, avec à son bord trois passagers, est venue se stationner entre deux voitures, à quelques 150 pieds du policier. Le chauffeur est alors descendu, ne remarquant pas la présence du policier, et il a tenté d'ouvrir la portière de la voiture stationnée derrière la sienne. N'y parvenant pas, il s'est dirigé vers la "Chevrolet" non verrouillée de la police de Montréal.

Quand l'agent est arrivé, l'arme au poing, à la hauteur de la voiture où se trouvait le bandit, il l'a surpris en train de fouiller dans les fils du poste émetteur.

L'individu, entendant le policier dire "ne bouge pas", a fait mine de sortir une arme. L'agent a fait feu à travers le pare-brise de l'auto pour atteindre l'homme à la tête.

Le suspect est alors descendu de la voiture, il a fait quelques pas et s'est écroulé dans la rue, mort. Ses deux présumés complices, dont on n'a pas relevé l'identité, comparaitront aujourd'hui, probablement sous une accusation de complicité de vol d'auto. En attendant les secours, l'agent leur a intimé l'ordre de se coucher à plat ventre.

**Épicier tué**

Un peu plus tôt dans la soirée, trois bandits affublés de cagoules et armés de revolvers de fort calibre, ont fait irruption au Marché D et P, au 660, Montée du Moulin, à Saint-François-de-Laval et l'un d'entre eux a crié: "C'est un hold-up".

Le propriétaire du magasin, M. Marcel Provost, du 7141, 15e Avenue, à Saint-Michel, s'est alors emparé de son revolver de calibre .25 et a ouvert le feu dans la direction des bandits pour en blesser un.

La riposte ne s'est pas fait attendre et l'épicier a été abattu par les deux bandits indemnes qui ont pris la fuite en supportant leur blessé jusqu'à une voiture de marque Oldsmobile, retrouvée quelques minutes plus tard, devant une taverne.

Des témoins ont révélé au sergent-détective Legault et au détective Bernier de la Sûreté lavalloise avoir vu les trois hommes prendre la fuite dans une Studebaker rouge, en face de la taverne.

Au moment du drame, il n'y avait pas de clients dans l'épicerie et les employés s'affairaient à compiler les recettes et à mettre de l'ordre aux étagères.

Le sergent-détective Legault nous a par ailleurs révélé que l'arme de l'épicier a bel et bien atteint un des trois bandits, probablement au bras.

Dans l'après-midi d'hier, deux enlèvements, qui n'avaient de toute évidence aucun rapport avec les activités terroristes, ont été commis dans la métropole.

Vers 15 h. 30, une fillette de quatre ans a été ravie, presque en face de la demeure de ses parents dans l'est de la ville, par un individu qui conduisait une voiture portant la plaque minéralogique 4M-8732, véhicule dont le vol avait été signalé depuis déjà quelques jours.

Deux heures plus tard, on retrouvait l'enfant à quelques pas de chez elle. L'examen médical a révélé que la petite avait été sodomisée. Pendant quelques heures, la police a détenu un suspect en rapport avec ce crime, mais l'a relâché après l'enquête.

A peu près à la même heure, un garçonnet de neuf ans, qui jouait dans un parc de la rue Hochelaga avec des camarades, était aussi enlevé.

Le ravisseur conduisait une voiture immatriculée SC2400-06, probablement étrangère, selon la police.

Encore une fois, le bambin était retrouvé par son père, près de chez lui, à peine deux heures plus tard. L'enfant a dit avoir subi des molestations sexuelles.

**Bon samaritain poignardé**

Un étudiant de 21 ans, Philippe Raoul, a reçu plusieurs coups de couteau, vers midi, hier, avenue du Parc, alors qu'il se portait au secours d'un passant, M. Roger Simoneau attaque par deux voyous.

M. Raoul se promenait avec une amie quand il aperçut, au coin de l'avenue du Parc et de la rue Villeneuve, un homme d'une cinquantaine d'années malmené par deux jeunes individus.

L'étudiant se jeta dans la bataille. Il réussit à maîtriser l'un des agresseurs qu'il jeta au sol. Alors qu'aucun des curieux groupés sur le trottoir n'était encore intervenu, il reçut plusieurs coups de couteau, dont un lui lacra profondément la jambe gauche. Raoul, qui est étudiant au Collège Français, a été hospitalisé pendant que les deux malfaiteurs prenaient la fuite.

La police a précisé plus tard que les deux individus avaient attaqué M. Simoneau pour lui voler sa paye et celle de ses compagnons de travail dont il venait d'encaisser les chèques.

M. Simoneau a également été légèrement blessé à un bras mais les deux voyous ne sont pas parvenus à lui voler l'argent.

**La ronde reprend**

Côté hold-up, la ronde habituelle a repris de plus belle, hier soir.

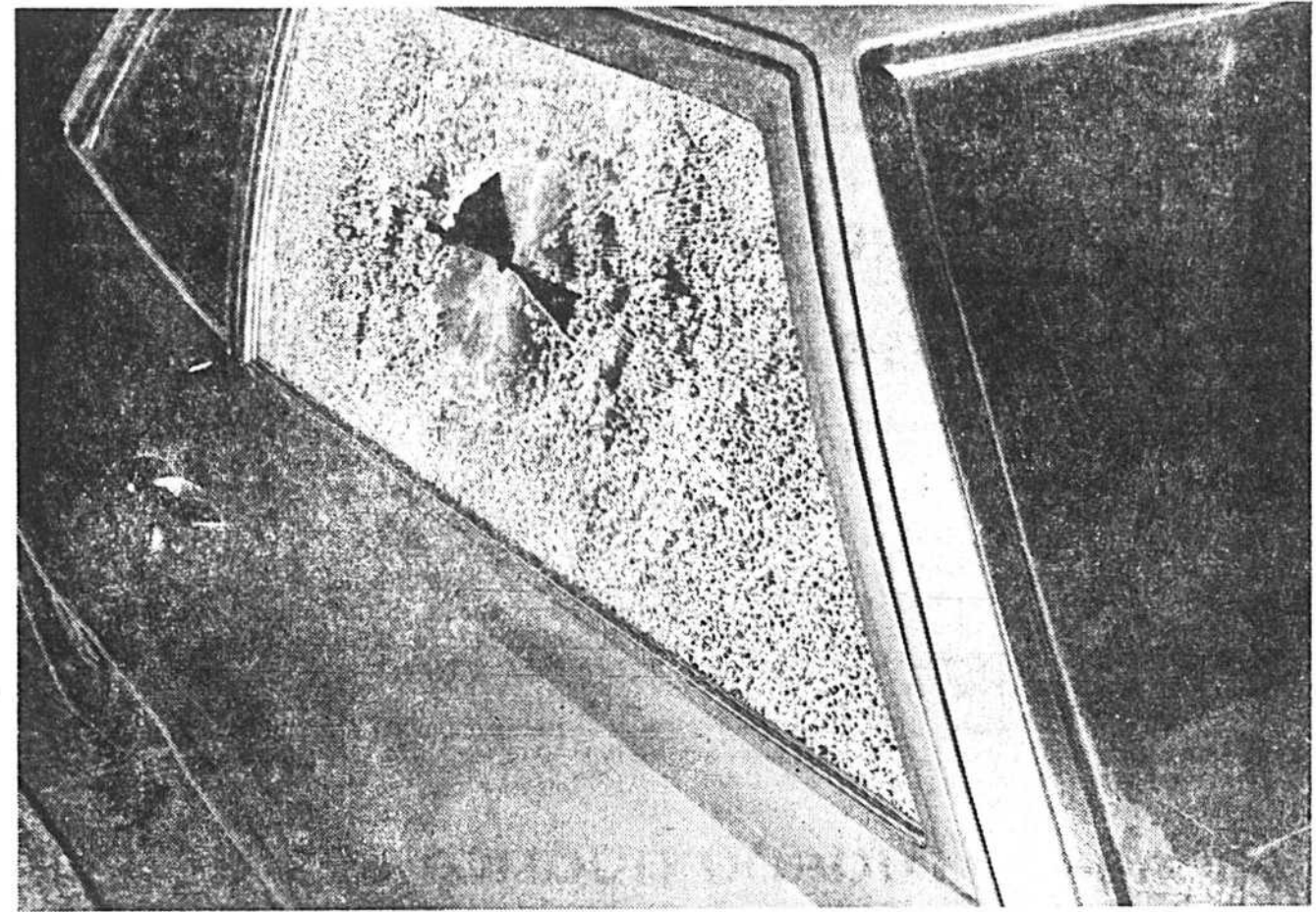
Vers 22 h. 30, un bandit qu'un complice attendait au volant d'une auto, a

subitement attaqué, en face du 8155, rue de Repentigny, un épicier qui rentrait chez lui avec les recettes de son commerce. Sous la menace d'un revolver, la victime, M. Mario Beaulieu, du 5079, rue Hochelaga, a remis à son détresse une somme d'environ \$1.000 en argent et en chèques.

Environ une heure plus tôt, soit 21 h. 07, un autre épicier subissait le même sort. Trois voleurs armés investissaient l'épicerie Larivière, au 1854, rue de Beauvoir, et, après un coup de feu d'avertissement, quittaient les lieux avec un montant indéterminé.

A 20 h. 30, c'était l'épicerie Roger, au 2537, rue Grand Tronc, à Pointe-Saint-Charles, qui recevait la visite de trois cagouleurs armés de carabines tronçonneuses et perdait une somme de \$200.

Enfin, à 22 h. 55, au tour d'une des épiceries Perrette, celle-ci au 1904, est, rue Laurier, de recevoir un couple indésirable: un homme armé d'un revolver et sa compagne placide, qui prenaient dans la caisse quelque \$150.



C'est dans cette auto que fut tué Guimond Bellemare, quand un agent de police a ouvert le feu à travers le pare-brise, pour l'atteindre à la tête. Bellemare, entendant un policier dire "ne bouge pas!" avait fait mine de sortir une arme...

## Le nombre des professionnels en chômage s'accroît dangereusement

par Pierre VENNAT

Ne formerait-on pas dans nos universités que de futurs chômeurs instruits?

Selon une étude publiée par le Conseil de placement professionnel (Technical Service Council), le nombre d'emplois affectant les administrateurs, ingénieurs, comptables et autres professionnels a baissé de 29 pour cent, au Canada, au cours des 12 derniers mois.

Par contre, le nombre des professionnels se cherchant un nouvel emploi s'est accru de 14 pour cent durant la même période.

Le Conseil de placement professionnel est un organisme sans but lucratif, parrainé par l'industrie canadienne et se consacrant spécifiquement au placement des ingénieurs, scientifiques et administrateurs.

Son bilan n'est certes pas rose si l'on considère qu'il établit qu'un nombre croissant de professionnels dont les salaires se situent entre \$9.000 et \$17.000 ont été mis à pied par les industries du textile, de l'aviation, de l'électronique et des produits chimiques.

L'étude porte sur environ 1.400 compagnies canadiennes et démontre que

seules les provinces de l'Ontario et du Québec ont enregistré une augmentation dans la demande d'emploi chez les professionnels au cours du mois de septembre.

Mais le Conseil décourage aussitôt les plus optimistes en déclarant que cela n'indique pas une reprise de l'emploi car l'automne et le printemps sont habituellement deux saisons très actives dans le recrutement du personnel professionnel.

Le Conseil note également que plusieurs professionnels craignent de changer d'emploi parce qu'ils considèrent que la situation économique actuelle, étant au ralenti, présente des risques accrus. Ce manque de mobilité chez les professionnels cause, dit-on, de nombreux problèmes aux employeurs désireux de combler certains postes spécialisés.

La forte demande des derniers mois dans les secteurs de la programmation des ordinateurs et les spécialistes en recherches opérationnelles a considérablement diminué. Dans certains cas près de 200 candidatures furent reçues

pour une seule annonce dans un quotidien.

Plusieurs diplômés de 1970, avec baccalauréat, maîtrise en sciences et en génie et même doctorat n'ont pas encore réussi à se placer. Il en va de même pour les titulaires de maîtrises en administration.

Au Québec, note le rapport, des investissements de capitaux: projets pour l'expansion d'usines, surtout dans le domaine minier, ont contribué à créer une demande accrue chez les ingénieurs civils, mécaniques et miniers. Egalement la demande pour les dessinateurs s'est accrue sensiblement.

"Ailleurs par contre, surtout dans le secteur manufacturier, les investissements proposés ont été retardés. Ce phénomène est dû à la fois au climat économique incertain et à des derniers mois, et aux taux d'intérêts élevés de l'argent."

Le Conseil croit cependant que ces décisions ne peuvent être retardées indéfiniment et est confiant que le marché de l'emploi ira s'améliorant au cours des prochains mois.

## "Le ministre Tremblay croit encore que l'esclavage est une chose normale"

— Le juge Bilodeau

par Daniel L'HEUREUX

Tout en niant l'accusation de chantage qui avait été portée contre lui par Me François Coron, candidat à la mairie de Montréal-Nord, le juge municipal de cette ville, Me Georges Bilodeau, est à son tour intervenu dans la campagne électorale par une contre-attaque sévère à l'endroit, non seulement de Me Coron mais aussi du député-ministre Georges Tremblay qui, plus tôt cette semaine, avait accordé son plein appui à l'équipe du Parti du citoyen.

On sait que le soir même où le ministre s'est immiscé dans la campagne de Montréal en favorisant Me Coron, ce dernier avait déclaré que l'administration de la justice locale était un endroit qu'il faudrait "purifier" à Montréal-Nord. Le même candidat avait laissé entendre que "le juge use de chantage pour avoir raison du maire Ryan sur une mesurette".

Le juge et le maire, selon Me Coron, se seraient disputés pour savoir qui, des

policiers ou du greffier, ferait la livraison des sommations. Et à la suite d'une menace dont il aurait été témoin, le candidat Coron affirmait que le juge avait eu gain de cause.

Dans sa riposte, le juge n'entre pas dans le détail de cette affaire.

Le juge Bilodeau explique les agissements du chef du Parti du citoyen de la façon suivante: "Si l'on va au fond des choses, l'on s'aperçoit que Me Coron n'est que le porte-parole de certains mécontents qui n'ont pas obtenu de la cour la protection qu'ils attendaient en raison de leur importance dans la communauté. Je réfère, ici, spécialement à un certain ex-conseiller, maintenant député et ministre, qui en plus de choisir son candidat à la mairie, le pistonne et se permet de se servir de lui pour attaquer la cour municipale, où l'intérêt de ses électeurs n'a pas été compris à sa façon".

Le juge se demande pourquoi le ministre Tremblay ne consacre pas ses

énergies à faire face aux graves problèmes que connaît le Québec, tout en lui reprochant de "jouer au roi-nègre dans une ville où il pense encore que l'esclavage est une chose normale".

Le magistrat, qui a riposté aux attaques portées contre lui, dans une lettre adressée à LA PRESSE, ne fait aucune allusion, positive ou négative, au maire sortant, M. Yves Ryan.

Il souligne, cependant, que "si certains conflits sont survenus dans le passé avec les administrations précédentes, c'est justement parce que la cour n'a jamais consenti à devenir le valet des politiciens... La séparation du pouvoir judiciaire et exécutif existe à Montréal-Nord, et la cour, en tant que le juge actuel est concerné, ne deviendra jamais la marionnette d'aventuriers politiques".

Le juge note, en terminant, que Me Coron, en se présentant à la mairie, a "démissionné" de son poste de procureur de la police, auquel il était attaché depuis plus de dix ans.



GUIMOND BELLEMARE abattu par un agent

# Choquette n'exclut pas des poursuites en vertu du code

Commentant les déclarations selon lesquelles des accusations de trahison et de sédition pourraient être portées contre certains détenus, en vertu des mesures d'urgence adoptées récemment et de la possibilité de l'application de la peine de mort dans de tels cas, Me Jérôme Choquette, ministre de la Justice, tient à préciser que :

"Selon la preuve disponible à la suite de l'enquête présentée en cours et à la suite de l'étude approfondie des dossiers concernés, nous porterons les accusations qui s'imposent en vertu de la Loi des mesures de guerre et en vertu du code criminel. Il est clair à ce stade-ci, que nous n'excluons aucune poursuite en vertu du code criminel!"

# INCULPATIONS

SUITE DE LA PAGE A 1

qui prévoit des peines maximums d'emprisonnement à vie ou de mort. Cet article rend coupable de trahison toute personne qui, au Canada, "a recours à la force ou à la violence dans le but de renverser le gouvernement du Canada ou d'une province".

Depuis la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre, le 16 octobre, plus de 300 personnes ont été arrêtées, dont 150 étaient toujours détenues jeudi soir. Cependant, les auteurs n'ont inculpé jusqu'ici aucun des individus appréhendés sous le coup des mesures d'exception.

Selon des sources dignes de foi, les autorités sont en train de "séparer la paille du froment" et se proposent de lancer contre certains détenus des accusations de trahison et de sédition, et contre d'autres des accusations de simple sédition. Ce dernier crime comporte une peine maximum de 14 ans de détention.

D'après la loi, c'est aux provinces que revient la responsabilité de traduire en justice les prévenus inculpés de trahison et de sédition. Il serait toutefois possible, selon certains, que le gouvernement fédéral se charge lui-même de ces poursuites.

La dernière exécution pour trahison remonte à 1885, alors que Louis Riel fut pendu à Regina pour avoir mené l'insurrection des Métis au Manitoba.

À Québec, le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a déclaré, pour sa part, qu'il n'avait pas en tête les noms de ceux qui, éventuellement, pourraient comparaitre sous des accusations de trahison.

"La sédition et la trahison existent. Ce sont des articles qui pourront être utilisés mais je n'ai aucun nom en tête", a affirmé M. Choquette.

Interrogé sur l'à-propos d'un recours à de tels articles de loi, M. Choquette a souligné : "Ils ne sont invoqués que dans des circonstances graves. Ce sont des articles d'une gravité extrême. Il appartiendra aux tribunaux de décider".

Le ministre a conclu en disant qu'il n'avait pas d'autres commentaires à faire sur le sujet, ajoutant toutefois que l'utilisation de ces articles de loi, habituellement très peu utilisés, ne l'étonne pas puisqu'ils sont fondamentaux".

# NIXON

SUITE DE LA PAGE A 1

à Caracas, Venezuela, lors d'une tournée vice-présidentielle.

Au plus fort des manifestations d'hier, la foule, profitant du tamponnement de six voitures de la caravane électorale, a fracassé des vitres, arraché des antennes de radio, craché sur les véhicules.

Dans une déclaration transmise par son secrétaire de presse, Tonald Ziegler, hier soir, le président Nixon a promis de répondre, ce soir, au cours d'une autre assemblée électorale, à la provocation des éléments troubles de la société américaine.

"Le temps est venu d'enlever ses gants et de répondre avec franchise et courage à ce genre de conduite. La liberté de parole et la liberté de réunion ne peuvent exister lorsque des gens qui assistent paisiblement à des réunions sont attaqués à coups de pierres".

Et il a ajouté : "Je discuterai, demain soir, de ce que l'Amérique doit faire pour mettre fin à la vague de terrorisme et de violence par l'élément radical, antidémocratique de notre société".

**Complot à Chicago**

Pendant que le président Nixon essayait la colère des manifestants californiens, la police de Chicago aidée du FBI, enquêtait sur un "présupposé" complot contre sa vie.

Selon un informateur de la police, deux hommes membres d'un club de "motards" à Chicago avaient dit que "le leader du pays ne mérite pas de vivre".

Les autorités policières de l'Etat de l'Illinois ont lancé une alerte générale et amorcé une vaste chasse à l'homme après que la police d'Arlington ait reçu un appel téléphonique de l'informateur peu avant minuit.

Au cours de l'étape californienne de sa tournée électorale, le président Nixon, qui sortait hier soir d'une assemblée en vue de faire mousser la réélection du sénateur George Murphy, s'est trouvé face à des centaines de manifestants qui protestaient contre la guerre du Vietnam.

Montant sur le capot de la limousine présidentielle, le chef de l'exécutif, dans un geste de défi, s'est dressé, les bras en "V". Ce geste semble avoir déclenché une réaction brutale de la foule qui s'est mise à lancer des pierres, des briques, des bouteilles et des œufs en direction de M. Nixon, dont la voiture a été atteinte par certains de ces projectiles.

Il fallut environ cinq minutes au cortège présidentiel pour quitter les lieux par un étroit passage que la police avait réussi à lui frayer dans la foule. La seconde voiture du cortège s'arrêta lorsque son conducteur mit les freins trop brusquement et les six voitures qui suivaient se télescopèrent légèrement, sans dégâts matériels graves. Les manifestants saluèrent l'incident avec des cris de joie.

Plusieurs personnes, dont un agent du service secret protégeant le président, un journaliste et un caméraman de télévision, ont été légèrement blessés.

Sept fenêtres d'un autocar à bord duquel se trouvaient des membres du secrétariat de M. Nixon et des personnalités politiques, ont été brisées. Mme Rose Mary Woods, secrétaire particulière du président, qui était dans l'autocar, se jeta par terre en s'exclamant : "Juste comme à Caracas". On se souvient que les manifestants avaient également jeté des pierres à M. Nixon, lorsqu'il était vice-président, lors d'une visite à Caracas.

# 132 personnes encore détenues

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général du Canada, M. George McInraith, a précisé, aujourd'hui, aux Communales, que la police détenait encore 132 personnes arrêtées depuis que le cabinet fédéral a proclamé, il y a 15 jours, la Loi sur les mesures d'urgence.

D'autre part, il a dit, en réponse à une question de M. David Lewis (NPD-York-Sud), qu'à sa connaissance, aucune des personnes détenues n'avait encore été accusée.

Jusqu'à jeudi, 405 personnes avaient été arrêtées, notamment à Montréal, Hull, Québec, Rimouski, Sherbrooke et Chicoutimi.

# BOURASSA

SUITE DE LA PAGE A 1

"Je ne conteste pas la bonne foi de ceux qui écrivent des articles, a dit d'autre part M. Bourassa. Mais s'il y avait eu crise, il y aurait eu des démissions. Il n'y en a pas eu. C'était une crise sans précédent pour un gouvernement et il y a eu une solidarité qui s'est manifestée du début à la fin. C'est bien beau d'émettre des hypothèses de dissension. Mais sur quoi se base-t-on pour dire qu'il y a eu dissension. Il n'y a pas le moindre fait qui puisse donner une crédibilité à ces affirmations".

M. Bourassa a voulu interroger les journalistes sur les sources qu'ils pourraient posséder concernant de quelconques dissensions. Les journalistes ont refusé, pour des motifs d'ordre professionnels de divulguer ces sources.

"Les faits, a dit un journaliste, démontreront probablement que les articles en question étaient fondés".

"Ce sont des hypothèses, a répondu M. Bourassa. Tant mieux pour vous si elles se réalisent, et tant pis pour moi".

Un autre journaliste, en parlant d'hypothèses, a demandé à M. Bourassa si "ce n'était pas ses amis fédéraux qui étaient en train de répandre la rumeur de dissensions dans son cabinet pour le diviser pour de bon".

M. Bourassa a déclaré qu'il ne voyait pas pour quelle raison le gouvernement fédéral ferait de telles tentatives.

Au sujet du nombre des ministres présents aux récentes réunions de cabinet qui furent capitales, M. Bourassa a déclaré :

"Lorsque les décisions ont été prises au principe tous les ministres étaient

présents, peut-être un ou deux étaient absents et lorsque les mesures ont été décidées, nous avions carte blanche; le chef du gouvernement avait plus ou moins carte blanche pour décider du moment de les appliquer; il y avait certainement la majorité des ministres."

"Il y avait dans toutes les décisions la presque totalité des ministres; il en manquait trois ou quatre selon les circonstances. Vous comprendrez comme moi que devant les implications de ces décisions, je ne pouvais certainement pas me permettre de prendre ces décisions sans avoir l'appui et le consentement des ministres."

décisions sur le plan pratique, envoyer une lettre dans une heure ou deux, je ne sais pas, mais il y avait au moins la majorité des ministres... Ah! Plus que la majorité, presque la totalité. On a eu une réunion jeudi et tous les ministres à peu près étaient présents, peut-être, sauf un... Si on avait retrouvé Pierre Laporte et Cross, évidemment cela changeait complètement. Si dans le délai de six heures on avait retrouvé MM. Cross et Laporte, il n'y aurait pas eu de mesures de guerre... Mais c'est clair que l'on ne pouvait réunir le conseil des ministres à toutes les heures. J'avais eu de la part du conseil l'acceptation de ces décisions comme telles, sauf si on retrouvait MM. Laporte et Cross."

présents, peut-être un ou deux étaient absents et lorsque les mesures ont été décidées, nous avions carte blanche; le chef du gouvernement avait plus ou moins carte blanche pour décider du moment de les appliquer; il y avait certainement la majorité des ministres."

présents, peut-être un ou deux étaient absents et lorsque les mesures ont été décidées, nous avions carte blanche; le chef du gouvernement avait plus ou moins carte blanche pour décider du moment de les appliquer; il y avait certainement la majorité des ministres."

# COURNOYER

# Hold-up de \$85,000 dans une banque

Quatre cagouleurs armés de revolvers se sont emparés, ce matin, d'une somme évaluée à près de \$85,000 à la succursale de la Banque Royale du Canada, au 6530 ouest, rue Sherbrooke.

Les voleurs ont pénétré dans la banque au cours de la nuit avec l'aide d'une fausse clé et lorsque les employés se sont réveillés, ils ont été tenus en joue par les bandits.

Dès que le mécanisme électronique pour ouvrir la chambre forte s'est mis en branle, les cagouleurs se sont emparés de \$80,000 qui se trouvaient à l'intérieur.

Non satisfaits de ce montant, ils ont également pris l'argent du dépôt de nuit, soit environ \$5,000.

Quatre cagouleurs armés de revolvers se sont emparés, ce matin, d'une somme évaluée à près de \$85,000 à la succursale de la Banque Royale du Canada, au 6530 ouest, rue Sherbrooke.

Quatre cagouleurs armés de revolvers se sont emparés, ce matin, d'une somme évaluée à près de \$85,000 à la succursale de la Banque Royale du Canada, au 6530 ouest, rue Sherbrooke.

Quatre cagouleurs armés de revolvers se sont emparés, ce matin, d'une somme évaluée à près de \$85,000 à la succursale de la Banque Royale du Canada, au 6530 ouest, rue Sherbrooke.

# COURNOYER

SUITE DE LA PAGE A 1

cette nomination, a avoué "qu'il aurait eu l'embaras du choix pour nommer un ministre du Travail au sein même de sa députation libérale". Mais, a-t-il ajouté, nous traversons une crise telle que "le chef du gouvernement devait faire preuve de leadership en choisissant un ancien ministre d'un autre parti, en posant un geste sans précédent."

**Ministre d'Etat**

Le premier ministre a également annoncé hier la nomination du député de Gatineau, Roy Fournier, au poste de simple ministre d'Etat, plus particulièrement chargé, pour le moment, de la préparation des nombreux bills privés que doit étudier sous peu l'Assemblée nationale.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

"Dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, a dit le premier ministre, je pense qu'un geste de non-partisanerie comme celui-là était justifié. Il y avait en outre la compétence tout à fait spécialisée de M. Cournoyer dans le secteur travail, compétence qui nous est essentielle à l'heure où il faut régler des problèmes très urgents (construction, négociations sectorielles, négociations fédérales-provinciales au sujet de la récupération du champ de la main-d'oeuvre, etc...).

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

Quant à M. Cournoyer, il devra bientôt se présenter comme candidat libéral dans le comté de Chambly afin d'obtenir le titre de député, conformément aux traditions parlementaires.

# Le PQ demande une commission d'enquête

QUEBEC (PC) — Le Parti québécois a demandé aujourd'hui l'institution d'une commission d'enquête sur la décision du gouvernement québécois de faire appel à l'armée et de demander l'application de la Loi sur les mesures de guerre.

M. Camille Laurin, porte-parole du groupe parlementaire du PQ à l'Assemblée nationale du Québec, qui était entouré des six autres députés du PQ, a dit qu'un organisme semblable à la Commission Warren (qui a enquêté sur l'assassinat du président américain John F. Kennedy) devrait être mis sur pied pour enquêter sur les actions posées par le gouvernement.

Selon M. Laurin, les Québécois doivent connaître toutes les informations

nécessaires à la formation de leur jugement sur le comportement du gouvernement. Si, a-t-il dit, le gouvernement refuse de dévoiler ces informations, on devrait créer une commission d'enquête.

Une telle commission devrait, à son avis, profiter des erreurs de la Commission Warren afin d'éviter que le public demeure sceptique face à ses conclusions. Le PQ, a poursuivi l'homme politique, proposera à l'Assemblée nationale, quand elle reprendra ses travaux le 10 novembre prochain, qu'une telle commission indépendante de toute option politique soit mise sur pied et que lui soient accordés tous les pouvoirs d'enquête sur la crise.

nécessaires à la formation de leur jugement sur le comportement du gouvernement. Si, a-t-il dit, le gouvernement refuse de dévoiler ces informations, on devrait créer une commission d'enquête.

nécessaires à la formation de leur jugement sur le comportement du gouvernement. Si, a-t-il dit, le gouvernement refuse de dévoiler ces informations, on devrait créer une commission d'enquête.

nécessaires à la formation de leur jugement sur le comportement du gouvernement. Si, a-t-il dit, le gouvernement refuse de dévoiler ces informations, on devrait créer une commission d'enquête.

# Prud'homme: Rose a travaillé pour le PQ — Faux, répond le PQ

OTTAWA — Devant un auditoire composé en grande partie de sympathisants péquistes, le député libéral Marcel Prud'homme a soutenu hier, à l'université d'Ottawa, que Paul Rose a été l'un des principaux organisateurs du Parti québécois dans la partie sud de la région montréalaise lors des dernières élections générales au Québec.

Interrogé à Montréal, ce matin, un porte-parole officiel du Parti québécois a déclaré que Rose n'a jamais été membre du PQ et n'a pas travaillé pour un candidat officiel du PQ durant la dernière campagne électorale provinciale.

M. Prud'homme, qui représente la circonscription de Montréal-Saint-Denis aux Communes, a promis de fournir les preuves de son accusation, lors d'un

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

M. Prud'homme, qui a pris la défense de l'attitude adoptée par le gouvernement dans la crise actuelle, a tenu à faire une distinction très nette entre le FLQ et le Parti québécois.

Le porte-parole du PQ interrogé ce matin à Montréal a réagi ainsi à cette déclaration : "M. Prud'homme n'en est pas à une contradiction près. Il dit faire une distinction très nette entre le FLQ et le PQ, mais il s'arrange quand même pour glisser des choses qui sèment la confusion".

Les étudiants qui ont assisté au "teach-in" d'hier, à l'université d'Ottawa, n'ont pas apprécié les remarques de M. Prud'homme.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

discours qu'il a l'intention de prononcer à la Chambre à l'occasion de l'adoption de la loi spéciale qui fera suite à la Loi sur les mesures de guerre.

# LIBERATION

SUITE DE LA PAGE A 1

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

D'après M. Bourassa, des informations des forces policières indiqueraient qu'il y aurait environ 200 terroristes au Québec. Toujours de l'avis de M. Bourassa, la libération de ceux qui sont actuellement détenus en prison aurait pu en augmenter le nombre de plusieurs centaines et même jusqu'à mille.

M. Bourassa a évidemment fourni ces chiffres sous toutes réserves signalant qu'il est difficile pour les forces policières de fournir des statistiques précises.

Les craintes de la police touchant la libération des prisonniers politiques n'avaient pas été évoquées jusqu'à maintenant par M. Bourassa dans les applications touchant la requête du Québec aux autorités fédérales.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

le nombre des terroristes. "Une libération ou une acceptation que les prisonniers politiques puissent être libérés auraient pu augmenter le nombre des terroristes actifs et c'est là que les forces policières auraient eu un problème extrêmement sérieux", a dit M. Bourassa.

# le TEMPS qu'il fera

Minimum 30°	
Maximum 60°	
Prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval : Région de l'Outaouais : ensoleillé devant nuageux plus tard aujourd'hui. Samedi nuageux avec quelques averses. Maximum aujourd'hui près de 55. Minimum la nuit prochaine près de 40. Région de Québec, St-Maurice et Lac St-Jean : Région des Cantons de l'Est, Montréal et Laurentides : aujourd'hui ensoleillé devenant nuageux ce soir ou la nuit prochaine. Samedi généralement nuageux avec quelques averses plus tard dans la journée. Maximum aujourd'hui et samedi près de 55. Minimum la nuit prochaine 35 à 40. Région de Québec, St-Maurice et Lac St-Jean : aujourd'hui et samedi généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et samedi 50 à 55. Minimum la nuit prochaine 30 à 35. Région de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Îles : aujourd'hui et samedi généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et samedi 45 à 50. Minimum la nuit prochaine 30 à 35 sur la Rivière-Sud et 25 à 30 sur la Rivière-Nord.	
Fête : Office ferial	

# ABANDON DES AFFAIRES



Habits tout laine **\$11.40**

Vestons sport **\$6.40** et **\$9.40**

Imperméables **\$9.40**

Pantalons, style espagnol évasé **\$2.40**

Pantalons tout laine **\$1.40**

Pantalons 'Koratron' **\$3.40**

Paletots d'hiver **\$14.40**

**GRANDE REDUCTION SUR HABITS DE GARÇONS ET ADOLESCENTS**

**Manufacture de luxe 40**

**6648A, rue St-Hubert 276-1586**

# Trudeau: la rumeur vient de Montréal

par Claude TURCOTTE

de notre bureau d'Ottawa  
OTTAWA — Après plusieurs ours d'un mutisme quasi absolu, le premier ministre Trudeau a bien voulu ce matin lever un voile du mystère, tout en proclamant énergiquement que la rumeur d'un gouvernement provisoire à Québec a pris naissance à Montréal et non à Ottawa.

Tout d'abord, aux Communes, M. Trudeau a confessé avoir fourni des explications plus longues aux députés libéraux lors du dernier caucus. Il a ensuite ajouté que ces mêmes explications ont également été données au chef de chacun des partis d'opposition et aux députés québécois des autres partis fédéraux.

Puis, à sa sortie de la Chambre, interrogé par une meute de journalistes qui voulaient aussi connaître ces ex-

lications additionnelles, le premier ministre s'est laissé entraîner dans ce qui avait plutôt l'air d'un débat que d'une séance de questions et réponses.

En premier lieu, il s'est défendu d'avoir (lui ou son gouvernement) entretenu ou alimenté cette rumeur d'un gouvernement provisoire, que certains journaux ont attribuée à des sources fédérales en haut lieu.

**"C'était de l'information solide"**

Pourquoi alors ne pas avoir nié? M. Trudeau a répondu qu'il ne le pouvait pas, puisqu'il était au courant de la rumeur. "C'était de l'information solide pour moi", a-t-il dit.

Selon le premier ministre, la rumeur aurait été lancée soit par M. Claude Ryan, directeur du Devoir, ou quelqu'un à qui M. Ryan aurait

parlé de cette hypothèse d'un gouvernement provisoire.

Ensuite, M. Trudeau s'est laissé aller — ce qui est très rare — à commenter les éditoriaux de M. Ryan. "Les choses ont été mises au point ce matin par Ryan", a-t-il mentionné, en faisant allusion à cet éditorial qui raconte comment M. Ryan a agi dans cette affaire.

Tout de suite après, M. Trudeau a ajouté qu'il a trouvé des contradictions avec un autre éditorial écrit il y a quelques jours par M. Ryan.

Dominant le peloton de journalistes, le premier ministre, qui se trouvait dans les premières marches de l'escalier conduisant à son bureau, a terminé par ce commentaire: "L'absence de pouvoir corrompt; l'absence de pouvoir absolu corrompt absolument". En s'éloignant des journalistes, M. Trudeau s'est tourné

vers son assistant pour dire: "Je pense que c'en était une bonne pour finir".

**Trudeau accuse l'Opposition**

Hier, M. Trudeau, visiblement agacé par la répétition des mêmes questions depuis quelques jours, avait accusé aux Communes, l'Opposition et la presse de faire circuler les rumeurs relativement à la crise québécoise.

Pour la troisième fois en autant de jours, le premier ministre avait évité de préciser s'il était au courant de l'existence de démarches visant à former "un gouvernement parallèle" au Québec, lorsque la décision d'invoquer les mesures de guerre a été prise.

M. Trudeau n'avait pas nié "la rumeur" non plus.

Plus tôt hier après-midi, aux Communes, il a fait re-

marquer que depuis quelques jours, ce n'est pas le gouvernement mais l'opposition et la tribune de la presse qui faisaient circuler "ces rumeurs".

M. Trudeau répondait à des questions du député conservateur de Joliette, M. Roch La Salle, qui a demandé au premier ministre d'éclairer les députés et de préciser si l'existence présumée d'un "gouvernement provisoire" avait été "un des arguments" pour justifier l'action du gouvernement durant la crise provoquée par les enlèvements de MM. Cross et Laporte.

Le premier ministre qui venait de se faire reprocher par M. John Diefenbaker d'être "dyspeptique" à la Chambre, c'est-à-dire de digérer difficilement le Parlement, en se faisant inviter à dire "la vérité" aux députés, a répondu: "Avec le plus de patience dont je sois capable, je vais répéter que les raisons pour lesquelles le gouvernement a pris sa décision ont été énoncées à la Chambre à plusieurs reprises par moi-même."

"Je ferai remarquer que ce sont ces raisons qui étaient connues par l'opposition, ce sont ces raisons qu'elle avait devant elle lorsqu'elle a appuyé la résolution du gouvernement à 190 à je ne sais pas quelle douzaine."

"C'étaient, a poursuivi le premier ministre, ces raisons aussi qui ont fait que le peuple ne cesse de nous appuyer depuis ce moment-là."

"Qu'il y ait d'autres raisons qui circulent sous forme de rumeurs ou de fantaisies, ou que l'ancien chef de l'Opposition ait lui-même quelques informations que nous n'avons pas, c'est peut-être un sujet que l'on voudrait mettre devant la Chambre. Mais quant à nous, nous avons pris notre décision sur les faits qui sont connus par le peuple, raisons que j'ai récitées à la Chambre, des faits qui ont été appuyés par l'Opposition quand elle a voté pour nous, lorsque nous avons présenté notre résolution. Ce sont ces faits qui restent."

"Maintenant, s'ils veulent s'occuper de faire circuler des rumeurs fausses ou vraies, ou des fantaisies..."

Mercredi soir, à Montréal, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, faisait, lui aussi, allusion aux rumeurs de gouvernement parallèle.

Hier aux Communes, le député conservateur de Rivière-la-Paix, M. Gerald Baldwin, a demandé à M. Trudeau s'il avait été catégoriquement informé soit par le premier ministre québécois, soit par le maire de Montréal, de l'existence d'un plan et s'il avait cru les renseignements à cet effet.

"Je dis à la Chambre, a répondu M. Trudeau, que nous ayons agi sur rien d'autre que ce qui est connu de la Chambre. Je ne dis pas que nous n'avions pas plus de renseignements, mais je dis que si l'Opposition désire utiliser ces renseignements qu'elle les prenne à son compte."

Le chef conservateur, M. Robert Stanfield, pour sa part, s'est fait l'écho des critiques formulées par le Barreau québécois, mercredi.

Il a rappelé au ministre de la Justice qu'il était du devoir du gouvernement fédéral de voir à ce que les personnes

arrêtées en vertu de la loi sur les mesures de guerre puissent consulter un avocat.

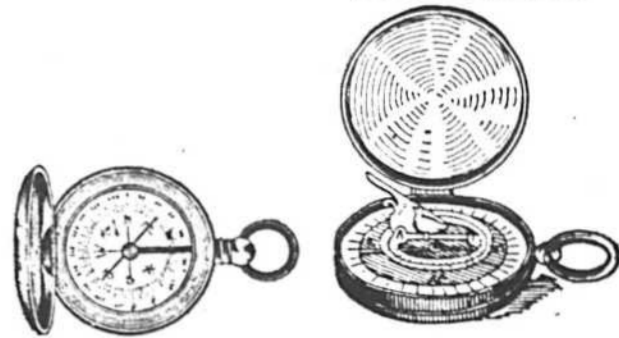
M. Stanfield, qui s'est demandé si le gouvernement fédéral n'était pas en train de se dévouer de ses responsabilités dans cette affaire, a demandé au ministre John Turner, de garantir à la Chambre que les droits des personnes appréhendées seraient respectés.

"Le gouvernement, a répliqué le ministre de la Justice, accepte toutes ses responsabilités, mais il comprend un peu mieux que le chef de l'Opposition comment un Etat fédéral fonctionne."

L'application des mesures de guerre, on le sait, a été confiée aux procureurs généraux des provinces.

Que faire lorsque l'envie vous prend de manger des flocons de morue salée cuits avec crème sure, oignons et pommes de terre émincées?

Vite! au restaurant THE BLUENOSE réputé pour ses fruits de mer. Attendez au Carrefour. Place Ville-Marie. Réservations: 861-3511



Admisé par la Reine Elisabeth

SÉANCES PUBLIQUES DE LA

## COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'USAGE DES DROGUES À DES FINS NON MÉDICALES

Le rapport intérimaire de la Commission LeDain sur l'usage des drogues à des fins non médicales a déjà été publié.

Il devrait également faire l'objet d'un intérêt considérable de la part du public.

La Commission aimerait entendre vos observations sur ce rapport, ou sur ce sujet en général — lors d'une audience qui aura lieu à Montréal à l'hôtel Reine Elisabeth, Galerie 4, Etage des congrès, de 9h.30 à 12h. et de 14h. à 17h., samedi le 31 octobre

Votre opinion sera utile à l'établissement du rapport final et des recommandations qui seront soumises au gouvernement fédéral.

Vous pourrez présenter vos opinions en toute liberté. Si vous préférez soumettre un mémoire officiel par écrit ou faire une déposition de vive voix, ou les deux, veuillez communiquer avec

**M. James J. Moore, secrétaire exécutif, a/s de la Commission, Edifice Berger, 100, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario.**



Martini & Rossi?

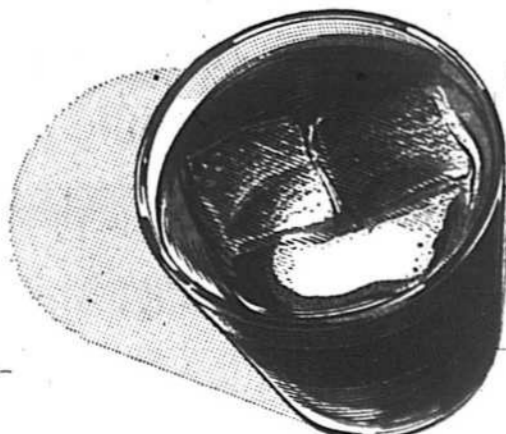
Si, si, si!



En Italie, comme ici, et partout ailleurs, tout le monde dit "oui" au vermouth rouge Martini & Rossi. Sa fraîcheur et son velouté sont parfaitement équilibrés: c'est pourquoi on le boit en soirée avec autant de plaisir qu'à l'apéritif. La prochaine fois qu'on vous suggérera Martini & Rossi, n'hésitez pas, dites: "Si, si, si!"

MARTINI & ROSSI

...sur glace!



Produit et embouteillé en Italie par Martini & Rossi. No de la Régie: 559-I.



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PLAGE BONAVENTURE 31 OCT - 8 NOV

VENEZ VOUS DETENDRE EN FAMILLE

- Démonstrations et spectacles continus
- A LA PISTE CENTRALE
  - Présentation d'animaux de race — tous les animaux de la ferme
  - Spectacle de dressage et d'équitation
  - Le Cirque Garden Brothers — Eléphants — Poneys savants
- AU COIN DES BONNES IDEES:
  - "Le Temps des Belles" — défilé de modes Simpson-Sears
- AU CENTRE DE DEMONSTRATION
  - Démonstrations culinaires — cuisson du boeuf — agneau — les fondues — le lait écrémé — les produits de la mer — En vedette Jehane Benoit et Germaine Gloutnez

Ouvert tous les jours de 10 heures à 22 heures. Prix d'entrée: adultes \$1.50 enfants \$0.50

— PRIX DE PRESENCE — 1 moto-neige par jour BINGO CONTINUEL

Voyez plus de 2,500 oiseaux et animaux vivants. Entrez dans la ronde, dansez avec les folkloristes "Marie Calumet". Venez déguster de bons petits plats de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'U.R.S.S. et du Canada.



Prenez le Métro!

du parquet de la bourse

Léger débloccage à Montréal

Les industrielles, les services publics et l'indice composé étaient en hausse dans un marché assez actif au début de l'après-midi, à la Bourse de Montréal.

Parmi les industrielles, Distillers-Seagrams a gagné 1/2 à 48 1/2, Rothmans 1/2 à 126, Canon 1/2 à 114, Canada Cement Lafarge 3/4 à 36 et Bell Canada 1/4 à 43 1/4.

Chrysler s'effondrait de 2 1/2 à 25, Montreal Trust de 3/4 à 9, Hollinger de 1/2 à 35 1/2, Calgary Power de 1/2 à 23, Toronto Dominion de 3/4 à 19 1/2, Consumers Gas de 3/4 à 16 et CPR de 1/4 à 61.

Dans les mines et pétroles, Shell Canada avançait de 3/4 à 33, International Nickel de 1/4 à 43 1/2, Dome Petroleum 1/4 à 23 1/2, Noranda de 1/4 à 77, Noranda de 1/4 à 25 1/2, Trans-Canada Pipelines de 1/2 à 30 1/2 et Rio Algom de 1/2 à 44 1/2.

Aux indices, les papiers ont reculé de 0.36 à 82.68, les banques de 0.74 à 170.42. Les industrielles ont grimpé de 0.08 à 165.25, les services publics de 0.14 à 136.99 et l'indice composé de 0.01 à 160.88.

Le volume des transactions était nettement supérieur à celui de la séance d'hier à la même heure.

Pertes modérées à Toronto

Les pertes étaient modérées au début de l'après-midi sur le parquet de la Bourse de Toronto.

Le volume était moyen. Aux indices, les industrielles ont reculé de 0.10 à 162.14, les aurifères 2.58 à 179.46, les métaux 0.43 à 93.73 et les pétroles de l'Ouest 1.08 à 178.17.

Les pertes l'emportaient sur les gains dans un important proportion de 175 à 146 avec 189 actions sans changement.

Les secteurs les plus faibles étaient les communications, les chimiques, les alimentaires et les aciers.

Les boissons gazeuses, les merchandising et les pipelines enregistrèrent des hausses fractionnaires.

Parmi les valeurs en baisse, on trouvait celles de Dome Petroleum qui perdait 2 1/2 à 75 1/2, Superpet 1 1/2 à 4 1/2, Southern 1 à 50 1/2 et Noranda 3/4 à 25 1/4.

Montreal Trust est tombé de 3/4 à 9, Falconbridge de 3/4 à 14 1/2, Rio Algom 1/2 à 14 1/2 et Bethlehem 1/2 à 14 1/2, Shaw Pipe a augmenté de 1/2 à 9 1/2, Shell de 1/2 à 33, McIntyre 1 à 156 et Asamera 1/4 à 43.

Bell a grimpé de 1/4 à 16, BP Oil and Gas à \$3.35 et BP de 0.10 à 4.95.

Reprise modérée à Wall Street

Les prix se sont quelque peu relevés au début de l'après-midi sur le parquet de Wall Street après avoir reculé tout au long de la matinée.

Vers 14.00 h, l'indice des 30 blue chips avait avancé de 1.04 à 754.59.

Les pertes, toutefois, l'emportaient sur les avances dans une proportion très faible.

Les analystes remarquent que le volume reste très modéré et ne montrent pas d'enthousiasme. Le marché reste faible malgré cette légère reprise.

La tendance n'a pas changé et les investisseurs demeurent sur la réserve.

Les allemands aux étrangers sont résistants et l'indice des 25 actions à clôture à la baisse avec une perte de 3.06 à 2114.20.

L'indice général de la Bourse a perdu 0.02 à 155.79.

Le volume des transactions s'est élevé à 140 millions en hausse de 12 millions sur celui de la séance précédente.

Table of stock prices under 'par la PRESSE CANADIENNE' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'Bourse Canadienne' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'par la PRESSE CANADIENNE' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'Bourse Canadienne' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

Table of stock prices under 'INDUSTRIELLES' with columns for 'Mines' and 'Pétroles'.

Table of stock prices under 'MINES' with columns for 'Pétroles' and 'Industrielles'.

Table of stock prices under 'PÉTROLES' with columns for 'Industrielles' and 'Mines'.

NEW YORK

par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Table of stock prices under 'NEW YORK' with columns for 'A-B' and 'M-N'.

Dow-Jones de clôture

+ 2.05 à 755.61

COURS DU DOLLAR

MONTREAL - Le dollar américain est en hausse...

FONDS MUTUELS

par la PRESSE CANADIENNE

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

Table of mutual fund prices under 'FONDS MUTUELS'.

fruits et légumes

(PC) - Prix payés aux producteurs...

Ces produits sont fournis par le ministère de l'Agriculture.

Wolff River, 1.75 à 52 le boisseau.

Carottes: 1.50 à 1.25 les 50 lb.

Choux: 3.00 à 4.00 pour 2.50 par 100.

Choux chinois: 1.25 à 1.50 pour 100.

Choux-fleurs: 1.50 à 2.00 pour 100.

Choux de Bruxelles: 2.50 à 3.00 par 100.

Peppers: 1.75 à 2.00 par 100.

Pommes: 1.50 à 1.75 les 100 lb.

Radis: 1.50 à 1.75 pour 30 collets de 4 lb.

Porreaux: 1.25 à 1.50 les 100 lb.

Rutabaga: 1.25 à 1.50 les 100 lb.

1.50 le boisseau.

fruits et légumes

(PC) - Prix payés aux producteurs...

Ces produits sont fournis par le ministère de l'Agriculture.

Wolff River, 1.75 à 52 le boisseau.

Carottes: 1.50 à 1.25 les 50 lb.

Choux: 3.00 à 4.00 pour 2.50 par 100.

Choux chinois: 1.25 à 1.50 pour 100.

Choux-fleurs: 1.50 à 2.00 pour 100.

Choux de Bruxelles: 2.50 à 3.00 par 100.

Peppers: 1.75 à 2.00 par 100.

Pommes: 1.50 à 1.75 les 100 lb.

Radis: 1.50 à 1.75 pour 30 collets de 4 lb.

Porreaux: 1.25 à 1.50 les 100 lb.

Rutabaga: 1.25 à 1.50 les 100 lb.

1.50 le boisseau.

denrées agricoles

(PC) - Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beufs: 42 à 92 points de vente de la Commission canadienne du lait.

Formage: livré à Montréal, arrivages courants...

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation...

Poudre de lait de beurre pour nourrir...

Pommes de terre: prix de gros...

dozaine; A-grains, 53.3; A-grains 50.1; A-moyens 44.6; A-petits 29.8.

Devis étrangers

Table of exchange rates under 'Devis étrangers'.

Table of exchange rates under 'Devis étrangers'.

Table of exchange rates under 'Devis étrangers'.

Table of exchange rates under 'Devis étrangers'.

Table of exchange rates under 'Devis étrangers'.

Table of exchange rates under 'Devis étrangers'.

Deux banquiers français en visite à Montréal

À l'occasion de leur passage à Montréal pour assister à la réunion du conseil d'administration de la Société Financière pour le Commerce et l'Industrie...

Le directeur général de la Société Financière pour le Commerce et l'Industrie, M. Vincent Forbes, pense que l'interdiction des reconcomptes offertes pour le recrutement d'investisseurs éliminerait certains aspects indésirables de ces ventes.

Supprimer les primes de ventes pyramidales

Le directeur général de la Société Financière pour le Commerce et l'Industrie, M. Vincent Forbes, pense que l'interdiction des reconcomptes offertes pour le recrutement d'investisseurs éliminerait certains aspects indésirables de ces ventes.

americaine

par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices under 'americaine'.

Table of stock prices under 'americaine'.

Table of stock prices under 'americaine'.

# INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

## Gromyko confère avec Scheel à Francfort

FRANCFORT (AFP, Reuter) — Les entretiens germano-soviétiques entre les ministres des affaires étrangères de l'URSS et de la R.F.A. MM. Andreï Gromyko et Walter Scheel, se sont ouverts ce matin au château-hôtel de Kronberg, près de Francfort. Coupés par un déjeuner pris en commun, ils se poursuivent cet après-midi. M. Scheel informera la presse de ces conversations vers 15 h après le départ de son hôte.

M. Andreï Gromyko est arrivé ce matin à l'aéroport de cette ville, venant par avion spécial, de Berlin-Est où il s'est entretenu hier avec les dirigeants de la R.D.A.

Accompagné de M. Valentin Fallin, directeur de la division Europe au ministère des affaires étrangères de Moscou, et de M. Semion Tsarapkin, ambassadeur de l'URSS à Bonn, le ministre soviétique des affaires étrangères a été accueilli à l'aérodrome par son homologue ouest-allemand, M. Walter Scheel, entouré de M. Paul Frank, secrétaire d'Etat, Bern von Staden, directeurs des affaires politiques de son ministère, Hans Schwartzmann, chef du protocole et Helmut Allardt, ambassadeur à Moscou.

Peu avant l'arrivée de l'avion, M. Scheel a déclaré aux journalistes présents que la question de Berlin aura rang de priorité dans les conversations avec le visiteur russe. Il a souligné que le caractère "spontané" de la rencontre constitue un indice de la réconciliation germano-soviétique.

On n'a pas publié l'ordre du jour des entretiens, mais on croit qu'ils auront aussi trait à des questions bilatérales ainsi qu'à des problèmes de caractère international.

## L'OTAN à Ottawa

OTTAWA (UPI) — Les ministres de la Défense de huit pays de l'OTAN se sont réunis hier à Ottawa pour discuter quelles armes nucléaires devraient être utilisées en vue de contrer une éventuelle menace militaire soviétique en Europe.

La réunion, qui se produit aujourd'hui, est la huitième du groupe de planification nucléaire de l'Alliance. Le groupe fut créé en 1963, à la suggestion de l'Etat-Unis, pour associer leurs alliés aux décisions qui pourraient être prises dans le domaine de l'utilisation des armes nucléaires.

Les travaux du groupe ont porté surtout sur la possibilité d'une riposte souple à toute menace militaire communiste en Europe.

Les membres du groupe sont les suivants: Etats-Unis, Royaume-Uni et Allemagne de l'Ouest (membres permanents); Canada, Grèce, Pays-Bas et Norvège (membres pour une période de 18 mois).

## L'affaire de l'avion détenu en URSS Washington proteste et s'excuse

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ont présenté hier à l'URSS leurs excuses concernant l'intrusion accidentelle d'un petit avion militaire américain avec deux généraux à bord dans l'espace aérien soviétique. Tout en réclamant avec insistance la libération de ces deux généraux, ainsi que d'un officier américain et d'un officier turc détenus à Leninakan depuis le 21 octobre.

Les excuses ont été présentées verbalement au cours d'un entretien de 25 minutes qui a réuni le sous-secrétaire d'Etat américain, M. John Irwin, et l'ambassadeur d'URSS à Washington, M.



## Leary de retour à Alger

Le Dr Timothy Leary (à droite), grand prêtre de la drogue, est revenu hier soir à Alger après avoir été relégué de Beyrouth et du Caire. Il a été accueilli à l'aéroport par Eldridge Cleaver, ministre de l'Information des Panthères noires, exilé en Algérie. Leary, qui s'est enfui d'une prison de la Californie récemment, a déclaré avant son départ du Caire qu'il entend adopter la religion islamique et s'installer en permanence en Algérie. "Je ne reviendrai jamais aux USA", a-t-il dit.

## Accrochages avec les fedayin en Jordanie et au Liban

AMMAN (UPI, AFP) — La tension monte en Jordanie et au Liban où, au cours de la journée d'hier, l'armée a échangé des coups de feu avec des guerilleros palestiniens.

L'affrontement entre les troupes jordaniennes et les membres du mouvement de résistance palestinienne est survenu moins de 24 heures après l'investiture du cabinet Wasfi El Tall qui a reçu mandat de "coopérer d'une manière honorable" avec les fedayins.

Cet incident, qui s'est produit à Amman, a débuté lorsque des militaires de faction dans le centre ville ont ouvert le feu sur un civil qui est mort sur le coup. La foule s'est aussitôt rassemblée autour du corps et a ensuite incendié un véhicule de l'armée jordanienne. Les soldats ont alors ouvert le feu, tuant une autre personne. La foule s'est dispersée rapidement dans les dédales des rues de la vieille ville et peu après des fedayin faisaient feu sur les soldats qui répliquèrent par le tir de mitrailleuses lourdes. Le calme n'est revenu qu'après une demi-heure de fusillade intense.

### Accrochage au Liban

Selon des renseignements en provenance de Beyrouth, des soldats de l'armée régulière, appuyés par la population des villages à la frontière du Sud-Liban, ont ouvert le feu contre des unités palestiniennes au cours de la nuit dernière. Les terroristes ont répliqué par un

tir de mitrailleuses et les militaires ont eu recours aux mortiers pour neutraliser leurs adversaires. Ces bombardements ont d'ailleurs été entendus du côté israélien de la ligne de cessez-le-feu, d'après une émission radiophonique de Tel Aviv.

La décision du roi Hussein de choisir M. Wasfi El Tall, connu pour sa rigueur et ses sympathies de droite, comme premier ministre a été généralement mal accueillie en Egypte. Au Caire, le journal semi-officiel "Al Aram", a souligné que l'ancien président Nasser avait déconseillé au roi de Jordanie de nommer M. Tall à la tête du gouvernement jordanienn, car sa pré-

## Les maïstes seraient aidés par des hommes d'affaires, en Inde

BOMBAY. (PC) — Le gouvernement de l'Inde fait présentement enquête à la suite de rapports voulant que certains hommes d'affaires fortunés fournissent des fonds à des groupes de maïstes militants.

Les maïstes ont poursuivi des activités dans plusieurs provinces de l'Inde, ces derniers temps notamment dans le Bengale-Occidental, le Kerala et l'Andhra Pradesh. Jusqu'à maintenant, plus de 3,000 d'entre eux ont été arrêtés.

Le premier ministre Indira Gandhi a déclaré lors d'une assemblée du parti au pouvoir qu'elle croyait que certains "hommes d'affaires importants" fournissaient des fonds à de jeunes organisations maïstes.

sence était considérée comme nuisible aux négociations entamées pour régler le conflit entre les autorités jordaniennes et les guerilleros palestiniens.

D'autre part, en Syrie, la formation du nouveau gouvernement jordanienn a apporté un nouvel élément de discord au sujet de la politique étrangère et intérieure du pays. Le journal "Al Baas" (organe du parti au pouvoir en Syrie) a, de son côté, lancé de violentes attaques contre les éléments "modérés" du parti Baas au pouvoir en Irak. Les "civils" syriens se servent de ces deux éléments pour activer leur lutte ouverte avec les "militaires".

Cette révélation de Mme Gandhi a causé beaucoup d'étonnement, étant donné que les cibles favorites des militants maïstes, jusqu'ici, étaient précisément les riches. Selon un document secret saisi par la police indienne, "la jeunesse de l'Inde doit faire tout en son pouvoir pour détruire la domination de la haute finance". Ce document préconise l'"extermination" des riches.

Si ces rumeurs sont authentiques, le fait même que des gens fortunés fournissent des fonds aux révolutionnaires pro-Pékin constituera le paradoxe le plus remarquable au sein de tout le mouvement insurrectionnel maïste.

## Rejetant la résolution afro-asiatique Les USA proposent de prolonger de 3 mois la trêve au M.-Orient

NATIONS-UNIES, New York (AFP) — Le représentant des Etats-Unis à l'ONU, l'ambassadeur Charles Yost, a consacré hier soir la péroraison du discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies à la présentation d'un projet de résolution concurrent de celui présenté la veille par quinze pays afro-asiatiques et qui, contrairement à ce texte, fait état des violations du cessez-le-feu invoquées par Israël pour refuser de participer aux pourparlers de la mission Jarring. Le projet américain demande la restauration de conditions de confiance permettant la reprise de ces pourparlers et recommande une prolongation de trois mois au moins du cessez-le-feu actuel sur le canal de Suez.

La présentation de ce projet de résolution a été l'aboutissement d'une argumentation qui a amené le représentant des Etats-Unis à déclarer inacceptable la résolution des quinze pays africains et asiatiques présentée la veille à l'Assemblée.

A cette fin, M. Charles Yost a fait notamment les déclarations suivantes: "Les Etats-Unis estiment qu'il serait irresponsable à l'extrême de la part de l'Assemblée d'adopter une résolution quelle qu'elle soit qui donnerait l'apparence de compliquer, de réduire, d'interpréter ou de déformer le délicat équilibre d'une résolution qui a été élaborée par le Conseil de sécurité après de longues et difficiles négociations. Si l'Assemblée voulait extraire un aspect particulier de l'ensemble constitué (package deal) qu'est le règlement prévu par la résolution 242 pour donner à cet aspect un poids spécial ou une primauté, elle mettrait en danger le progrès concret que cette résolution représente".

A cet égard, le représentant des Etats-Unis a fait valoir que le projet afro-asiatique contient cinq paragraphes sur le retrait et la non-acquisition de territoires par la guerre, ce qui fait sans doute partie de la résolution 242 du Conseil de sécurité mais n'en est qu'une seule partie mais, en revanche, est muet sur la fin de l'état de belligérance et la

reconnaissance de la souveraineté des Etats et leur droit de vivre en paix derrière des frontières "sûres et reconnues".

M. Yost a relevé par ailleurs que le texte afro-asiatique suggère d'éventuelles sanctions internationales contre Israël et "un certain nombre d'autres difficultés": "Les Etats-Unis sont opposés à une telle résolution", a ajouté laconiquement le représentant américain.

Au sujet d'un autre aspect du texte afro-asiatique, la reconnaissance "des droits du peuple arabe de Palestine en tant que préalable à l'établissement d'une paix juste et durable dans le Moyen-Orient", M. Charles Yost a fait la déclaration suivante: "Les Etats-Unis partagent le sentiment de plusieurs orateurs que si une paix quelconque doit être établie dans le Moyen-Orient, elle devra tenir compte des préoccupations légitimes et des aspirations des Palestiniens. Nous ne nourrissons cependant aucune idée préconçue au sujet de la

forme d'une participation palestinienne à un règlement. On ne discerne pas clairement quels buts pacifiques les Palestiniens se sont donnés, qui parle en leur nom, quelles sont leurs relations avec les gouvernements arabes constitués ou même s'il existe un accord quelconque sur un rôle palestinien dans un règlement pacifique... Nous pensons qu'il s'agit là de questions que les Palestiniens eux-mêmes doivent mettre au point avec les gouvernements arabes constitués".

Le représentant des Etats-Unis a fait valoir ensuite que ce ne fut que lorsque les Etats-Unis eurent acquis "sans l'ombre d'un doute" la certitude que les accords de gel des positions militaires en présence avaient été violés par des installations de missiles Sam-2 et Sam-3 le long du canal de Suez qu'ils décidèrent de fournir "quelques armes additionnelles à Israël" et ceci après avoir essayé en vain d'obtenir de l'URSS un accord limitant les fournitures d'armements.

### Le point de vue israélien

La résolution patronnée par les pays arabes aux Nations unies, si elle est adoptée, remettra en question la validité de la résolution du 22 novembre 1967, et sabotera les possibilités de négociations de paix entre Israël et les Arabes, a déclaré hier, M. Ygal Allon, vice-premier ministre israélien.

Selon M. Allon, qui parlait au cours d'une réunion du bureau directeur du parti travailliste, le projet de résolution américain, "bien qu'étant loin de satisfaire Israël, est infiniment meilleur que le projet patronné par les pays arabes".

Le vice-premier ministre a encore déclaré qu'Israël était prêt à "observer indéfiniment le cessez-le-feu avec l'Egypte", non pas sur les bases de l'accord du 7 août 1970, mais sur celles de l'accord du cessez-le-feu du 11 juin 1967, décidé par le Conseil de sécurité.

UN DOCUMENTAIRE CJMS Montréal 1280

# L'HISTORIQUE DU ROCK'N'ROLL

EN REPRISE...

28 HRES. DE MUSIQUE avec l'animateur MICHEL JASMIN

28 HRES. D'HISTOIRE

• DIMANCHE — Le 1er NOVEMBRE . . . 11:00 a.m. à 1:00 a.m.  
• DIMANCHE — Le 8 NOVEMBRE . . . 11:00 a.m. à 1:00 a.m.

UN GRAND CONCOURS: VOUS POUVEZ GAGNER UN MAGNIFIQUE MAGNÉTOPHONE AINSI QUE LES 52 RUBANS D'ENREGISTREMENTS. C'EST UNIQUE!!

LE MAGNÉTOPHONE EST À TAPE CITY 7865 ST-HUBERT Montréal  
UNE GRACIEUSE TÊTE DE TAPE CITY 440 CURE-POIRIER ouest, Longueuil

Le documentaire de 28 heures "L'HISTORIQUE DU ROCK'N'ROLL" produit par CJMS-MONTRÉAL et entendu sur le réseau de RADIOMUTUEL pour la première fois le 5 et 12 JUILLET derniers a soulevé tant d'enthousiasme qu'à la suite d'une importante pétition, la direction du réseau RADIOMUTUEL a décidé de le reporter sur les ondes les 1er et 8 NOVEMBRE prochains de 11 HRES du matin à UNE HRES de la nuit... Consultez vos journaux locaux pour connaître l'heure et les dates de diffusion pour les postes autres que CJMS-MONTRÉAL

sur les ondes de: CJMS-MONTRÉAL • CJRC-HULL-OTTAWA • CJRS-SHERBROOKE • CJRP-QUÉBEC • CJTR-TROIS-RIVIÈRES RADIOMUTUEL

## Trois bombes explosent à New York

NEW YORK. (PA, UPI, AFP) — Trois bombes incendiaires de fabrication artisanale ont fait explosion, à 20 minutes d'intervalle, la nuit dernière, dans deux quartiers de New York. Deux casernes des forces armées des Etats-Unis et un poste de police ont été légèrement endommagés par ces engins, qui n'ont fait aucune victime.

Selon un porte-parole de la police, ces attentats "seraient reliés ensemble et organisés, de toute évidence, par le même groupe de personnes". Le FBI a ouvert une enquête sur ces incidents.

La première explosion s'est produite au centre de la réserve navale des Etats-Unis, dans le Quartier de Queen. Trois minutes après, c'était au tour d'un poste de police dans le Bronx. La dernière déflagration a frappé le centre de la réserve de l'armée américaine, dans le secteur Jamaica du quartier de Queens.

Toutes les bombes avaient été placées sur le bord extérieur d'une fenêtre, ce qui explique le peu de dommages causés aux édifices.



## Doris Day en vedette dans Quête sera sera.

les aventures d'une veuve jeune, joyeuse et de ses fils sur la ferme du grand-père. le vendredi à 19 h 30 en couleur



## LE MEILLEUR CHOIX

REGARDEZ BIEN REGARDEZ RADIO-CANADA AU CANAL 2

## Chili: nationalisations, oui; communisme, non

SANTIAGO (AFP) — Le président Salvador Allende a révélé que deux tentatives d'assassinat avaient été commises contre lui. Le nouveau président de la république chilienne a fait cette déclaration au cours de la première conférence de presse qu'il ait tenue depuis qu'il a été proclamé chef de l'Etat. Il a ensuite présenté les grandes lignes de sa politique intérieure et extérieure.

M. Allende, répondant à une question sur la nature du prochain régime, s'est défendu de vouloir conduire le pays vers le communisme. A propos des futures nationalisations inscrites au programme de gouvernement de l'Union populaire, il a notamment déclaré qu'il ne pouvait pas encore dresser la liste des entreprises étrangères ou nationales qui seront frappées par ces mesures car, a-t-il dit, "chaque cas sera minutieusement étudié dans le cadre de la loi".

Toutefois, le président a tenu à préciser que les mines et les gisements de cuivre, de

fer et de nitrate seraient immédiatement nationalisés.

Interrogé ensuite sur la liberté de la presse, M. Allende a déclaré que "les journalistes du Chili seraient chargés de veiller au maintien d'une grande liberté au niveau de tous les organes d'information".

Le président de la république a ensuite abordé le domaine de la politique étrangère. Précisant la future position du Chili face à l'Organisation des Etats d'Amérique (OEA), il a déclaré que l'OEA

serait une tribune où son gouvernement exprimerait son inquiétude pour le sort des nations dominées par l'impérialisme. Il a également précisé que l'Association latino-américaine de libre commerce (ALALC) ainsi que le pacte Andin seraient respectés et que l'Union populaire prendrait même des initiatives destinées à les développer.

Le président Allende a également déclaré qu'il se passerait de l'autorisation de l'OEA s'il décidait de rétablir des re-

lations avec Cuba. "Le Mexique n'en a-t-il pas?", a-t-il demandé.

Enfin, à propos de l'établissement éventuel de relations diplomatiques avec des pays non reconnus par le Chili comme l'Allemagne de l'Est, la Corée du Nord, le Nord-Vietnam et la Chine communiste, le président Allende s'est borné à déclarer: "Nous établirons des relations avec ces pays quand nous le jugerons opportun, conformément aux intérêts du Chili".

